



**SNC • LAVALIN**

Bâtisseurs d'avenir

# Rapport de gestion

---

Troisième trimestre et neuf premiers mois de 2017 comparés  
au troisième trimestre et aux neuf premiers mois de 2016

1<sup>er</sup> novembre 2017

Toute l'information financière est présentée en dollars canadiens, à moins d'indication contraire



# Table des matières

1	Notre entreprise	8
2	Mise à jour de la stratégie d'entreprise	9
3	Comment nous analysons et présentons nos résultats	10
4	Sommaire – Troisième trimestre et neuf premiers mois de 2017	12
5	Analyse de la performance financière	17
6	Carnet de commandes	32
7	Informations sectorielles	34
8	Liquidités et ressources financières	44
9	Transactions entre parties liées	56
10	Méthodes comptables et modifications	57
11	Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures conformes aux IFRS	63
12	Risques et incertitudes	66
13	Informations trimestrielles	73
14	Contrôles et procédures	74
15	Événements postérieurs à la date de clôture	75

# Rapport de gestion

Le 1<sup>er</sup> novembre 2017

Le rapport de gestion a pour but de permettre au lecteur de mieux comprendre les activités de la Société, sa stratégie d'affaires et son rendement, ainsi que sa façon de gérer les risques et les ressources financières. Il vise également à améliorer la compréhension des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités du troisième trimestre de 2017 de la Société et de leurs notes afférentes et devrait, à cette fin, être lu conjointement avec ces documents, avec le prospectus de la Société daté du 24 avril 2017, avec le rapport financier inclus dans le rapport annuel de l'exercice terminé le 31 décembre 2016, **ainsi qu'à la lumière des informations se trouvant ci-dessous sur les énoncés prospectifs**. Dans le présent rapport de gestion, le terme « Société » ou le terme « SNC-Lavalin » désigne, selon le contexte, le Groupe SNC-Lavalin inc. et tous ou certains de ses partenariats ou de ses filiales, ou le Groupe SNC-Lavalin inc. ou l'un ou plusieurs de ses partenariats ou filiales.

Il est possible de consulter l'information financière trimestrielle et annuelle de la Société, sa notice annuelle, la circulaire de sollicitation de procurations de la direction ainsi que d'autres documents financiers sur son site Internet ([www.snclavalin.com](http://www.snclavalin.com)) et sur SEDAR ([www.sedar.com](http://www.sedar.com)). SEDAR est le système électronique utilisé pour le dépôt officiel des documents des sociétés ouvertes auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Aucune information présentée sur le site Web de SNC-Lavalin ou liée à celui-ci n'est incorporée par renvoi dans le présent rapport de gestion.

À moins d'indication contraire, toute l'information financière du présent rapport de gestion, y compris les montants dans les tableaux, est présentée en **dollars canadiens** et est préparée conformément aux **Normes internationales d'information financière (les « IFRS »)**. Certains totaux, sous-totaux et pourcentages peuvent ne pas concorder en raison de l'arrondissement des chiffres. L'abréviation sans objet (« s.o. ») indique que le pourcentage de la variation entre les chiffres de la période considérée et de la période comparative n'est pas significatif ou que le pourcentage de la variation est supérieur à 1 000 %.

## Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures conformes aux IFRS

Certains des indicateurs utilisés par la Société pour analyser et mesurer ses résultats, tels qu'indiqués au tableau ci-dessous, constituent des mesures financières non définies par les IFRS ou d'autres mesures conformes aux IFRS. Par conséquent, ils n'ont pas de signification normalisée en vertu des IFRS et pourraient donc ne pas être comparables aux mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. La direction est d'avis que, en plus des mesures conventionnelles préparées conformément aux IFRS, ces mesures financières non conformes aux IFRS permettent de mieux comprendre les résultats financiers de la Société et certains investisseurs pourraient utiliser ces informations pour évaluer le rendement de la Société d'une période à l'autre. Cependant, ces mesures financières non conformes aux IFRS comportent certaines limites et ne devraient pas être considérées séparément ni comme un substitut aux mesures de rendement préparées en vertu des IFRS.

MESURE FINANCIÈRE NON CONFORME AUX IFRS OU AUTRE MESURE CONFORME AUX IFRS	
<b>Rendement</b>	
> Carnet de commandes	> Résultat avant intérêts, impôts et amortissements (« RAIIA »)
> Marge brute provenant d'ingénierie et construction (« I&C ») et de Capital	> Résultat avant intérêts, impôts et amortissements ajusté (« RAIIA ajusté »)
> Rendement des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires (« RCPMA »)	> Résultat dilué par action ajusté provenant d'I&C
> Résultat avant intérêts et impôts (« RAIL »)	> Résultat dilué par action provenant d'I&C et résultat dilué par action provenant de Capital
> Résultat avant intérêts et impôts par secteur (« RAIL sectoriel »)	> Résultat net ajusté provenant d'I&C
<b>Liquidité</b>	
> Trésorerie nette de la dette avec recours (Dette nette avec recours)	> Ratio de la dette avec recours sur le capital
> Ratio de la dette nette avec recours sur le RAIIA ajusté	

Une définition de toutes les mesures non conformes aux IFRS et des autres mesures conformes aux IFRS est fournie à la section 11 afin de permettre au lecteur de mieux comprendre les indicateurs utilisés par la direction. En outre, selon le cas, la Société présente un rapprochement quantitatif clair des mesures financières non conformes aux IFRS et de la mesure la plus directement comparable conforme aux IFRS, se reporter à la section 11 pour obtenir les références aux sections de rapport de gestion où ces rapprochements sont présentés.

## Chiffres comparatifs

Au quatrième trimestre de 2016, la Société a modifié son indicateur du résultat pour ses secteurs à présenter, à savoir le RAIL sectoriel, qui exclut maintenant les gains (pertes) sur cessions d'activités d'ingénierie et construction (« I&C ») et d'investissements de Capital, alors que par le passé il excluait seulement les dispositions d'activités répondant à la définition de restructuration. Par conséquent, le RAIL de Capital pour 2016 a été retraité pour exclure un gain avant impôts de 58,5 millions \$ à la cession d'investissements de Capital.

Au premier trimestre de 2017, la Société a combiné les résultats financiers de ses sous-secteurs Infrastructures et construction et Opérations et maintenance qui étaient précédemment présentés séparément à titre d'information supplémentaire pour le secteur Infrastructures. La combinaison est principalement attribuable à la cession d'une

portion importante du sous-secteur Opérations et maintenance au quatrième trimestre de 2016 qui a réduit le niveau d'activité du sous-secteur Opérations et maintenance. À la suite de la combinaison, les chiffres comparatifs ont été révisés en n'ayant aucune incidence sur les résultats sectoriels du secteur Infrastructures.

## Mise en garde relative aux énoncés prospectifs

Les énoncés contenus dans le présent rapport de gestion faisant état des budgets, des estimations, des attentes, des prévisions, des objectifs, des prédictions, des projections pour l'avenir ou des stratégies de la Société ou de la direction peuvent être des « énoncés prospectifs » et peuvent être signalés par l'utilisation de verbes ou de termes tels que « anticiper », « s'attendre à », « cibler », « croire », « devoir », « économie de coûts », « espérer », « estimer », « évaluer », « planifier », « pouvoir », « présumer », « prévoir », « projeter », « synergies », « vision » ainsi que par l'emploi du conditionnel ou du futur, que la tournure soit négative ou positive et quelle que soit la variante utilisée. Les énoncés prospectifs incluent également toutes les autres affirmations qui ne s'appuient pas sur des faits historiques. Ils comprennent également les énoncés liés aux éléments suivants : i) les dépenses d'investissement futures, les produits, les charges, les bénéfices, les résultats économiques, l'endettement, la situation financière, les pertes et les projets à venir; et ii) les stratégies d'affaires et de gestion, l'expansion et la croissance des activités de la Société. Tous ces énoncés prospectifs sont formulés conformément aux règles refuge des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables. La Société met en garde le lecteur que ces énoncés prospectifs, par leur nature même, comportent des risques et des incertitudes, et que les actions et/ou les résultats réels de la Société pourraient différer significativement de ceux contenus explicitement ou implicitement dans de tels énoncés prospectifs, ou pourraient avoir une incidence sur le degré avec lequel une projection particulière se réalisera. Les énoncés prospectifs sont présentés dans le but d'assister les investisseurs et autres personnes dans la compréhension de certains éléments clés des objectifs, priorités stratégiques, attentes et plans actuels de la Société, ainsi que pour leur permettre d'avoir une meilleure compréhension des activités de la Société ainsi que de l'environnement dans lequel elle prévoit exercer ses activités. Les lecteurs sont mis en garde que de telles informations peuvent ne pas être appropriées pour d'autres usages.

Les énoncés prospectifs formulés dans le présent rapport de gestion sont basés sur certaines hypothèses qui sont jugées raisonnables par la Société en date du 1<sup>er</sup> novembre 2017. Les hypothèses sont posées tout au long du rapport de gestion 2016 de la Société (particulièrement dans les sections intitulées « Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitudes relatives aux estimations » et « Comment nous analysons et présentons nos résultats » du rapport de gestion 2016 de la Société), et ont été mises à jour dans le présent rapport de gestion. Si ces hypothèses s'avèrent inexactes, les résultats réels de la Société pourraient différer significativement de ceux contenus explicitement ou implicitement dans de tels énoncés prospectifs. De plus, des facteurs de risque importants pourraient faire en sorte que les hypothèses et estimations de la Société s'avèrent inexactes, et que les actions ou les résultats réels de la Société diffèrent significativement de ceux contenus explicitement ou implicitement dans de tels énoncés prospectifs. Ces risques incluent, sans s'y limiter : a) l'issue des réclamations et litiges en cours et futurs pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société; b) depuis le 19 février 2015, la Société fait face à un chef d'accusation de corruption en vertu de la *Loi sur la corruption d'agents publics étrangers* (Canada) (la « LCAPE ») et à un chef d'accusation de fraude en vertu du *Code criminel* (Canada). La Société est également assujettie à d'autres enquêtes en cours qui pourraient l'exposer à des actions coercitives sur les plans administratif et criminel, à des poursuites civiles, ainsi qu'à des sanctions, à des amendes et à d'autres pénalités, dont certaines pourraient être importantes. Ces accusations et enquêtes, ainsi que leur issue, pourraient nuire à la réputation de la Société, donner lieu à une suspension, à une interdiction ou à une radiation visant à empêcher la Société de participer à certains projets, réduire ses produits et son résultat net et avoir

une incidence défavorable sur ses activités; c) toute nouvelle réglementation pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les résultats de la Société, et l'inconduite ou le non-respect des lois anticorruption ou autres lois ou règlements gouvernementaux par un employé, un agent ou un partenaire pourrait nuire à la réputation de la Société, réduire ses produits et son résultat net, et l'exposer à des actions coercitives en matière administrative et criminelle et à des poursuites civiles; d) si la Société est incapable de mener à bien son plan stratégique, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur ses activités et ses résultats d'exploitation; e) une dévaluation de l'image publique de la Société pourrait influencer sur sa capacité à se voir attribuer des projets à l'avenir; f) les contrats à prix forfaitaire ou l'incapacité de la Société à respecter l'échéancier contractuel ou les exigences de rendement ou bien à exécuter des projets de façon efficace peuvent accroître la volatilité et l'imprévisibilité de ses produits et de sa rentabilité; g) les produits et la rentabilité de la Société dépendent en grande partie de l'obtention de nouveaux contrats, facteur sur lequel la Société n'a aucune influence directe, et l'incertitude quant au moment auquel les contrats sont octroyés pourrait avoir une incidence défavorable sur la capacité de la Société à faire correspondre la taille de son effectif à ses besoins contractuels; h) le carnet de commandes de la Société est assujéti à des ajustements et à des annulations imprévus, y compris en vertu de clauses de « résiliation pour raisons de commodité », et ne donne aucune garantie quant aux produits ou à la rentabilité futurs de la Société; i) SNC-Lavalin est un fournisseur de services auprès d'organismes publics et les contrats conclus avec les gouvernements l'exposent à certains risques; j) les activités mondiales de la Société sont exposées à divers risques et diverses incertitudes, y compris des environnements politiques défavorables, des économies étrangères faibles et le risque de change; k) les participations de la Société dans les investissements de Capital comportent des risques pouvant avoir des répercussions défavorables; l) la Société dépend de tierces parties pour réaliser bon nombre de ses contrats; m) les coentreprises et les partenariats dans lesquels s'engage la Société l'exposent à des risques et à des incertitudes, dont bon nombre sont indépendants de sa volonté; n) la concurrence dans les marchés où la Société est présente pourrait avoir des répercussions défavorables sur ses activités; o) les activités exercées par la Société dans le cadre de l'exécution d'un projet peuvent engager sa responsabilité professionnelle ou sa responsabilité pour des services défectueux; p) la Société pourrait être assujéti à des indemnités et à des pénalités pécuniaires relativement aux rapports et aux opinions techniques et professionnels qu'elle fournit; q) la Société pourrait ne pas disposer d'une protection d'assurance suffisante pour répondre à ses besoins; r) le personnel de la Société travaille sur des projets qui peuvent être dangereux de nature et le défaut de maintenir la sécurité sur le lieu de travail pourrait entraîner des pertes importantes et/ou une incapacité à se voir attribuer des projets dans l'avenir; s) l'incapacité de la Société à attirer et à retenir du personnel compétent pourrait avoir des répercussions défavorables sur ses activités; t) les arrêts de travail, les négociations syndicales et autres questions relatives à la main-d'œuvre pourraient avoir des répercussions défavorables sur la Société; u) la Société s'appuie sur des systèmes et des données informatiques dans le cadre de ses activités; une défaillance relative à la disponibilité ou la sécurité des systèmes informatiques ou à la sécurité des données de la Société pourrait avoir des répercussions défavorables sur ses activités et ses résultats d'exploitation; v) toute acquisition ou tout autre investissement peut être assorti de risques et incertitudes; w) des dessaisissements et la vente d'actifs importants peuvent présenter des risques ou des incertitudes; x) une dégradation ou un affaiblissement de la situation financière de la Société, y compris de sa trésorerie nette de la dette avec recours, pourrait avoir une incidence défavorable significative sur ses activités et ses résultats d'exploitation; y) la Société pourrait avoir des besoins en fonds de roulement importants qui, s'ils ne sont pas financés, pourraient avoir des répercussions défavorables sur ses activités, sa situation financière et ses flux de trésorerie; z) l'incapacité des clients de SNC-Lavalin de s'acquitter de leurs obligations en temps opportun pourrait avoir des répercussions défavorables sur la Société; aa) la Société pourrait être tenue de déprécier une partie de son goodwill, et elle pourrait aussi être tenue de diminuer ou de radier la valeur de certains de ses actifs ou de ses investissements, ce qui, selon l'une ou l'autre éventualité, pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société; bb) la conjoncture économique mondiale pourrait avoir des répercussions sur les clients, les partenaires, les sous-traitants et les

fournisseurs de la Société et avoir une incidence significative sur son carnet de commandes, ses produits, son résultat net et sa capacité d'obtenir et de maintenir du financement; cc) les fluctuations dans les prix des marchandises peuvent avoir une incidence sur les décisions d'investissement des clients et, par conséquent, exposer la Société à des risques d'annulation, de retard dans les travaux en cours ou de changement dans l'échéancier et le financement des nouveaux contrats, et avoir des répercussions sur les coûts des projets de la Société; dd) les limites inhérentes au cadre de contrôle de la Société pourraient donner lieu à des anomalies significatives à l'égard de l'information financière; ee) les lois et règlements en matière d'environnement exposent la Société à certains risques, peuvent accroître ses coûts et ses obligations et influencer sur la demande pour ses services; ainsi que les risques relatifs à l'acquisition de WS Atkins plc (« Atkins ») par la Société, lesquels sont présentés à la section 12 « Risques et incertitudes » du présent rapport de gestion. La Société met en garde le lecteur que la liste des facteurs qui précède n'est pas exhaustive. Pour plus d'information sur les risques et incertitudes, et sur les hypothèses qui pourraient faire en sorte que les résultats réels de la Société diffèrent des attentes actuelles, se reporter respectivement aux sections « Risques et incertitudes », « Comment nous analysons et présentons nos résultats » et « Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitudes relatives aux estimations » du rapport de gestion 2016 de la Société, qui ont été mises à jour dans le présent rapport de gestion et dans le prospectus de la Société daté du 24 avril 2017, déposés auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières au Canada, disponible sur SEDAR au [www.sedar.com](http://www.sedar.com) et sur le site Internet de la Société, [www.snclavalin.com](http://www.snclavalin.com), sous la rubrique « Investisseurs ».

**Les énoncés prospectifs contenus dans le présent document reflètent les attentes de la Société au 1<sup>er</sup> novembre 2017, date d'approbation par le conseil d'administration de la Société, et sont sujets à changement après cette date. La Société ne s'engage nullement à actualiser publiquement ou à réviser ces énoncés prospectifs, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autres, sauf si les lois ou les règlements applicables l'exigent.**

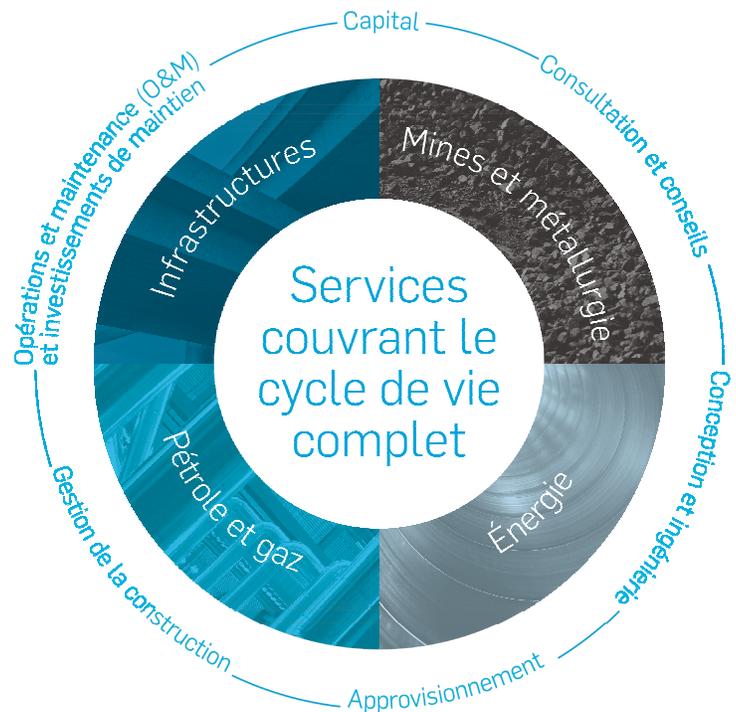
# 1 Notre entreprise

Fondée en 1911, **SNC-Lavalin** est une entreprise mondiale spécialisée en gestion de projet offrant des services professionnels entièrement intégrés et un acteur de premier plan en matière de propriété d'infrastructures.

À partir des bureaux situés dans le monde entier, les employés de **SNC-Lavalin** sont **fiers de bâtir l'avenir**.

Nos équipes fournissent des solutions complètes couvrant tout le cycle de vie des projets, notamment dans les domaines de l'investissement de capital, des services-conseils, de la conception, de l'ingénierie, de la construction, des investissements de maintien, et de l'exploitation et de l'entretien, pour les clients dans les secteurs du pétrole et du gaz, des mines et de la métallurgie, des infrastructures et de l'énergie.

**SNC-Lavalin** observe des normes exceptionnelles en matière de santé et de sécurité, d'éthique et de conformité, et de protection de l'environnement. Elle s'engage à réaliser des projets de grande qualité dans les limites budgétaires et les délais établis, et ce, à l'entière satisfaction de ses clients.



# ATKINS

Le 3 juillet 2017, la Société a complété l'acquisition de **WS Atkins plc** (« **Atkins** »), l'une des firmes de conception, d'ingénierie et de gestion de projets les plus respectées au monde, employant environ 18 300 personnes au Royaume-Uni, en Amérique du Nord, au Moyen-Orient, en Asie-Pacifique et en Europe. **Atkins** construit des partenariats de confiance à long terme pour créer un monde où les vies sont enrichies grâce à la mise en œuvre de ses idées.

## 2 Mise à jour de la stratégie d'entreprise

Alors que nous approchons de la fin de la période de cinq ans visée par le plan stratégique de la Société annoncé en 2013, la direction a présenté sa **Vision 2020** au troisième trimestre de 2017 et a confirmé ses priorités stratégiques et ses engagements pour l'exercice 2017.

La Société a établi **quatre objectifs pour 2020** :

- › Devenir l'une des meilleures entreprises mondiales spécialisée en gestion de projet offrant des services professionnels entièrement intégrés en matière de profitabilité et de croissance;
- › Être reconnue comme une organisation axée sur le client et centrée sur la prestation;
- › Avoir une culture forte et axée sur le rendement;
- › Viser continuellement l'atteinte de l'excellence opérationnelle.

La Société a également établi une cible pour son résultat dilué par action, soit de livrer un **résultat dilué par action ajusté consolidé de 5 \$ d'ici 2020**. Pour atteindre cette cible, la direction mettra l'accent principalement sur quatre domaines :

- › Efficience au niveau des frais généraux et administratifs et amélioration continue de l'excellence opérationnelle;
- › Amélioration de l'exécution des projets;
- › Croissance organique générée par l'augmentation de ses parts de marché dans l'industrie de l'énergie nucléaire grâce à une offre élargie, en capitalisant sur les investissements en infrastructures au Canada, au Royaume-Uni et aux États-Unis, en maximisant les synergies entre Atkins et SNC-Lavalin et en tirant parti d'une reprise dans le secteur Mines et métallurgie;
- › Fusions et acquisitions, après l'intégration d'Atkins.

La Société a également **réaffirmé ses quatre priorités ou engagements stratégiques** qui continueront de guider ses efforts en 2017. La Société poursuivra ses efforts pour progresser en matière d'excellence opérationnelle, pour offrir une organisation centrée sur le client, pour continuer de bâtir une culture axée sur le rendement et pour développer ses affaires, et pour offrir des rendements supérieurs pour ses actionnaires.

## 3 Comment nous analysons et présentons nos résultats

La Société présente séparément les résultats de ses activités d'**Ingénierie et construction** (« I&C ») et ceux de **Capital**, comme décrit ci-dessous.

### I&C

SNC-Lavalin fournit des services de consultation et de conseils, d'ingénierie, d'études de faisabilité, de planification, de conception détaillée, d'évaluation et de sélection d'entrepreneurs, de gestion de projet et de la construction, d'investissements de maintien et de mise en service. Certains contrats comprennent aussi des matériaux ou des services de construction multidisciplinaires, comme la prestation de services relatifs aux structures, à la mécanique, à l'électricité, à l'instrumentation et aux canalisations. La Société pourrait également être responsable non seulement d'offrir des services professionnels et techniques, mais aussi de fournir les matériaux et de fournir ou fabriquer de l'équipement, et pourrait être responsable des activités de construction. De plus, SNC-Lavalin fournit des services d'Opérations et maintenance (« O&M ») pour plusieurs infrastructures, comme des autoroutes, des immeubles, des réseaux de transport léger sur rail et des centrales électriques, de même que des solutions de logistique pour des camps militaires et des baraquements de chantier.

Les contrats visant la prestation de services d'ingénierie, d'approvisionnement et de gestion de la construction sont souvent désignés comme des contrats d'« IAGC ». Les contrats qui incluent la prestation de services d'ingénierie, la fourniture des matériaux et la fourniture ou la fabrication de l'équipement, de même que les activités de construction, sont souvent désignés comme des contrats d'« IAC ».

Nos contrats sont négociés en utilisant diverses options de conclusion de marché. Les **produits des activités d'I&C** proviennent toutefois de trois principaux types de contrats : les **contrats de type remboursable**, les **contrats de services d'Atkins** et les **contrats à prix forfaitaire**.

- › **Contrats de type remboursable** : Dans le cas des contrats de type remboursable, la Société charge au client les coûts réels engagés, plus une marge pouvant prendre différentes formes, par exemple un prix forfaitaire par unité, un pourcentage des coûts engagés ou une commission fondée sur l'atteinte de certains objectifs, rendements ou jalons prévus au contrat. Les contrats de type remboursable comprennent également les contrats à taux unitaire, pour lesquels un montant fixe par quantité est chargé au client, et les contrats de type remboursable assortis d'un plafond.
- › **Contrats de services d'Atkins** : Atkins conclut des contrats de différentes formes avec ses clients, les types les plus courants étant les contrats de type temps et matériaux dont le coût est établi en fonction des taux horaires et les contrats à prix forfaitaire ayant des risques restreints sur le plan de l'approvisionnement ou de la construction.
- › **Contrats à prix forfaitaire** : Dans le cas des contrats à prix forfaitaire, la Société effectue le travail requis pour le projet à un prix forfaitaire. Avant de conclure ce type de contrat, la Société fait une estimation du coût total du

projet, en prévoyant une marge de profit. La marge de profit réelle de la Société peut varier en fonction de sa capacité à respecter les exigences du contrat à un coût égal ou inférieur au coût initialement estimé.

La Société présente l'information en fonction des repères utilisés dans l'évaluation du rendement de la direction, soit en regroupant ses projets d'I&C dans les secteurs suivants : i) **Mines et métallurgie**; ii) **Pétrole et gaz**; iii) **Énergie**; iv) **Infrastructures**; et v) **Atkins**. La Société présente les résultats d'Atkins en tant que secteur distinct, depuis son acquisition par SNC-Lavalin le 3 juillet 2017.

## CAPITAL

Le secteur Capital est la branche de SNC-Lavalin dédiée aux investissements, au financement et à la gestion d'actifs, responsable du développement de projets, du montage de financements, de l'investissement des capitaux, de l'élaboration de modélisations financières complexes et de la gestion de ses investissements en infrastructures en vue d'obtenir des rendements optimaux. Ses activités sont principalement axées sur les infrastructures, telles que les ponts, les autoroutes, les réseaux de transport en commun, les centrales électriques, l'infrastructure énergétique et les installations de traitement de l'eau.

Le modèle d'affaires de Capital comprend la création de nouveaux projets dans les secteurs Pétrole et gaz, Mines et métallurgie et Énergie, ainsi que les secteurs géographiques de la Société. Par ailleurs, de nombreux pays s'adressent au secteur privé pour qu'il assume la propriété, le financement, l'exploitation et l'entretien des actifs, habituellement pour une période déterminée.

De telles ententes permettent le transfert au secteur privé d'une grande partie des risques liés à la conception, à la construction, à l'exploitation et à l'entretien ainsi qu'au financement de tels actifs. En retour, le client i) soit s'engage à faire des paiements réguliers, généralement sous forme de paiements de disponibilité, dès la mise en exploitation de l'infrastructure, pendant une période déterminée (de 20 à 40 ans, en général); ii) soit permet à l'entité de concession d'infrastructure de percevoir des droits d'utilisation auprès des usagers de l'infrastructure pendant une période déterminée; ou iii) combine ces deux aspects.

Tous les investissements sont structurés pour générer un rendement du capital investi adapté au profil de risque de chaque projet. Les **produits des investissements de Capital** proviennent principalement des dividendes ou distributions reçus par SNC-Lavalin des entités de concession d'investissement, ou de la totalité ou d'une portion des produits ou du résultat net de cette entité, selon la méthode comptable exigée par les IFRS.

## 4

## Sommaire – Troisième trimestre et neuf premiers mois de 2017

## 4.1 Sommaire – Principaux indicateurs financiers

## FAITS SAILLANTS FINANCIERS

(EN MILLIONS \$ CA, SAUF LE RÉSULTAT PAR ACTION)	TROISIÈME TRIMESTRE		NEUF MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE	
	2017	2016	2017	2016
<b>État des résultats</b>				
Produits	2 632,7 \$	2 168,5 \$	6 416,9 \$	6 259,7 \$
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin	103,6	43,3	329,7	254,0
Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant d'I&C <sup>(1)</sup>	88,6	24,4	213,5	153,0
Résultat dilué par action (en \$)	0,59	0,29	2,08	1,69
Résultat dilué par action ajusté provenant d'I&C (en \$) <sup>(1)</sup>	0,51	0,16	1,34	1,02
RAII <sup>(1)</sup>	181,3	42,5	443,6	309,8
RAIIA <sup>(1)</sup>	240,6	80,1	560,0	420,1
RAIIA ajusté provenant d'I&C (en % des produits) <sup>(1)</sup>	7,6 %	2,2 %	6,2 %	4,3 %
<b>Situation financière et flux de trésorerie</b>				
Trésorerie et équivalents de trésorerie (au 30 septembre)			642,3 \$	895,5 \$
Trésorerie nette de la dette avec recours (au 30 septembre) <sup>(1)</sup>			(884,5)	536,8
Flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation			(612,1)	(134,2)
<b>Autre indicateur</b>				
Carnet de commandes (au 30 septembre) <sup>(1)</sup>			11 336,3 \$	11 776,6 \$

(1) Mesures financières non conformes aux IFRS ou autres mesures conformes aux IFRS. Se reporter à la section 11 pour plus de détails sur ces mesures financières et pour la référence au rapprochement à la mesure la plus directement comparable conforme aux IFRS, selon le cas.

- Il convient de noter que ces faits saillants financiers **incluent les résultats financiers d'Atkins de la date d'acquisition, le 3 juillet 2017, au 30 septembre 2017.**
- Les produits ont augmenté de 464,2 millions \$ au troisième trimestre de 2017 comparativement au trimestre correspondant de 2016. Pour les neuf premiers mois de 2017, les produits ont augmenté de 157,2 millions \$ comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent, principalement en raison des produits supplémentaires provenant d'Atkins, partiellement contrebalancés par une diminution des produits provenant du secteur Infrastructures, à la suite de la vente, au quatrième trimestre de 2016, des activités non essentielles de gestion de biens immobiliers au Canada et des activités locales en France de la Société, et par une baisse des produits provenant des secteurs Pétrole et gaz et Énergie.
- Le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin a augmenté de 60,2 millions \$ au troisième trimestre de 2017, principalement en raison d'une hausse du résultat net provenant d'I&C et de Capital. Le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant d'I&C a augmenté de 28,3 millions \$ au troisième trimestre de 2017 comparativement au trimestre correspondant de 2016, ce qui s'explique principalement par un apport plus élevé du secteur Pétrole et gaz, par l'apport supplémentaire provenant d'Atkins et par une hausse de l'apport provenant du secteur Infrastructures, partiellement contrebalancés par des charges financières nettes plus élevées, une augmentation de l'impôt sur le résultat provenant d'I&C et des apports moins élevés des secteurs Énergie et Mines et métallurgie.

- › **Le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant de Capital a augmenté de 31,9 millions \$ au troisième trimestre de 2017** comparativement à la période correspondante de 2016, reflétant principalement le gain net de 26,5 millions \$ sur la cession partielle de SNC-Lavalin Infrastructure Partners LP.
- › **Pour les neuf premiers mois de 2017, le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin a augmenté de 75,7 millions \$**, en raison d'une hausse du résultat net provenant d'I&C. **Le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant d'I&C a augmenté de 76,9 millions \$ pour les neuf premiers mois de 2017** principalement en raison du gain sur la cession de l'immeuble du siège social au deuxième trimestre de 2017 et de l'apport supplémentaire provenant d'Atkins, ainsi que de l'augmentation de la contribution provenant du secteur Pétrole et gaz, partiellement contrebalancés par des charges financières nettes plus élevées, par un apport moins élevé du secteur Mines et métallurgie et par une augmentation de l'impôt sur le résultat provenant d'I&C.
- › **Le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant d'I&C a augmenté pour s'établir à 88,6 millions \$ (0,51 \$ par action après dilution) au troisième trimestre de 2017**, par rapport à 24,4 millions \$ (0,16 \$ par action après dilution) au trimestre correspondant de 2016, essentiellement en raison d'un apport plus élevé du secteur Pétrole et gaz, par l'apport supplémentaire provenant d'Atkins et par une hausse de l'apport provenant du secteur Infrastructures, partiellement contrebalancés par des charges financières nettes plus élevées, une augmentation de l'impôt sur le résultat provenant d'I&C et des apports moins élevés des secteurs Énergie et Mines et métallurgie.
- › **Pour les neuf premiers mois de 2017, le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant d'I&C a augmenté pour s'établir à 213,5 millions \$ (1,34 \$ par action après dilution)**, par rapport à 153,0 millions \$ (1,02 \$ par action après dilution) pour la période correspondante de 2016, principalement en raison de l'apport supplémentaire provenant d'Atkins, ainsi que de l'augmentation de la contribution provenant du secteur Pétrole et gaz, partiellement contrebalancés par des charges financières nettes plus élevées, par un apport moins élevé du secteur Mines et métallurgie et par une augmentation de l'impôt sur le résultat provenant d'I&C.
- › **Les flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation ont augmenté de 477,8 millions \$ pour les neuf premiers mois de 2017** comparativement à la période correspondante de 2016, partiellement en raison d'une augmentation de la variation nette des éléments du fonds de roulement hors effet de trésorerie.
- › **Le RAI et le RAIIA ont augmenté au troisième trimestre de 2017** par rapport au même trimestre de l'exercice précédent, en raison surtout d'un apport plus élevé du secteur Pétrole et gaz, de l'apport provenant du nouveau secteur Atkins, ainsi que d'une hausse de l'apport du secteur Infrastructures, partiellement contrebalancés par une diminution des apports des secteurs Énergie et Mines et métallurgie.
- › **Le carnet de commandes était de 11,3 milliards \$ au 30 septembre 2017**, comparativement à 11,8 milliards \$ au 30 septembre 2016 et 10,7 milliards \$ au 31 décembre 2016. Le carnet de commandes a diminué à la fin du troisième trimestre de 2017 comparativement à la période correspondante de 2016, en partie en raison de la vente des activités non essentielles de gestion de biens immobiliers au Canada et des activités locales en France de la Société en décembre 2016, partiellement contrebalancée par le carnet de commandes additionnel provenant de l'acquisition d'Atkins. **Les contrats octroyés à la Société ont totalisé 2,2 milliards \$ au troisième trimestre de 2017.**

## 4.2 Sommaire – Autres éléments

### MODIFICATIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET NOMINATION DU VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL

- › Le 4 mai 2017, SNC-Lavalin annonçait les résultats du vote pour l'élection des administrateurs, qui a été tenu lors de l'assemblée annuelle des actionnaires. À la suite de l'obtention des résultats finaux du vote, trois nouveaux administrateurs ont été nommés au conseil d'administration de la Société : Benita M. Warmbold, Isabelle Courville et l'honorable Kevin G. Lynch.
  - Mme Warmbold a été directrice générale principale et chef des affaires financières de l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada (« OIRPC ») de 2013 jusqu'à sa retraite en tant que chef des affaires financières en juillet 2017 et compte plus de 30 ans d'expérience dans le secteur des finances. Auparavant, elle a été première vice-présidente et chef de l'exploitation de 2008 à 2013. Avant de se joindre à l'OIRPC, elle a agi à titre de directrice générale et de directrice financière de Northwater Capital Management Inc. de 1997 à 2008.
  - Mme Courville est administratrice de sociétés et présidente du conseil d'administration de la Banque Laurentienne du Canada. Elle est ingénieure et juriste de formation et compte plus de 25 ans d'expérience dans les secteurs des télécommunications, des TI et de l'énergie. Mme Courville a été présidente d'Hydro-Québec Distribution de 2011 à 2013 et d'Hydro-Québec TransÉnergie de 2007 à 2011.
  - M. Lynch est vice-président du conseil de BMO Groupe financier depuis 2010. Auparavant, M. Lynch s'est distingué au cours d'une carrière de 33 ans au sein du gouvernement du Canada jusqu'à sa retraite en 2009, notamment à titre de greffier du Conseil privé, de secrétaire du Cabinet et de chef de la fonction publique du Canada. Il a également occupé les fonctions de sous-ministre de l'Industrie de 1995 à 2000 et de sous-ministre des Finances de 2000 à 2004.
- › À la suite d'une planification de la relève au conseil d'administration, qui a été menée de manière rigoureuse par le comité de gouvernance et d'éthique en 2017, le conseil d'administration a nommé l'honorable Kevin G. Lynch au poste de vice-président du conseil en attendant qu'il remplace le président du conseil, M. Lawrence N. Stevenson, qui prévoit son départ à la retraite le 31 décembre 2017.

### CESSION-BAIL DU SIÈGE SOCIAL À MONTRÉAL

Le 22 juin 2017, SNC-Lavalin a annoncé qu'elle a conclu la vente de l'immeuble de son siège social à Montréal et du terrain vacant adjacent situés sur le boulevard René-Lévesque Ouest pour 173,3 millions \$ à la société Conseillers immobiliers GWL pour le compte de clients institutionnels. La décision de vendre cette propriété s'inscrit dans le cadre du programme d'excellence opérationnelle de SNC-Lavalin, qui a procédé à l'évaluation de son portefeuille immobilier détenu en propriété, suite à une annonce effectuée en 2016. Simultanément, SNC-Lavalin a conclu un contrat de location d'une durée de 20 ans pour l'immeuble.

## PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENTS DE CAPITAL

### SNC-Lavalin Infrastructure Partners LP

Le 30 juin 2017, SNC-Lavalin a annoncé le lancement d'un nouvel instrument de placement en infrastructures, SNC-Lavalin Infrastructure Partners LP (le « Partenariat »), établi pour redistribuer efficacement des capitaux dans des occasions de développement et a conclu une convention stratégique avec une filiale canadienne de BBGI SICAV S.A. (« BBGI »). Ce Partenariat est composé à 100 % des participations de SNC-Lavalin dans certains actifs d'infrastructures canadiennes bien établies et leurs sociétés de portefeuille.

Le 28 septembre 2017, BBGI a souscrit aux parts du Partenariat pour un montant équivalent à 80 % de la valeur des quatre actifs suivants : Okanagan Lake Concession Limited Partnership (« Okanagan »), InTransit BC Limited Partnership (« InTransit »), Chinook Roads Partnership (« Chinook ») et Rainbow Hospital Partnership (« Rainbow ») et, en même temps, SNC-Lavalin a transféré au Partenariat l'ensemble de sa participation dans les quatre actifs. Un cinquième actif, Groupe infrastructure santé McGill, S.E.N.C. (« GISM »), devrait être transféré au Partenariat à la fin de 2017. Le gain sur cession partielle du Partenariat s'est établi à 36,7 millions \$ (26,5 millions \$ après impôts) au troisième trimestre de 2017.

### Groupe infrastructure santé McGill

Le 30 juin 2017, la coentreprise Groupe infrastructure santé McGill, dans laquelle SNC-Lavalin avait auparavant une participation de 60 %, a émis des instruments de capitaux propres à l'intention de l'autre investisseur dans GISM, donnant lieu à une dilution de la participation de SNC-Lavalin à 50 %. De plus, le prêt subordonné à recevoir de GISM de la Société de 109,3 millions \$ (le « prêt subordonné ») a été partiellement cédé à l'autre investisseur dans GISM et a été partiellement remboursé par GISM pour une contrepartie totale en trésorerie de 23,3 millions \$. Ces transactions ont donné lieu à un gain net de 5,4 millions \$ (5,4 millions \$ après impôts) au deuxième trimestre de 2017.

## ACQUISITION DE WS ATKINS PLC

Le 3 juillet 2017, SNC-Lavalin a conclu l'acquisition de WS Atkins plc (« Atkins »), l'une des entreprises de services-conseils les plus respectées du monde dans les domaines de la conception, de l'ingénierie et de la gestion de projet. Elle est une chef de file dans les secteurs des infrastructures, du transport et de l'énergie. Atkins, dont le siège social est au Royaume-Uni, est une entreprise mondiale diversifiée sur le plan géographique, avec environ 18 300 employés aux États-Unis, au Moyen-Orient et en Asie, et occupe une position dominante au Royaume-Uni et en Scandinavie. La contrepartie globale en espèces pour l'acquisition était de 20,80 livres sterling par action d'Atkins pour une contrepartie totale d'environ 3,5 milliards \$. Se reporter à la section 8.2 « Financement lié à l'acquisition d'Atkins » pour obtenir plus de renseignements sur le financement de l'acquisition d'Atkins.

Pour la période du 3 juillet 2017 au 30 septembre 2017, les activités d'Atkins étaient gérées et examinées comme une composante séparée et sont donc présentées en tant que secteur distinct pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2017.

## CHANGEMENTS À L'ÉQUIPE DE DIRECTION

- › Le 3 juillet 2017, Heath Drewett, directeur des finances du groupe et membre du comité de direction d'Atkins est devenu président d'Atkins, le cinquième secteur d'I&C de SNC-Lavalin, et un membre du comité de direction de SNC-Lavalin. Il relève de Neil Bruce, président et chef de la direction. Heath Drewett est responsable de l'ingénierie, de la conception et des activités de gestion de projet et de programme de l'entreprise, qui compte quelque 18 300 employés partout dans le monde. M. Drewett cumule 28 ans d'expérience durant lesquels il a assumé diverses fonctions relatives aux finances, aux finances d'entreprise, au rendement d'entreprise et à la planification financière et stratégique. Il possède une vaste expérience internationale dans le domaine des fusions et des acquisitions et dans celui des activités de développement d'entreprise.
- › Le 2 août 2017, Chantal Sorel a été nommée vice-présidente directrice, Capital, en plus de ses fonctions de directrice générale. Mme Sorel relève de Neil Bruce et sera membre du comité de direction de SNC-Lavalin. En tant que vice-présidente directrice et directrice générale, Capital, elle est responsable de la capacité d'investissement et la gestion des actifs SNC-Lavalin, qui consiste à investir des capitaux dans des projets et à gérer le portefeuille d'investissements d'infrastructure de plusieurs milliards de dollars de l'entreprise. Mme Sorel s'est jointe à l'équipe de SNC-Lavalin en 2007 et a occupé des postes aux responsabilités de plus en plus importantes au fil des ans. Plus récemment, elle a assumé les fonctions de vice-présidente principale, Développement des affaires du secteur Infrastructures de SNC-Lavalin et le poste de vice-présidente et gestionnaire de projet responsable du projet du site Glen du Centre universitaire de santé McGill.
- › Le 14 septembre 2017, Christian Brown a été nommé président, Pétrole et gaz. Il a assumé ses fonctions immédiatement et succède à Martin Adler, qui a quitté son poste. En tant que président, Pétrole et gaz, M. Brown sera responsable de la croissance et de la supervision de la plus grande unité d'exploitation de l'entreprise, qui compte environ 20 000 employés et mène des activités partout à travers le monde. M. Adler demeurera actif au sein de l'entreprise dans un rôle consultatif pour assurer un changement de direction sans accroc. M. Brown s'est joint à l'équipe de SNC-Lavalin en 2014, lorsque la Société a acquis Kentz Corporation Limited (« Kentz »), où il était chef de la direction et membre du conseil d'administration.
- › Le 2 novembre 2017, Marie-Claude Dumas deviendra vice-présidente directrice des activités de l'unité d'exploitation nouvellement renommée Énergie propre, laquelle comprendra les équipes Hydro, Transport et distribution, et Énergie renouvelable. Mme Dumas relèvera directement de Sandy Taylor, président, Énergie. Mme Dumas a occupé de nombreux postes de haute direction depuis qu'elle s'est jointe à SNC-Lavalin en 2006, dont celui, plus récemment, de vice-présidente directrice, Ressources humaines. Elle a été auparavant vice-présidente directrice de l'unité d'exploitation Hydro de la Société, où elle était responsable de la croissance des activités du groupe Hydro en réponse aux besoins des clients au Canada et dans les principaux marchés internationaux.
- › Le 2 novembre 2017, James Cullens deviendra vice-président directeur, Ressources humaines, comme prévu au début du processus d'intégration de SNC-Lavalin et d'Atkins. Auparavant directeur des ressources humaines, du marketing et des communications du groupe et membre du comité de direction d'Atkins, M. Cullens sera responsable de tous les aspects de la fonction des ressources humaines à l'échelle mondiale. M. Cullens continuera de siéger au comité de direction et relèvera directement de Neil Bruce. James Cullens possède plus de 25 ans d'expérience en gestion des ressources humaines sur le plan international. Avant de se joindre à Atkins, il a occupé le poste de directeur des ressources humaines du groupe pour les sociétés Hays plc, BOC Group plc et Linde AG.

# 5 Analyse de la performance financière

Les données financières présentées dans le tableau ci-dessous proviennent des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société préparés conformément à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*, pour les neuf premiers mois terminés le 30 septembre 2017 et le 30 septembre 2016, à l'exception des mesures financières non conformes aux IFRS présentées dans la section « Faits saillants financiers additionnels » du tableau ci-dessous.

Il convient de noter que l'information financière présentée dans le tableau ci-dessous **comprend les résultats financiers d'Atkins pour la période allant de la date d'acquisition, le 3 juillet 2017, au 30 septembre 2017.**

(EN MILLIONS \$ CA, SAUF LE RÉSULTAT PAR ACTION)	TROISIÈME TRIMESTRE		NEUF MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE	
	2017	2016	2017	2016
Produits	2 632,7 \$	2 168,5 \$	6 416,9 \$	6 259,7 \$
Marge brute	622,9 \$	212,7 \$	1 217,5 \$	845,4 \$
Frais de vente, généraux et administratifs	399,0 \$	141,1 \$	741,4 \$	510,3 \$
Coûts de restructuration	1,7	11,8	26,8	27,6
Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration	42,3	1,1	98,9	4,1
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises	35,4	16,2	65,1	52,3
Gain sur cessions d'investissements de Capital	(36,7)	–	(42,1)	(58,5)
Gain lié à un ajustement sur cessions d'activités d'I&C	–	–	(1,0)	–
Gain sur cession de l'immeuble du siège social	–	–	(115,1)	–
<b>Résultat avant intérêts et impôts sur le résultat</b>	<b>181,3 \$</b>	<b>42,5 \$</b>	<b>443,6 \$</b>	<b>309,8 \$</b>
Charges financières nettes	40,9 \$	9,9 \$	67,5 \$	31,7 \$
<b>Résultat avant impôts sur le résultat</b>	<b>140,4 \$</b>	<b>32,6 \$</b>	<b>376,1 \$</b>	<b>278,1 \$</b>
Impôts sur le résultat	39,2 \$	(2,6) \$	45,4 \$	23,2 \$
<b>Résultat net de la période</b>	<b>101,2 \$</b>	<b>35,2 \$</b>	<b>330,7 \$</b>	<b>254,9 \$</b>
<b>Résultat net attribuable aux éléments suivants :</b>				
Actionnaires de SNC-Lavalin	103,6 \$	43,3 \$	329,7 \$	254,0 \$
Participations ne donnant pas le contrôle	(2,4)	(8,1)	1,0	1,0
<b>Résultat net de la période</b>	<b>101,2 \$</b>	<b>35,2 \$</b>	<b>330,7 \$</b>	<b>254,9 \$</b>
<b>Informations supplémentaires :</b>				
<b>Résultat par action (\$) :</b>				
De base	0,59 \$	0,29 \$	2,08 \$	1,69 \$
Dilué	0,59 \$	0,29 \$	2,08 \$	1,69 \$
<b>Faits saillants financiers additionnels :</b>				
Résultat dilué par action provenant d'I&C (\$) <sup>(1)</sup>	0,17 \$	– \$	1,02 \$	0,56 \$
Résultat dilué par action ajusté provenant d'I&C (\$) <sup>(1)</sup>	0,51	0,16	1,34	1,02
RAIIA ajusté provenant d'I&C <sup>(1)</sup>	196,3	46,1	383,2	263,9

(1) Mesures financières non conformes aux IFRS ou autres mesures conformes aux IFRS. Se reporter à la section 11 pour plus de détails sur ces mesures financières et pour la référence au rapprochement à la mesure la plus directement comparable conforme aux IFRS, selon le cas.

## 5.1 Analyse des produits et de la marge brute

(EN MILLIONS \$ CA)	TROISIÈME TRIMESTRE		NEUF MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE	
	2017	2016	2017	2016
<b>Produits :</b>				
Provenant d'I&C	2 572,5 \$	2 100,6 \$	6 229,0 \$	6 076,6 \$
Provenant de Capital	60,3	67,9	187,9	183,1
	<b>2 632,7 \$</b>	<b>2 168,5 \$</b>	<b>6 416,9 \$</b>	<b>6 259,7 \$</b>
<b>Marge brute :</b>				
Provenant d'I&C	564,9 \$	154,9 \$	1 036,8 \$	682,0 \$
Provenant de Capital	58,0	57,8	180,7	163,4
	<b>622,9 \$</b>	<b>212,7 \$</b>	<b>1 217,5 \$</b>	<b>845,4 \$</b>
<b>Ratio de marge brute (%) :</b>				
Provenant d'I&C	22,0 %	7,4 %	16,6 %	11,2 %
Provenant de Capital	96,3 %	85,1 %	96,2 %	89,3 %
	<b>23,7 %</b>	<b>9,8 %</b>	<b>19,0 %</b>	<b>13,5 %</b>

La Société analyse ses produits et sa marge brute provenant des activités d'I&C séparément de ceux provenant de Capital.

### PRODUITS ET MARGE BRUTE D'I&C

Les produits provenant d'I&C ont augmenté pour s'établir à 2,6 milliards \$ pour le troisième trimestre de 2017, comparativement à 2,1 milliards \$ pour le trimestre correspondant de 2016. La variation est attribuable en grande partie aux produits supplémentaires provenant d'Atkins et à une hausse des produits du secteur Mines et métallurgie, partiellement contrebalancés par des produits moins élevés provenant du secteur Infrastructures, principalement en raison de la vente des activités non essentielles de gestion de biens immobiliers au Canada et des activités locales en France de la Société au quatrième trimestre de 2016, ainsi qu'à une diminution des produits provenant des secteurs Pétrole et gaz et Énergie, principalement en raison de l'achèvement ou du quasi-achèvement de certains projets d'envergure.

Les produits provenant d'I&C se sont chiffrés à 6,2 milliards \$ pour les neuf premiers mois de 2017 et ont été comparables à la période correspondante de 2016, car les produits supplémentaires provenant d'Atkins et la hausse des produits du secteur Mines et métallurgie ont été compensés par des produits moins élevés provenant des secteurs Infrastructures, Pétrole et gaz et Énergie, principalement en raison des facteurs susmentionnés. En excluant l'incidence des activités cédées, les produits provenant d'I&C pour les neuf premiers mois de 2017 auraient augmenté par rapport à ceux de la période correspondante de 2016.

Au troisième trimestre de 2017, la marge brute provenant d'I&C a augmenté pour s'établir à 564,9 millions \$ comparativement à 154,9 millions \$ au trimestre correspondant de 2016, reflétant principalement des produits provenant d'I&C plus élevés, comme il est expliqué ci-dessus, et une augmentation du ratio de marge brute provenant des secteurs Pétrole et gaz et Infrastructures, partiellement contrebalancés par une diminution du ratio de marge brute provenant des secteurs Mines et métallurgie et Énergie.

Pour les neuf premiers mois de 2017, la marge brute provenant d'I&C a augmenté pour s'établir à 1 036,8 millions \$, comparativement à 682,0 millions \$ à la période correspondante de 2016, principalement en raison des produits provenant d'I&C plus élevés, comme il est expliqué ci-dessus, et d'une augmentation du ratio de marge brute

provenant des secteurs Infrastructures et Pétrole et gaz, partiellement contrebalancés par une diminution du ratio de marge brute provenant du secteur Mines et métallurgie.

## PRODUITS ET MARGE BRUTE PROVENANT DES INVESTISSEMENTS DE CAPITAL

Les produits provenant de Capital se sont établis à 60,3 millions \$ pour le troisième trimestre de 2017, par rapport à 67,9 millions \$ pour le trimestre correspondant de 2016, reflétant principalement l'incidence des investissements cédés en 2016 et un volume d'activité moins élevé de certains investissements de Capital, partiellement contrebalancés par une hausse des dividendes reçus de l'Autoroute 407 ETR.

Les produits provenant de Capital se sont établis à 187,9 millions \$ pour les neuf premiers mois de 2017 et ont été comparables à ceux de la période correspondante de 2016, car le volume d'activité plus élevé de certains investissements de Capital et la hausse des dividendes reçus de l'Autoroute 407 ETR ont été contrebalancés par une diminution des produits en raison des investissements cédés en 2016.

La marge brute provenant de Capital s'est établie à 58,0 millions \$ pour le troisième trimestre de 2017 et a été comparable à celle de la période correspondante de 2016, car une diminution des apports provenant de certains investissements de Capital a été contrebalancée par une augmentation des dividendes reçus de l'Autoroute 407 ETR.

La marge brute provenant de Capital a augmenté pour s'établir à 180,7 millions \$ pour les neuf premiers mois de 2017, par rapport à 163,4 millions \$ à la période correspondante de 2016, principalement en raison d'une augmentation des apports provenant de certains investissements de Capital et d'une hausse des dividendes reçus de l'Autoroute 407 ETR.

## 5.2 Analyse du résultat net

(EN MILLIONS \$ CA)	TROISIÈME TRIMESTRE		NEUF MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE	
	2017	2016	2017	2016
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin :				
Provenant d'I&C	29,0 \$	0,7 \$	161,7 \$	84,8 \$
Provenant de Capital	74,6	42,7	168,0	169,2
<b>Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin</b>	<b>103,6 \$</b>	<b>43,3 \$</b>	<b>329,7 \$</b>	<b>254,0 \$</b>
Participations ne donnant pas le contrôle	(2,4) \$	(8,1) \$	1,0 \$	1,0 \$
<b>Résultat net</b>	<b>101,2 \$</b>	<b>35,2 \$</b>	<b>330,7 \$</b>	<b>254,9 \$</b>

La Société analyse son résultat net provenant des activités d'I&C séparément de celui provenant de Capital.

### Troisième trimestre de 2017

Au troisième trimestre de 2017, le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant d'I&C a augmenté pour s'établir à 29,0 millions \$, contre 0,7 million \$ à la période correspondante de 2016. L'augmentation du résultat net provenant d'I&C s'expliquait principalement par un apport plus élevé du secteur Pétrole et gaz, par l'apport supplémentaire provenant d'Atkins et par une hausse de l'apport provenant du secteur Infrastructures, partiellement contrebalancés par des charges financières nettes plus élevées, attribuables en grande partie au financement de l'acquisition d'Atkins, à une augmentation de l'impôt sur le résultat, expliquée à la section 5.13, ainsi que par des apports moins élevés des secteurs Énergie et Mines et métallurgie au troisième trimestre de 2017.

**Pour le troisième trimestre de 2017, le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant de Capital a augmenté pour s'établir à 74,6 millions \$**, comparativement à 42,7 millions \$ à la période correspondante de l'exercice précédent, principalement en raison d'un gain net de 26,5 millions \$ sur la cession partielle du Partenariat.

En outre, certains éléments importants ont eu une incidence sur le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin pour le troisième trimestre de 2017 et celui de 2016, en voici les principaux :

- › Les coûts de restructuration se sont établis à 1,7 million \$ (1,1 million \$ après impôts) au troisième trimestre de 2017, comparativement à 11,8 millions \$ (9,9 millions \$ après impôts) au trimestre correspondant de 2016. Ces charges étaient surtout liées à des indemnités de départ.
- › Les frais connexes à l'acquisition et les coûts d'intégration se sont chiffrés à 42,3 millions \$ (30,0 millions \$ après impôts) pour le troisième trimestre de 2017, par rapport à 1,1 million \$ (0,9 million \$ après impôts) au même trimestre de l'exercice précédent, essentiellement en raison des coûts engagés relativement à l'acquisition d'Atkins, conclue le 3 juillet 2017.
- › L'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises s'est chiffré à 35,4 millions \$ (27,5 millions \$ après impôts) pour le troisième trimestre de 2017, par rapport à 16,2 millions \$ (12,9 millions \$ après impôts) pour la période correspondante de 2016, une hausse découlant de la charge d'amortissement supplémentaire provenant des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition d'Atkins.

## Neuf premiers mois de 2017

**Pour les neuf premiers mois de 2017, le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant d'I&C a augmenté pour s'établir à 161,7 millions \$**, contre 84,8 millions \$ à la période correspondante de 2016. Pour les neuf premiers mois de 2017, le résultat net provenant d'I&C comprenait l'incidence favorable d'un gain de 115,1 millions \$ (101,5 millions \$ après impôts) provenant de la cession de l'immeuble du siège social au deuxième trimestre de 2017 et par l'apport supplémentaire provenant d'Atkins, ainsi que par une hausse de l'apport provenant du secteur Pétrole et gaz, partiellement contrebalancés par des charges financières nettes plus élevées, attribuables en grande partie au financement de l'acquisition d'Atkins, par un apport moins élevé du secteur Mines et métallurgie et par une augmentation de l'impôt sur le résultat provenant d'I&C, expliquée à la section 5.13.

**Pour les neuf premiers mois de 2017, le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant de Capital s'est établi à 168,0 millions \$, un résultat comparable** à celui de la période correspondante de 2016.

En outre, certains éléments importants ont eu une incidence sur le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin pour les neuf premiers mois de 2017 et ceux de 2016, en voici les principaux :

- › Les coûts de restructuration se sont établis à 26,8 millions \$ (21,3 millions \$ après impôts) pour les neuf premiers mois de 2017, comparativement à 27,6 millions \$ (21,6 millions \$ après impôts) pour les neuf premiers mois de 2016.
- › Les frais connexes à l'acquisition et les coûts d'intégration se sont chiffrés à 98,9 millions \$ (75,6 millions \$ après impôts) pour les neuf premiers mois de 2017, par rapport à 4,1 millions \$ (3,2 millions \$ après impôts) pour la période correspondante de l'exercice précédent, principalement en raison des coûts engagés relativement à l'acquisition d'Atkins, conclue le 3 juillet 2017.

- › L'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises s'est chiffré à 65,1 millions \$ (51,2 millions \$ après impôts) pour les neuf premiers mois de 2017, par rapport à 52,3 millions \$ (41,3 millions \$ après impôts) pour la période correspondante de 2016, une hausse attribuable aux facteurs susmentionnés.

## 5.3 Résultat net ajusté provenant d'I&C et résultat dilué par action ajusté provenant d'I&C

Le résultat net ajusté provenant d'I&C et le résultat dilué par action ajusté provenant d'I&C constituent des mesures financières non conformes aux IFRS. Les définitions de ces mesures financières sont présentées à la section 11.

### Troisième trimestre de 2017

TROISIÈME TRIMESTRE TERMINÉ LE 30 SEPTEMBRE (EN MILLIONS DE \$ CA, SAUF LE RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION (EN \$))	2017		2016	
	RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION		RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION	
Résultat net	101,2	\$ s.o.	35,2	\$ s.o.
Moins :				
Participations ne donnant pas le contrôle	(2,4)	s.o.	(8,1)	s.o.
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant de Capital	74,6	0,42 \$	42,7	0,29 \$
<b>Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant d'I&amp;C / résultat dilué par action provenant d'I&amp;C</b>	<b>29,0</b>	<b>\$ 0,17</b>	<b>0,7</b>	<b>\$ -</b>
Ajustements (déduction faite de l'impôt sur le résultat) :				
Coûts de restructuration, de rationalisation et autres <sup>(1)</sup>	2,1	\$ 0,01	9,9	\$ 0,07
Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration	30,0	0,17	0,9	0,01
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises	27,5	0,16	12,9	0,08
<b>Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant d'I&amp;C / résultat dilué par action ajusté provenant d'I&amp;C</b>	<b>88,6</b>	<b>\$ 0,51</b>	<b>24,4</b>	<b>\$ 0,16</b>

(1) Il convient de noter que cet ajustement comprend un montant net de 2,2 millions \$ (1,0 million \$ après impôts) (2016 : néant) qui ne répondait pas aux critères pour être classé dans les coûts de restructuration tels que définis conformément aux IFRS.

Au troisième trimestre de 2017, le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant d'I&C a augmenté pour s'établir à 88,6 millions \$ (0,51 \$ par action après dilution), par rapport à 24,4 millions \$ (0,16 \$ par action après dilution) pour le troisième trimestre de 2016, principalement en raison d'un apport plus élevé du secteur Pétrole et gaz, de l'apport supplémentaire provenant d'Atkins, ainsi que d'une hausse de l'apport provenant du secteur Infrastructures, partiellement contrebalancés par des charges financières nettes plus élevées, par une augmentation de l'impôt sur le résultat, expliquée à la section 5.13, et par des apports moins élevés des secteurs Énergie et Mines et métallurgie.

Au troisième trimestre de 2017, le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant d'I&C comprenait les ajustements suivants, pour un montant net totalisant 59,6 millions \$ (0,34 \$ par action après dilution) :

- › Un montant de 2,1 millions \$ (0,01 \$ par action après dilution) se rapportant à des coûts de restructuration, de rationalisation et autres, comparativement à un montant de 9,9 millions \$ (0,07 \$ par action après dilution) au trimestre correspondant de 2016. Ces charges étaient surtout liées à des indemnités de départ.
- › Des frais connexes à l'acquisition et des coûts d'intégration de 30,0 millions \$ (0,17 \$ par action après dilution), attribuables en grande partie à l'acquisition d'Atkins, par rapport à 0,9 million \$ (0,01 \$ par action après dilution), en raison de l'intégration de Kentz, à la période correspondante de 2016.
- › Un montant de 27,5 millions \$ (0,16 \$ par action après dilution) au titre de l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises, comparativement à 12,9 millions \$ (0,08 \$ par action après dilution) pour le troisième trimestre de 2016, en raison de la charge d'amortissement supplémentaire provenant des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition d'Atkins en juillet 2017.

## Neuf premiers mois de 2017

NEUF MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE (EN MILLIONS DE \$ CA, SAUF LE RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION (EN \$))	2017		2016	
	RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION		RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION	
Résultat net	330,7	\$ s.o.	254,9	\$ s.o.
Moins :				
Participations ne donnant pas le contrôle	1,0	s.o.	1,0	s.o.
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant de Capital	168,0	1,06 \$	169,2	1,13 \$
<b>Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant d'I&amp;C / résultat dilué par action provenant d'I&amp;C</b>	<b>161,7</b>	<b>\$ 1,02</b>	<b>84,8</b>	<b>\$ 0,56</b>
Ajustements (déduction faite de l'impôt sur le résultat) :				
Coûts de restructuration, de rationalisation et autres <sup>(1)</sup>	27,3	\$ 0,16 \$	23,7	\$ 0,16 \$
Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration	75,6	0,48	3,2	0,03
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises	51,3	0,33	41,3	0,27
Gain lié à un ajustement sur cessions d'activités d'I&C	(0,9)	(0,01)	–	–
Gain sur cession de l'immeuble du siège social	(101,5)	(0,64)	–	–
<b>Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant d'I&amp;C / résultat dilué par action ajusté provenant d'I&amp;C</b>	<b>213,5</b>	<b>\$ 1,34</b>	<b>153,0</b>	<b>\$ 1,02</b>

(1) Il convient de noter que cet ajustement comprend un montant net de 6,2 millions \$ (6,0 millions \$ après impôts) (2016 : 4,3 millions \$ (2,0 millions \$ après impôts)) qui ne répondait pas aux critères pour être classé dans les coûts de restructuration tels que définis conformément aux IFRS.

Pour les neuf premiers mois de 2017, le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant d'I&C a augmenté pour s'établir à 213,5 millions \$ (1,34 \$ par action après dilution), par rapport à 153,0 millions \$ (1,02 \$ par action après dilution) pour la période correspondante de 2016, essentiellement en raison de l'apport supplémentaire provenant d'Atkins, ainsi que de l'augmentation de la contribution provenant du secteur Pétrole et gaz, partiellement contrebalancés par des charges financières nettes plus élevées, attribuables en grande partie au financement obtenu en lien avec l'acquisition d'Atkins, par un apport moins élevé du secteur Mines et métallurgie et par une augmentation de l'impôt sur le résultat, expliqué à la section 5.13.

Pour les neuf premiers mois de 2017, le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant d'I&C comprenait les ajustements suivants, pour un montant net totalisant 51,8 millions \$ (0,32 \$ par action après dilution) :

- › Un montant de 27,3 millions \$ (0,16 \$ par action après dilution) se rapportant à des coûts de restructuration, de rationalisation et autres, comparativement à un montant de 23,7 millions \$ (0,16 \$ par action après dilution) pour les neuf premiers mois de 2016. Ces charges étaient surtout liées à des indemnités de départ.
- › Des frais connexes à l'acquisition et des coûts d'intégration de 75,6 millions \$ (0,48 \$ par action après dilution), principalement attribuables à l'acquisition d'Atkins, par rapport à 3,2 millions \$ (0,03 \$ par action après dilution), en raison de l'intégration de Kentz, à la période correspondante de 2016.
- › Un montant de 51,3 millions \$ (0,33 \$ par action après dilution) au titre de l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises, comparativement à 41,3 millions \$ (0,27 \$ par action après dilution) pour la période correspondante de 2016, une hausse attribuable à l'acquisition d'Atkins comme il est expliqué ci-dessus.
- › Un montant de 0,9 million \$ (0,01 \$ par action après dilution) relativement à un ajustement apporté à un gain sur cession d'activités d'I&C pour les neuf premiers mois de 2017, décrit plus en détails à la section 5.8.
- › Un gain de 101,5 millions \$ (0,64 \$ par action après dilution) à la cession de l'immeuble du siège social au deuxième trimestre de 2017, comme il est expliqué plus en détails à la section 5.10.

## 5.4 Analyse du RAI, du RAIIA et du RAIIA ajusté

Le RAI, le RAIIA et le RAIIA ajusté constituent des mesures financières non conformes aux IFRS. Les définitions de ces mesures financières sont présentées à la section 11.

### Troisième trimestre de 2017

TROISIÈME TRIMESTRE TERMINÉ LE 30 SEPTEMBRE (EN MILLIONS DE \$ CA)	2017			2016		
	PROVENANT D'I&C	PROVENANT DE CAPITAL	TOTAL	PROVENANT D'I&C	PROVENANT DE CAPITAL	TOTAL
Résultat net de la période	26,7 \$	74,6 \$	101,2 \$	(7,5) \$	42,7 \$	35,2 \$
Charges financières nettes	38,3	2,6	40,9	6,3	3,6	9,9
Impôts sur le résultat	25,9	13,2	39,2	(2,4)	(0,2)	(2,6)
<b>RAI</b>	<b>90,9 \$</b>	<b>90,4 \$</b>	<b>181,3 \$</b>	<b>(3,5) \$</b>	<b>46,0 \$</b>	<b>42,5 \$</b>
Amortissement	23,9 \$	– \$	23,9 \$	20,5 \$	0,8 \$	21,4 \$
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises	35,4	–	35,4	16,2	–	16,2
<b>RAIIA</b>	<b>150,2 \$</b>	<b>90,4 \$</b>	<b>240,6 \$</b>	<b>33,2 \$</b>	<b>46,9 \$</b>	<b>80,1 \$</b>
<b>(en % des produits)</b>	<b>5,8 %</b>	<b>s.o.</b>	<b>9,1 %</b>	<b>1,6 %</b>	<b>s.o.</b>	<b>3,7 %</b>
Coûts de restructuration et de rationalisation et autres <sup>(1)</sup>	3,9 \$	– \$	3,9 \$	11,8 \$	– \$	11,8 \$
Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration	42,3	–	42,3	1,1	–	1,1
Gain sur cessions d'investissements de Capital	–	(36,7)	(36,7)	–	–	–
<b>RAIIA ajusté</b>	<b>196,3 \$</b>	<b>53,7 \$</b>	<b>250,0 \$</b>	<b>46,1 \$</b>	<b>46,9 \$</b>	<b>93,0 \$</b>
<b>(en % des produits)</b>	<b>7,6 %</b>	<b>s.o.</b>	<b>9,5 %</b>	<b>2,2 %</b>	<b>s.o.</b>	<b>4,3 %</b>

(1) Il convient de noter que cet ajustement comprend un montant net de 2,2 millions \$ (1,0 million \$ après impôts) (2016 : néant) qui ne répondait pas aux critères pour être classé dans les coûts de restructuration tels que définis conformément aux IFRS.

Au troisième trimestre de 2017, le RAI provenant d'I&C s'est établi à 90,9 millions \$, comparativement à un RAI négatif de 3,5 millions \$ pour la période correspondante de 2016, principalement en raison de l'apport plus élevé du secteur Pétrole et gaz, de l'apport du nouveau secteur Atkins, ainsi que d'une hausse de l'apport du secteur Infrastructures, partiellement contrebalancés par une diminution des apports des secteurs Énergie et Mines et métallurgie. Le RAI provenant d'I&C comprenait un montant de 59,3 millions \$ au titre de l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises et des charges d'amortissement au troisième trimestre de 2017, comparativement à 36,7 millions \$ au troisième trimestre de 2016. Par conséquent, le RAIIA provenant d'I&C s'est établi à 150,2 millions \$ au troisième trimestre de 2017, par rapport à 33,2 millions \$ pour la période correspondante de 2016. Le RAIIA provenant d'I&C comprenait des coûts de restructuration, de rationalisation et autres de 3,9 millions \$ au troisième trimestre de 2017, comparativement à 11,8 millions \$ au trimestre correspondant de 2016. Au troisième trimestre de 2017, la Société a également engagé des frais connexes à l'acquisition et des coûts d'intégration de 42,3 millions \$, par rapport à 1,1 million \$ au troisième trimestre de 2016, une augmentation découlant principalement de l'acquisition d'Atkins en juillet 2017. Ainsi, le RAIIA ajusté provenant d'I&C s'est chiffré à 196,3 millions \$ pour le troisième trimestre de 2017, comparativement à 46,1 millions \$ pour le troisième trimestre de 2016.

Au troisième trimestre de 2017, le RAII provenant de Capital s'est élevé à 90,4 millions \$, comparativement à 46,0 millions \$ pour la période correspondante de 2016. Le RAIIA provenant de Capital s'est élevé à 90,4 millions \$ au troisième trimestre de 2017, comparativement à 46,9 millions \$ pour la période correspondante de 2016. Ces variations sont principalement attribuables à un gain sur cession partielle du Partenariat totalisant 36,7 millions \$ et à une hausse des dividendes reçus de l'Autoroute 407 ETR.

## Neuf premiers mois de 2017

NEUF MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE (EN MILLIONS DE \$ CA)	2017			2016		
	PROVENANT D'I&C	PROVENANT DE CAPITAL	TOTAL	PROVENANT D'I&C	PROVENANT DE CAPITAL	TOTAL
Résultat net de la période	162,7 \$	168,0 \$	330,7 \$	85,8 \$	169,2 \$	254,9 \$
Charges financières nettes	58,8	8,7	67,5	21,1	10,6	31,7
Impôts sur le résultat	29,5	16,0	45,4	13,3	9,9	23,2
<b>RAII</b>	<b>251,0 \$</b>	<b>192,6 \$</b>	<b>443,6 \$</b>	<b>120,1 \$</b>	<b>189,7 \$</b>	<b>309,8 \$</b>
Amortissement	51,4 \$	– \$	51,4 \$	55,5 \$	2,5 \$	58,0 \$
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises	65,1	–	65,1	52,3	–	52,3
<b>RAIIA</b>	<b>367,4 \$</b>	<b>192,6 \$</b>	<b>560,0 \$</b>	<b>227,9 \$</b>	<b>192,2 \$</b>	<b>420,1 \$</b>
<b>(en % des produits)</b>	<b>5,9 %</b>	<b>s.o.</b>	<b>8,7 %</b>	<b>3,8 %</b>	<b>s.o.</b>	<b>6,7 %</b>
Coûts de restructuration, de rationalisation et autres <sup>(1)</sup>	32,9 \$	– \$	32,9 \$	31,9 \$	– \$	31,9 \$
Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration	98,9	–	98,9	4,1	–	4,1
Gain sur cessions d'investissements de Capital	–	(42,1)	(42,1)	–	(58,5)	(58,5)
Gain lié à un ajustement sur cessions d'activités d'I&C	(1,0)	–	(1,0)	–	–	–
Gain sur cession de l'immeuble du siège social	(115,1)	–	(115,1)	–	–	–
<b>RAIIA ajusté</b>	<b>383,2 \$</b>	<b>150,5 \$</b>	<b>533,7 \$</b>	<b>263,9 \$</b>	<b>133,6 \$</b>	<b>397,6 \$</b>
<b>(en % des produits)</b>	<b>6,2 %</b>	<b>s.o.</b>	<b>8,3 %</b>	<b>4,3 %</b>	<b>s.o.</b>	<b>6,4 %</b>

(1) Il convient de noter que cet ajustement comprend un montant net de 6,2 millions \$ (6,0 millions \$ après impôts) (2016 : 4,3 millions \$ (2,0 millions \$ après impôts)) qui ne répondait pas aux critères pour être classé dans les coûts de restructuration tels que définis conformément aux IFRS.

Pour les neuf premiers mois de 2017, le RAII provenant d'I&C s'est établi à 251,0 millions \$, comparativement à 120,1 millions \$ pour la période correspondante de 2016, principalement en raison de l'apport additionnel provenant du nouveau secteur Atkins, ainsi que d'une hausse de l'apport du secteur Pétrole et gaz, partiellement contrebalancés par une diminution de l'apport du secteur Mines et métallurgie. Pour les neuf premiers mois de 2017, le RAII provenant d'I&C comprenait un montant de 116,4 millions \$ au titre de l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises et des charges d'amortissement, comparativement à 107,8 millions \$ pour la période correspondante de 2016. Par conséquent, le RAIIA provenant d'I&C s'est établi à 367,4 millions \$ pour les neuf premiers mois de 2017, par rapport à 227,9 millions \$ pour la période correspondante de 2016. Le RAIIA provenant d'I&C comprenait des coûts de restructuration, de rationalisation et autres de 32,9 millions \$ pour les neuf premiers mois de 2017, comparativement à 31,9 millions \$ à la période correspondante de 2016. Pour les neuf premiers mois de 2017, la Société a également engagé des frais connexes à l'acquisition et des coûts d'intégration de 98,9 millions \$, par rapport à 4,1 millions \$ pour les neuf premiers mois de 2016. En outre, la Société a conclu une transaction de cession-bail de l'immeuble de son siège social durant le deuxième trimestre de 2017, ce qui a donné lieu à un gain de

115,1 millions \$ inclus dans le RAIIA provenant d'I&C. Ainsi, le RAIIA ajusté provenant d'I&C s'est chiffré à 383,2 millions \$ pour les neuf premiers mois de 2017, comparativement à 263,9 millions \$ pour les neuf premiers mois de 2016.

Pour les neuf premiers mois de 2017, le RAI et le RAIIA provenant de Capital se sont élevés à 192,6 millions \$, comparables aux résultats de la période correspondante de 2016.

## 5.5 Analyse des frais de vente, généraux et administratifs

TROISIÈME TRIMESTRE TERMINÉ LE 30 SEPTEMBRE (EN MILLIONS DE \$ CA)	2017			2016		
	PROVENANT D'I&C	PROVENANT DE CAPITAL	TOTAL	PROVENANT D'I&C	PROVENANT DE CAPITAL	TOTAL
Frais de vente	81,9 \$	(3,7) \$	78,2 \$	46,9 \$	4,1 \$	51,0 \$
Frais généraux et administratifs	312,7	8,0	320,7	82,4	7,6	90,1
<b>Frais de vente, généraux et administratifs</b>	<b>394,7 \$</b>	<b>4,3 \$</b>	<b>399,0 \$</b>	<b>129,3 \$</b>	<b>11,8 \$</b>	<b>141,1 \$</b>

NEUF MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE (EN MILLIONS DE \$ CA)	2017			2016		
	PROVENANT D'I&C	PROVENANT DE CAPITAL	TOTAL	PROVENANT D'I&C	PROVENANT DE CAPITAL	TOTAL
Frais de vente	178,9 \$	1,6 \$	180,6 \$	135,8 \$	10,8 \$	146,6 \$
Frais généraux et administratifs	532,2	28,6	560,8	342,2	21,5	363,7
<b>Frais de vente, généraux et administratifs</b>	<b>711,2 \$</b>	<b>30,2 \$</b>	<b>741,4 \$</b>	<b>478,0 \$</b>	<b>32,3 \$</b>	<b>510,3 \$</b>

Pour les neuf premiers mois de 2017, les frais de vente, généraux et administratifs se sont établis à 741,4 millions \$, comparativement à 510,3 millions \$ pour la période correspondante de 2016, une augmentation qui est principalement expliquée par les facteurs suivants :

- Les frais généraux et administratifs se sont établis à 560,8 millions \$ pour les neuf premiers mois de 2017, comparativement à 363,7 millions \$ pour les neuf premiers mois de 2016, une augmentation de 54,2 % qui était principalement attribuable aux frais généraux et administratifs supplémentaires provenant d'Atkins. Excluant l'incidence de l'acquisition d'Atkins, les frais généraux et administratifs ont diminué pour les neuf premiers mois de 2017 comparativement à la même période de l'exercice précédent, reflétant principalement la mise en œuvre réussie du programme « STEP Change » en 2015 et du lancement du programme « Excellence opérationnelle » en 2016, qui a pour but de renforcer et de promouvoir la culture d'efficacité et d'exécution de la Société.
- Les frais de vente se sont établis à 180,6 millions \$ pour les neuf premiers mois de 2017, comparativement à 146,6 millions \$ pour les neuf premiers mois de 2016, une augmentation de 23,2 % qui était essentiellement attribuable aux frais généraux et administratifs supplémentaires provenant d'Atkins, ainsi qu'à la hausse des dépenses relatives à des offres de services et au développement des affaires pour des appels d'offres liés à des projets de grande envergure, principalement dans le secteur Infrastructures, partiellement contrebalancés par le reclassement des frais connexes à la cession au gain sur cession partielle du Partenariat.

## 5.6 Coûts de restructuration

(EN MILLIONS \$ CA)	TROISIÈME TRIMESTRE		NEUF MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE	
	2017	2016	2017	2016
Coûts de restructuration	1,7 \$	11,8 \$	26,8 \$	27,6 \$

La Société a engagé des coûts de restructuration totalisant 1,7 million \$ au troisième trimestre de 2017 (2016 : 11,8 millions \$) et 26,8 millions \$ au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2017 (2016 : 27,6 millions \$).

Les coûts de restructuration constatés au cours des périodes de neuf mois terminées le 30 septembre 2017 et le 30 septembre 2016 étaient principalement liés à des indemnités de départ.

## 5.7 Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration

(EN MILLIONS \$ CA)	TROISIÈME TRIMESTRE		NEUF MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE	
	2017	2016	2017	2016
Honoraires et autres coûts connexes	42,3 \$	1,1 \$	50,2 \$	4,1 \$
Réévaluation d'une option de change	–	–	48,7	–
<b>Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration</b>	<b>42,3 \$</b>	<b>1,1 \$</b>	<b>98,9 \$</b>	<b>4,1 \$</b>

Pour les neuf premiers mois de 2017, la Société a engagé des frais connexes à l'acquisition et des coûts d'intégration totalisant 98,9 millions \$ comparativement à 4,1 millions \$ à la période correspondante de 2016, une variation attribuable aux frais engagés relativement à l'acquisition et à l'intégration d'Atkins, ainsi qu'à la réévaluation d'une option de change contractée par la Société au deuxième trimestre de 2017 afin de couvrir le risque de change découlant de la transaction d'acquisition d'Atkins.

## 5.8 Gain lié à un ajustement sur cession d'activités d'I&C

Au quatrième trimestre de 2016, la Société a cédé ses activités locales en cours en France et à Monaco et ses activités secondaires de gestion de biens immobiliers au Canada. La contrepartie à recevoir (à payer) provenant de ces transactions est assujettie à certains ajustements. Alors que les ajustements n'ont pas encore été finalisés au 30 septembre 2017, certaines hypothèses utilisées pour estimer ces ajustements ont été révisées, ce qui n'a eu aucune incidence au troisième trimestre de 2017 et ce qui a donné lieu à un gain avant impôts de 1,0 million \$ (0,9 million \$ après impôts) au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2017.

## 5.9 Gain sur cessions d'investissements de Capital

### SNC-Lavalin Infrastructure Partners LP

Le 30 juin 2017, SNC-Lavalin a annoncé le lancement d'un nouvel instrument de placement en infrastructures, SNC-Lavalin Infrastructure Partners LP (le « Partenariat »), établi pour redistribuer efficacement des capitaux dans des occasions de développement et a conclu une convention stratégique avec une filiale canadienne de BBGI. Ce Partenariat est composé à 100 % des participations de SNC-Lavalin dans certains actifs d'infrastructures canadiennes bien établies et leurs sociétés de portefeuille.

Le 28 septembre 2017, BBGI a souscrit aux parts du Partenariat pour un montant équivalent à 80 % de la valeur des quatre actifs suivants : Okanagan, InTransit, Chinook et Rainbow et, en même temps, SNC-Lavalin a transféré au Partenariat l'ensemble de sa participation dans les quatre actifs. Un cinquième actif, GISM, devrait être transféré au Partenariat à la fin de 2017. Le gain sur cession partielle du Partenariat s'est établi à 36,7 millions \$ (26,5 millions \$ après impôts) au troisième trimestre de 2017.

### Groupe infrastructure santé McGill

Le 30 juin 2017, la coentreprise Groupe infrastructure santé McGill, dans laquelle SNC-Lavalin avait auparavant une participation de 60 %, a émis des instruments de capitaux propres à l'intention de l'autre investisseur dans GISM, donnant lieu à une dilution de la participation de SNC-Lavalin à 50 %. De plus, le prêt subordonné à recevoir de GISM de la Société de 109,3 millions \$ a été partiellement cédé à l'autre investisseur dans GISM et a été partiellement remboursé par GISM pour une contrepartie totale en trésorerie de 23,3 millions \$. Ces transactions ont donné lieu à un gain net de 5,4 millions \$ (5,4 millions \$ après impôts) au deuxième trimestre de 2017.

### Malta International Airport

Le 30 mars 2016, SNC-Lavalin a annoncé la clôture financière de la vente de sa participation indirecte dans MML Holdings Malta Limited (auparavant, SNC-Lavalin (Malta) Limited (« SNCL Malta »)) à une société membre du groupe Flughafen Wien AG pour une contrepartie totale en trésorerie d'environ 64 millions d'euros (environ 98,7 millions \$ CA). SNCL Malta est le propriétaire indirect de la participation de 15,5 % de la Société dans Malta International Airport p.l.c. Le gain sur la cession de la participation indirecte de SNC-Lavalin dans SNCL Malta s'est chiffré à 61,1 millions \$ (53,6 millions \$ après impôt).

### Rayalseema Expressway Private Limited (« Rayalseema »)

Au premier trimestre de 2016, SNC-Lavalin a essentiellement conclu la vente de sa participation de 36,9 % dans Rayalseema, en Inde, pour une contrepartie totale en trésorerie d'environ 6 millions \$ US (environ 8 millions \$ CA). La perte sur la cession de la participation de SNC-Lavalin dans Rayalseema s'est chiffrée à 2,6 millions \$ (2,6 millions \$ après impôt).

## 5.10 Gain sur cession de l'immeuble du siège social

Le 22 juin 2017, SNC-Lavalin a annoncé qu'elle a conclu la vente de l'immeuble de son siège social à Montréal et du terrain vacant adjacent situés sur le boulevard René-Lévesque Ouest pour 173,3 millions \$ à la société Conseillers immobiliers GWL pour le compte de clients institutionnels. Le gain sur cession de l'immeuble du siège social s'est établi à 115,1 millions \$ (101,5 millions \$ après impôts). Simultanément, SNC-Lavalin a conclu un contrat de location d'une durée de 20 ans pour l'immeuble.

## 5.11 Acquisition d'une participation ne donnant pas le contrôle

Au deuxième trimestre de 2017, SNC-Lavalin a signé une entente pour l'acquisition de la participation ne donnant pas le contrôle de Saudi Arabian Kentz Company Limited et pour introduire un nouvel actionnaire à cette entité, en augmentant ultimement la participation de SNC-Lavalin dans cette filiale de 49 % à 75 %. Cette transaction a été conclue au troisième trimestre de 2017. Au moment de la signature de l'entente, la première tranche de 22,9 millions \$ US (31,2 millions \$ CA) a été versée au vendeur, alors que la deuxième tranche de 22,9 millions \$ US (28,3 millions \$ CA) a été versée au cours de la période de trois mois terminée le 30 septembre 2017 pour une contrepartie totale en trésorerie de 45,8 millions \$ US (59,5 millions \$ CA).

L'excédent de la contrepartie versée sur la valeur comptable de la participation ne donnant pas le contrôle acquise de 35,8 millions \$ est incluse à la rubrique « Résultats non distribués » dans l'état consolidé des variations des capitaux propres de la Société pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2017.

L'acquisition de la participation dans Saudi Arabian Kentz Company Limited de l'actionnaire précédent a donné lieu à la décomptabilisation de la participation ne donnant pas le contrôle dans la filiale de la Société. Selon les ententes contractuelles avec le nouvel actionnaire, la Société consolide les résultats de cette entité en totalité à partir de la date de cette transaction.

## 5.12 Analyse des charges financières nettes

### Troisième trimestre de 2017

TROISIÈME TRIMESTRE TERMINÉ LE 30 SEPTEMBRE (EN MILLIONS DE \$ CA)	2017			2016		
	PROVENANT D'I&C	PROVENANT DE CAPITAL	TOTAL	PROVENANT D'I&C	PROVENANT DE CAPITAL	TOTAL
Produits financiers	(6,3) \$	(2,4) \$	(8,6) \$	(1,7) \$	(3,3) \$	(4,9) \$
Pertes nettes (gains nets) de change	5,2	(0,2)	5,0	1,8	–	1,8
Intérêts sur la dette :						
Avec recours	15,3	–	15,3	5,5	–	5,5
Avec recours limité	22,8	–	22,8	–	–	–
Sans recours	–	5,2	5,2	–	6,8	6,8
Autre	1,2	–	1,2	0,8	–	0,8
<b>Charges financières nettes</b>	<b>38,3 \$</b>	<b>2,6 \$</b>	<b>40,9 \$</b>	<b>6,3 \$</b>	<b>3,6 \$</b>	<b>9,9 \$</b>

Au troisième trimestre de 2017, les charges financières nettes provenant d'I&C se sont établies à 38,3 millions \$, comparativement à 6,3 millions \$ au troisième trimestre de 2016, une variation qui est essentiellement attribuable à une augmentation des intérêts sur la dette avec recours limité et sur la dette avec recours, principalement en raison du financement obtenu en lien avec l'acquisition d'Atkins.

Au troisième trimestre de 2017, les charges financières nettes provenant de Capital ont diminué pour s'établir à 2,6 millions \$, comparativement à 3,6 millions \$ pour le troisième trimestre de 2016, principalement en raison d'une diminution des intérêts sur la dette sans recours.

### Neuf premiers mois de 2017

NEUF MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE (EN MILLIONS DE \$ CA)	2017			2016		
	PROVENANT D'I&C	PROVENANT DE CAPITAL	TOTAL	PROVENANT D'I&C	PROVENANT DE CAPITAL	TOTAL
Produits financiers	(9,2) \$	(8,1) \$	(17,3) \$	(7,6) \$	(10,0) \$	(17,6) \$
Pertes nettes (gains nets) de change	9,0	(0,3)	8,7	4,4	–	4,4
Intérêts sur la dette :						
Avec recours	26,2	–	26,2	16,4	–	16,4
Avec recours limité	22,8	–	22,8	–	–	–
Sans recours	–	17,1	17,1	–	20,4	20,4
Autre	10,0	–	10,0	7,9	0,1	8,0
<b>Charges financières nettes</b>	<b>58,8 \$</b>	<b>8,7 \$</b>	<b>67,5 \$</b>	<b>21,1 \$</b>	<b>10,6 \$</b>	<b>31,7 \$</b>

Pour les neuf premiers mois de 2017, les charges financières nettes provenant d'I&C se sont établies à 58,8 millions \$, comparativement à 21,1 millions \$ pour les neuf premiers mois de 2016, reflétant essentiellement une augmentation des intérêts sur la dette avec recours limité et sur la dette avec recours, principalement en raison du financement obtenu en lien avec l'acquisition d'Atkins.

Pour les neuf premiers mois de 2017, les charges financières nettes provenant de Capital ont diminué pour s'établir à 8,7 millions \$, alors qu'elles étaient de 10,6 millions \$ pour les neuf premiers mois de 2016, une variation qui est principalement attribuable à une diminution des intérêts sur la dette sans recours.

## 5.13 Analyse de l'impôt sur le résultat

(EN MILLIONS \$ CA)	TROISIÈME TRIMESTRE		NEUF MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE	
	2017	2016	2017	2016
Résultat avant impôts sur le résultat provenant d'I&C	52,6 \$	(9,9) \$	192,2 \$	99,0 \$
Résultat avant impôts sur le résultat provenant de Capital	87,8	42,5	183,9	179,1
<b>Résultat avant impôts sur le résultat</b>	<b>140,4 \$</b>	<b>32,6 \$</b>	<b>376,1 \$</b>	<b>278,1 \$</b>
Impôts sur le résultat provenant d'I&C	25,9 \$	(2,4) \$	29,5 \$	13,3 \$
Impôts sur le résultat provenant de Capital	13,2	(0,2)	16,0	9,9
<b>Impôts sur le résultat</b>	<b>39,2 \$</b>	<b>(2,6) \$</b>	<b>45,4 \$</b>	<b>23,2 \$</b>
Taux d'imposition effectif provenant d'I&C (%)	49,3 %	24,5 %	15,3 %	13,4 %
Taux d'imposition effectif provenant de Capital (%)	15,1 %	(0,4) %	8,7 %	5,5 %
<b>Taux d'imposition effectif (%)</b>	<b>27,9 %</b>	<b>(7,9) %</b>	<b>12,1 %</b>	<b>8,3 %</b>

Au troisième trimestre de 2017, la charge d'impôts sur le résultat provenant d'I&C s'est établie à 25,9 millions \$, comparativement à une économie d'impôts sur le résultat de 2,4 millions \$ à la période correspondante de 2016. Au cours du troisième trimestre de 2017, le taux d'imposition effectif provenant d'I&C a été supérieur au taux d'imposition de 26,6 % prévu par la loi au Canada, ce qui s'explique principalement par des dépenses non déductibles et d'autres écarts permanents, ainsi qu'à des pertes nettes n'ayant pas généré d'économie d'impôts, partiellement contrebalancés par l'incidence de la répartition géographique du résultat avant impôts sur le résultat

Pour les neuf premiers mois de 2017, la charge d'impôts sur le résultat provenant d'I&C s'est établie à 29,5 millions \$, comparativement à 13,3 millions \$ pour les neuf premiers mois de 2016. Au cours des neuf premiers mois de 2017, le taux d'imposition effectif provenant d'I&C a été inférieur au taux d'imposition de 26,6 % prévu par la loi au Canada, ce qui s'explique essentiellement par la répartition géographique du résultat avant impôts sur le résultat et par la portion non imposable du gain sur la cession de l'immeuble du siège social, partiellement contrebalancées par des dépenses non déductibles et d'autres écarts permanents. Le taux d'imposition effectif provenant d'I&C a été inférieur au taux d'imposition prévu par la législation canadienne au cours des neuf premiers mois de 2016, principalement en raison de la répartition géographique du résultat avant impôts sur le résultat et de l'utilisation de pertes antérieures contre lesquelles aucun actif d'impôt différé n'avait été comptabilisé, partiellement contrebalancées par des pertes nettes n'ayant pas généré d'économie d'impôts, des dépenses non déductibles et d'autres écarts permanents.

Au troisième trimestre de 2017, la charge d'impôts sur le résultat provenant de Capital s'est établie à 13,2 millions \$, comparativement à une économie d'impôts sur le résultat de 0,2 million \$ pour le troisième trimestre de 2016.

Pour les neuf premiers mois de 2017, la charge d'impôts sur le résultat provenant de Capital s'est établie à 16,0 millions \$, comparativement à 9,9 millions \$ à la période correspondante de 2016. Cette augmentation de la charge d'impôts sur le résultat provenant de Capital pour les neuf premiers mois de 2017, comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent, découle essentiellement de l'impact fiscal du gain à la cession partielle des quatre actifs à SNC-Lavalin Infrastructure Partners LP en 2017.

## 6 Carnet de commandes

La Société divulgue son carnet de commandes, une mesure financière non conforme aux IFRS, pour les activités d'I&C. Le carnet de commandes est un **indicateur prévisionnel des produits prévus** qui seront comptabilisés par la Société. Une définition du carnet de commandes est fournie à la section 11.

La Société veille à ce que l'information présentée dans le carnet de commandes soit à la fois utile et à jour. Par conséquent, la Société revoit régulièrement son carnet de commandes afin de s'assurer que toutes les modifications y sont reflétées, notamment les nouveaux contrats octroyés, les modifications aux contrats en cours et les annulations de projets, le cas échéant.

Il convient de noter que **le carnet de commandes présenté au 30 septembre 2017 inclut le carnet de commandes d'Atkins**, acquise le 3 juillet 2017.

Le tableau suivant présente le détail du carnet de commandes de la Société par secteur :

(EN MILLIONS \$ CA)	30 SEPTEMBRE 2017	30 JUIN 2017	31 DÉCEMBRE 2016 <sup>(1)</sup>
PAR SECTEUR			
<b>Mines et métallurgie</b>	<b>734,7 \$</b>	400,9 \$	294,0 \$
<b>Pétrole et gaz</b>	<b>2 675,4</b>	3 286,2	3 909,6
<b>Énergie</b>	<b>1 723,6</b>	1 985,6	2 353,2
<b>Infrastructures</b>	<b>4 197,4</b>	3 903,9	4 120,6
<b>Atkins</b>	<b>2 005,3</b>	–	–
<b>Total</b>	<b>11 336,3 \$</b>	9 576,6 \$	10 677,4 \$

(1) Les chiffres comparatifs ont été révisés afin de refléter un changement apporté à la divulgation par la Société de ses résultats financiers liés au secteur Infrastructures. Se reporter à la section 10.1 pour plus de détails.

La Société a présenté un carnet de commandes de 11,3 milliards \$ au 30 septembre 2017, comparativement à 10,7 milliards \$ à la fin de décembre 2016, reflétant principalement l'ajout du carnet de commandes provenant d'Atkins, ainsi qu'une hausse du carnet de commandes du secteur Mines et métallurgie, partiellement compensés par une diminution dans les secteurs Pétrole et gaz et Énergie. Les contrats octroyés au cours des neuf premiers mois de 2017 se sont chiffrés à 4,7 milliards \$, dont 1,7 milliard \$ dans le secteur Infrastructures, 1,3 milliard \$ dans le secteur Pétrole et gaz, 0,7 milliard \$ dans le secteur Mines et métallurgie, 0,6 milliard \$ dans le nouveau secteur Atkins depuis son acquisition le 3 juillet 2017, et 0,4 milliard \$ dans le secteur Énergie.

Pour les neuf premiers mois de 2017, les nouveaux ajouts au carnet de commandes comprennent des contrats d'envergure dans le secteur Mines et métallurgie pour la construction de deux usines d'acide sulfurique en Amérique latine et une usine d'ammoniac au Moyen-Orient et, dans le secteur Infrastructures, la phase 2 d'un projet de réseau de transport en commun dans le centre du Canada et la construction d'une structure gravitaire en béton pour une plateforme de forage fixe dans l'est du Canada.

Il convient aussi de noter que les activités d'**O&M**, comprises dans le carnet de commandes du secteur Infrastructures, sont exercées dans le cadre de contrats qui s'étalent sur une période pouvant aller jusqu'à 40 ans. Afin de fournir une information comparable au carnet de commandes des autres catégories d'activité, la Société limite le carnet de commandes des activités d'O&M à la période dont l'échéance est la plus rapprochée, soit : i) **la durée du contrat**; ou ii) **les 5 prochaines années**.

Au 30 septembre 2017, le carnet de commandes comprend approximativement 25 % de contrats de type remboursable (2016 : 45 %), 55 % de contrats à prix forfaitaire (2016 : 55 %), ainsi que 20 % de contrats de services d'Atkins (2016 : néant).

Le tableau suivant présente la proportion de contrats de type remboursable, de contrats à prix forfaitaire et de contrats de services d'Atkins dans le carnet de commandes de chaque secteur au 30 septembre 2017.

	CONTRATS À PRIX FORFAITAIRE <sup>(1)</sup>	CONTRATS DE TYPE REMBOURSABLE <sup>(1)</sup>	CONTRATS DE SERVICES D'ATKINS
PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ			
<b>Mines et métallurgie</b>	10 %	90 %	- %
<b>Pétrole et gaz</b>	30 %	70 %	- %
<b>Énergie</b>	75 %	25 %	- %
<b>Infrastructures</b>	15 %	85 %	- %
<b>Atkins</b>	- %	- %	100 %

(1) Veuillez noter que les pourcentages indiqués dans le tableau ci-dessus sont arrondis et ne fournissent donc qu'une approximation de la proportion de contrats de type remboursable et de contrats à prix forfaitaire dans le carnet de commandes de chaque secteur.

Le carnet de commandes composé des contrats de services d'Atkins comprend des contrats de type remboursable, ainsi que des contrats à prix forfaitaire comportant un nombre important de projets à court terme et de faible valeur au 30 septembre 2017, principalement pour des services consultatifs et de conception, et ayant des risques restreints au niveau de l'approvisionnement ou de la construction. Le carnet de commandes d'Atkins est actuellement présenté séparément, car il est calculé différemment du reste du carnet de commandes de SNC-Lavalin. La direction de SNC-Lavalin procède actuellement à l'évaluation et l'examen de la politique de divulgation du carnet de commandes pour l'ensemble la Société.

## 7 Informations sectorielles

Comme il a été mentionné à la section 3, la Société analyse ses résultats par secteur. Ces secteurs regroupent les activités connexes au sein de SNC-Lavalin, conformément à la façon dont est évalué le rendement de la direction. **Les activités d'Atkins, acquise par la Société le 3 juillet 2017, sont gérées et examinées comme une composante séparée et sont donc présentées en tant que secteur distinct pour le troisième trimestre terminé le 30 septembre 2017.**

La Société évalue le rendement d'un secteur en utilisant le **RAII sectoriel**, qui est une mesure financière non conforme aux IFRS définie à la section 11. Au quatrième trimestre de 2016, la Société a modifié son indicateur du résultat pour ses secteurs à présenter, à savoir le RAII sectoriel, qui exclut maintenant les gains (pertes) sur cessions d'activités d'I&C et d'investissements de Capital, alors que par le passé il excluait seulement les dispositions d'activités répondant à la définition de restructuration. Par conséquent, le RAII de Capital pour les neuf premiers mois de 2016 a été retraité pour exclure le gain avant impôts de 58,5 millions \$ sur cession d'investissements de Capital, en raison surtout de la vente de la participation indirecte de la Société dans SNCL Malta.

Au deuxième trimestre de 2017, la Société a mis à jour sa définition du RAII sectoriel, qui exclut maintenant le gain sur cession de l'immeuble du siège social. Se reporter à la section 10.2 pour plus de détails.

Les produits de la Société proviennent de contrats de type remboursable (30 % pour les neuf premiers mois de 2017, 2016 : 55 %), de contrats à prix forfaitaire (60 % pour les neuf premiers mois de 2017, 2016 : 45 %) et, à compter du 3 juillet 2017, des contrats de services d'Atkins (pour les neuf premiers mois de 2017 : 10 %).

Les investissements de Capital de SNC-Lavalin sont comptabilisés de la façon suivante :

TYPE D'INFLUENCE	MÉTHODE DE COMPTABILISATION
Influence non notable	Méthode du coût
Influence notable	Méthode de la mise en équivalence
Contrôle conjoint	Méthode de la mise en équivalence
Contrôle	Méthode de la consolidation

Ces investissements sont regroupés dans le secteur Capital, dont le rendement est évalué de la façon suivante :

MÉTHODE DE COMPTABILISATION	ÉVALUATION DU RENDEMENT
Méthode du coût	Dividendes et distributions provenant d'investissements
Méthode de la mise en équivalence	Quote-part de SNC-Lavalin du résultat net de ses investissements, ou dividendes provenant d'investissements de Capital dont la valeur comptable est de néant (tel que l'Autoroute 407 ETR), avant impôts
Méthode de la consolidation	RAII provenant d'investissements

Le tableau qui suit résume les produits et le RAII sectoriel de la Société et rapproche le RAII sectoriel au RAII de la Société pour les troisièmes trimestres terminés le 30 septembre 2017 et le 30 septembre 2016.

(EN MILLIONS \$ CA)	TROISIÈME TRIMESTRE				2016 <sup>(1)</sup>			
	2017		2016 <sup>(1)</sup>		2017		2016 <sup>(1)</sup>	
PAR SECTEUR	PRODUITS	RAII SECTORIEL PROVENANT D'I&C	RAII SECTORIEL PROVENANT DE CAPITAL	RAII SECTORIEL TOTAL	PRODUITS	RAII SECTORIEL PROVENANT D'I&C	RAII SECTORIEL PROVENANT DE CAPITAL	RAII SECTORIEL TOTAL
<b>Mines et métallurgie</b>	107,0 \$	1,3 \$	– \$	1,3 \$	74,9 \$	11,6 \$	– \$	11,6 \$
<b>Pétrole et gaz</b>	844,5	61,6	–	61,6	968,0	(28,1)	–	(28,1)
<b>Énergie</b>	313,0	8,6	–	8,6	412,3	23,1	–	23,1
<b>Infrastructures</b>	502,7	53,7	–	53,7	645,4	46,2	–	46,2
<b>Atkins</b>	805,3	73,5	–	73,5	–	–	–	–
<b>Total des secteurs d'I&amp;C</b>	<b>2 572,5 \$</b>	<b>198,6 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>198,6 \$</b>	<b>2 100,6 \$</b>	<b>52,8 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>52,8 \$</b>
<b>Capital</b>	<b>60,3</b>	<b>–</b>	<b>60,8</b>	<b>60,8</b>	<b>67,9</b>	<b>–</b>	<b>52,6</b>	<b>52,6</b>
<b>Total des produits et du RAII sectoriel</b>	<b>2 632,7 \$</b>	<b>198,6 \$</b>	<b>60,8 \$</b>	<b>259,4 \$</b>	<b>2 168,5 \$</b>	<b>52,8 \$</b>	<b>52,6 \$</b>	<b>105,3 \$</b>
Moins :								
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs et autres non attribués aux secteurs		(26,0) \$	(7,1) \$	(33,1) \$		(19,0) \$	(6,5) \$	(25,5) \$
Coûts de restructuration		(1,7)	–	(1,7)		(11,8)	–	(11,8)
Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration		(42,3)	–	(42,3)		(1,1)	–	(1,1)
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises		(35,4)	–	(35,4)		(16,2)	–	(16,2)
Gain sur cession d'investissements de Capital		–	36,7	36,7		–	–	–
Reprise de participations ne donnant pas le contrôle avant impôts sur le résultat incluses ci-dessus		(2,4)	–	(2,4)		(8,1)	–	(8,1)
<b>RAII</b>		<b>90,9 \$</b>	<b>90,4 \$</b>	<b>181,3 \$</b>		<b>(3,5) \$</b>	<b>46,0 \$</b>	<b>42,5 \$</b>

Le tableau qui suit résume les produits et le RAII sectoriel de la Société et rapproche le RAII sectoriel au RAII de la Société pour les neuf premiers mois terminés le 30 septembre 2017 et le 30 septembre 2016.

(EN MILLIONS \$ CA)	NEUF MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE				2016 <sup>(1)</sup>			
	2017		2016 <sup>(1)</sup>		2017		2016 <sup>(1)</sup>	
PAR SECTEUR	PRODUITS	RAII SECTORIEL PROVENANT D'I&C	RAII SECTORIEL PROVENANT DE CAPITAL	RAII SECTORIEL TOTAL	PRODUITS	RAII SECTORIEL PROVENANT D'I&C	RAII SECTORIEL PROVENANT DE CAPITAL	RAII SECTORIEL TOTAL
<b>Mines et métallurgie</b>	303,2 \$	15,5 \$	– \$	15,5 \$	284,5 \$	32,5 \$	– \$	32,5 \$
<b>Pétrole et gaz</b>	2 508,3	146,6	–	146,6	2 721,5	85,5	–	85,5
<b>Énergie</b>	1 053,1	84,1	–	84,1	1 210,7	81,0	–	81,0
<b>Infrastructures</b>	1 559,1	115,1	–	115,1	1 859,9	106,9	–	106,9
<b>Atkins</b>	805,3	73,5	–	73,5	–	–	–	–
<b>Total des secteurs d'I&amp;C</b>	<b>6 229,0 \$</b>	<b>434,6 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>434,6 \$</b>	<b>6 076,6 \$</b>	<b>305,8 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>305,8 \$</b>
<b>Capital</b>	<b>187,9</b>	<b>–</b>	<b>171,7</b>	<b>171,7</b>	<b>183,1</b>	<b>–</b>	<b>149,7</b>	<b>149,7</b>
<b>Total des produits et du RAII sectoriel</b>	<b>6 416,9 \$</b>	<b>434,6 \$</b>	<b>171,7 \$</b>	<b>606,4 \$</b>	<b>6 259,7 \$</b>	<b>305,8 \$</b>	<b>149,7 \$</b>	<b>455,5 \$</b>
Moins :								
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs et autres non attribués aux secteurs		(110,0) \$	(21,2) \$	(131,2) \$		(102,7) \$	(18,6) \$	(121,3) \$
Coûts de restructuration		(26,8)	–	(26,8)		(27,6)	–	(27,6)
Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration		(98,9)	–	(98,9)		(4,1)	–	(4,1)
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises		(65,1)	–	(65,1)		(52,3)	–	(52,3)
Gain sur cession d'investissements de Capital		–	42,1	42,1		–	58,5	58,5
Gain lié à un ajustement sur cessions d'activités d'I&C		1,0	–	1,0		–	–	–
Gain sur cession de l'immeuble du siège social		115,1	–	115,1		–	–	–
Reprise de participations ne donnant pas le contrôle avant impôts sur le résultat incluses ci-dessus		1,0	–	1,0		1,0	–	1,0
<b>RAII</b>		<b>251,0 \$</b>	<b>192,6 \$</b>	<b>443,6 \$</b>		<b>120,1 \$</b>	<b>189,7 \$</b>	<b>309,8 \$</b>

(1) Les chiffres comparatifs ont été révisés afin de refléter une modification apportée à l'indicateur du résultat pour les secteurs à présenter de la Société et un changement apporté à la divulgation par la Société de ses résultats financiers liés au secteur Infrastructures. Se reporter à la section 10 pour plus de détails.

## 7.1 Mines et métallurgie

(EN MILLIONS \$ CA)	TROISIÈME TRIMESTRE		NEUF MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE	
	2017	2016	2017	2016
Produits provenant du secteur Mines et métallurgie	107,0 \$	74,9 \$	303,2 \$	284,5 \$
RAII sectoriel - Mines et métallurgie	1,3 \$	11,6 \$	15,5 \$	32,5 \$
Ratio du RAII sectoriel sur les produits provenant du secteur Mines et métallurgie (%)	1,2 %	15,4 %	5,1 %	11,4 %

Les produits du secteur Mines et métallurgie ont augmenté pour s'établir à 107,0 millions \$ au troisième trimestre de 2017, comparativement à 74,9 millions \$ à la période correspondante de 2016. Pour les neuf premiers mois de 2017, les produits ont augmenté pour s'établir à 303,2 millions \$, par rapport à 284,5 millions \$ pour les neuf premiers mois de 2016, essentiellement attribuable aux produits provenant de contrats octroyés récemment, soit la construction d'usines d'acide sulfurique au Chili et un projet d'atténuation de dioxyde de soufre en Russie, partiellement contrebalancés par un volume d'activité moins élevé en raison du quasi-achèvement de certains projets d'envergure, notamment des travaux liés à des usines d'acide sulfurique au Moyen-Orient. Les prix mondiaux des produits de base sont restés relativement faibles pour les neuf premiers mois de 2017, malgré la hausse des prix de certains métaux. Cette tendance du marché a continué d'avoir une incidence négative sur les dépenses en immobilisations et les investissements prévus par les entreprises œuvrant dans l'industrie des mines et de la métallurgie en 2017.

Le RAII sectoriel de Mines et métallurgie a été de 1,3 million \$ au troisième trimestre de 2017, comparativement à 11,6 millions \$ à la période correspondante de 2016, en raison surtout d'une baisse du ratio de marge brute, qui comprend l'incidence négative d'une révision de prévisions en ce qui a trait aux coûts et aux produits d'un projet d'envergure en Amérique du Sud, partiellement contrebalancée par une hausse du volume d'activité découlant des nouveaux projets et une diminution des frais de vente, généraux et administratifs. Au troisième trimestre de 2016, le ratio de marge brute du secteur Mines et métallurgie a subi l'incidence favorable des effets positifs du processus de clôture de certains projets internationaux d'envergure.

Pour les neuf premiers mois de 2017, le RAII sectoriel de Mines et métallurgie a été de 15,5 millions \$, par rapport à 32,5 millions \$ pour les neuf premiers mois de 2016. Ceci s'explique par une baisse du ratio de marge brute qui a été partiellement contrebalancée par une diminution des frais de vente, généraux et administratifs et une hausse du volume d'activité. Pour les neuf premiers mois de 2016, le ratio de marge brute de Mines et métallurgie s'expliquait en partie par les effets positifs du processus de clôture de certains projets internationaux d'envergure.

Les produits du secteur Mines et métallurgie proviennent de contrats de type remboursable, 25 % pour les neuf premiers mois de 2017 (2016 : 40 %) et de contrats à prix forfaitaire, 75 % pour les neuf premiers mois de 2017 (2016 : 60 %).

## 7.2 Pétrole et gaz

(EN MILLIONS \$ CA)	TROISIÈME TRIMESTRE		NEUF MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE	
	2017	2016	2017	2016
Produits provenant du secteur Pétrole et gaz	<b>844,5 \$</b>	968,0 \$	<b>2 508,3 \$</b>	2 721,5 \$
RAII sectoriel - Pétrole et gaz	<b>61,6 \$</b>	(28,1) \$	<b>146,6 \$</b>	85,5 \$
Ratio du RAII sectoriel sur les produits provenant du secteur Pétrole et gaz (%)	<b>7,3 %</b>	(2,9) %	<b>5,8 %</b>	3,1 %

Les produits du secteur Pétrole et gaz se sont établis à 844,5 millions \$ au troisième trimestre de 2017, par rapport à 968,0 millions \$ au troisième trimestre de 2016. Pour les neuf premiers mois de 2017, les produits se sont établis à 2 508,3 millions \$, comparativement à 2 721,5 millions \$ pour les neuf premiers mois de 2016, principalement en raison de produits moins élevés provenant de certains projets d'envergure quasi-achevés, notamment des projets de gaz naturel liquéfié, compensés en partie par des produits plus élevés provenant de contrats qui ont été octroyés en 2016, principalement au Moyen-Orient.

Au troisième trimestre de 2017, le RAII sectoriel de Pétrole et gaz s'est établi à 61,6 millions \$, comparativement à un RAII sectoriel d'un montant négatif de 28,1 millions \$ pour le troisième trimestre de 2016, principalement en raison d'un ratio de marge brute plus élevé. La marge brute du secteur Pétrole et gaz comprenait un montant positif totalisant 45,0 millions \$ au troisième trimestre de 2017, principalement attribuable à un règlement commercial en lien avec un projet d'envergure quasi-achevé, partiellement contrebalancé par l'incidence néfaste nette des révisions des prévisions de coûts et de produits de certains contrats, principalement au Moyen-Orient. Au troisième trimestre de 2016, la marge brute du secteur Pétrole et gaz comprenait l'incidence néfaste des révisions de prévisions défavorables en ce qui a trait aux coûts et aux produits de deux projets du secteur Pétrole et gaz faisant partie du même contrat au Moyen-Orient, partiellement contrebalancées par des révisions favorables des prévisions pour certains autres projets d'envergure.

Pour les neuf premiers mois de 2017, le RAII sectoriel de Pétrole et gaz a augmenté pour s'établir à 146,6 millions \$, par rapport à 85,5 millions \$ à la période correspondante de 2016, reflétant principalement une hausse du ratio de marge brute et une diminution des frais de vente, généraux et administratifs, partiellement compensées par une baisse du volume d'activité de certains projets d'envergure quasi-achevés, comme il est expliqué ci-dessus. De plus, le résultat du règlement commercial susmentionné, partiellement compensé par l'incidence néfaste nette des révisions des prévisions de coûts et de produits de certains contrats, principalement au Moyen-Orient, a eu un effet positif net sur la marge brute pour les neuf premiers mois de 2017. Pour les neuf premiers mois de 2016, le RAII sectoriel de Pétrole et gaz comprenait l'incidence des révisions de prévisions défavorables en ce qui a trait aux coûts et aux produits de deux projets du secteur Pétrole et gaz au Moyen-Orient, comme il est expliqué ci-dessus.

Les produits du secteur Pétrole et gaz proviennent de contrats de type remboursable, 30 % pour les neuf premiers mois de 2017 (2016 : 75 %), et de contrats à prix forfaitaire, 70 % pour les neuf premiers mois de 2017 (2016 : 25 %).

## 7.3 Énergie

(EN MILLIONS \$ CA)	TROISIÈME TRIMESTRE		NEUF MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE	
	2017	2016	2017	2016
Produits provenant du secteur Énergie	313,0 \$	412,3 \$	1 053,1 \$	1 210,7 \$
RAII sectoriel - Énergie	8,6 \$	23,1 \$	84,1 \$	81,0 \$
Ratio du RAII sectoriel sur les produits provenant du secteur Énergie (%)	2,7 %	5,6 %	8,0 %	6,7 %

Les produits du secteur Énergie se sont établis à 313,0 millions \$ au troisième trimestre de 2017, comparativement à 412,3 millions \$ au troisième trimestre de 2016. Pour les neuf premiers mois de 2017, les produits se sont établis à 1 053,1 millions \$, par rapport à 1 210,7 millions \$ pour la période correspondante de 2016, attribuable en grande partie à l'achèvement d'un projet de centrale au gaz naturel à cycle combiné hors du Canada et au quasi-achèvement de travaux effectués sur des lignes de transport d'électricité dans l'ouest du Canada. Cette baisse des produits du secteur Énergie est partiellement compensée par une hausse des produits provenant de projets dans le domaine de l'énergie nucléaire, notamment des projets liés à des centrales nucléaires en Amérique latine et au Canada.

Au troisième trimestre de 2017, le RAII sectoriel d'Énergie s'est établi à 8,6 millions \$, par rapport à 23,1 millions \$ au trimestre correspondant de 2016, principalement en raison d'une baisse du volume d'activité, en raison des facteurs susmentionnés, et d'un ratio de marge brute moins élevé, partiellement contrebalancés par une diminution des frais de vente, généraux et administratifs. Au troisième trimestre de 2017, le RAII sectoriel d'Énergie comprenait une incidence néfaste de 44,0 millions \$ attribuable à une révision des prévisions de coûts d'un projet de centrale au gaz naturel à cycle combiné aux États-Unis, partiellement contrebalancée par une incidence positive de 26,4 millions \$, principalement en raison d'une diminution des prévisions de coûts de certains projets d'envergure et de la conclusion favorable du processus de clôture d'un projet de centrale au gaz naturel à cycle combiné en Afrique du Nord.

Pour les neuf premiers mois de 2017, le RAII sectoriel d'Énergie a augmenté pour s'établir à 84,1 millions \$, comparativement à 81,0 millions \$ à la période correspondante de 2016, essentiellement en raison d'une augmentation du ratio de marge brute et d'une diminution des frais de vente, généraux et administratifs, partiellement contrebalancées par une baisse du volume d'activité, attribuable à l'achèvement ou au quasi-achèvement de certains projets d'envergure, comme il est expliqué ci-dessus.

Les produits du secteur Énergie proviennent de contrats de type remboursable, 45 % pour les neuf premiers mois de 2017 (2016 : 40 %), et de contrats à prix forfaitaire, 55 % pour les neuf premiers mois de 2017 (2016 : 60 %).

## 7.4 Infrastructures

(EN MILLIONS \$ CA)	TROISIÈME TRIMESTRE		NEUF MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE	
	2017	2016 <sup>(1)</sup>	2017	2016 <sup>(1)</sup>
Produits provenant du secteur Infrastructures	502,7 \$	645,4 \$	1 559,1 \$	1 859,9 \$
RAII sectoriel - Infrastructures	53,7 \$	46,2 \$	115,1 \$	106,9 \$
Ratio du RAII sectoriel sur les produits provenant du secteur Infrastructures (%)	10,7 %	7,2 %	7,4 %	5,7 %

(1) Les chiffres comparatifs ont été révisés afin de refléter un changement apporté à la divulgation par la Société de ses résultats financiers liés au secteur Infrastructures. Se reporter à la section 10 pour plus de détails.

Les produits provenant du secteur Infrastructures se sont établis à 502,7 millions \$ au troisième trimestre de 2017, comparativement à 645,4 millions \$ à la période correspondante de 2016. Pour les neuf premiers mois de 2017, les produits se sont établis à 1 559,1 millions \$, par rapport à 1 859,9 millions \$ pour les neuf premiers mois de 2016, à la suite de la vente des activités non essentielles de gestion de biens immobiliers au Canada et des activités locales en France de la Société à la fin de l'exercice 2016. En excluant l'incidence des activités cédées, les produits provenant du secteur Infrastructures ont augmenté pour les neuf premiers mois de 2017 comparativement à la période correspondante de 2016, principalement en raison d'une hausse des produits provenant de certains projets d'envergure, notamment des réseaux de transport en commun dans le centre du Canada, des projets d'O&M en Afrique du Nord et des travaux liés au corridor d'un nouveau pont dans l'est du Canada, partiellement contrebalancée par une baisse des produits attribuable aux projets achevés, à savoir un réseau de transport en commun dans l'ouest du Canada et un hôpital dans l'est du Canada.

Pour le troisième trimestre de 2017, le RAII sectoriel d'Infrastructures a augmenté pour s'établir à 53,7 millions \$, comparativement à 46,2 millions \$ au trimestre correspondant de 2016, reflétant principalement une augmentation du ratio de marge brute, partiellement compensée par une baisse du volume d'activité. Le RAII sectoriel d'Infrastructures comprenait une incidence nette positive de 27,1 millions \$ attribuable à une issue favorable et à des révisions des prévisions de coûts de certains projets d'envergure principalement au Canada. La marge brute de 2016 incluait un impact net favorable de 12,7 millions \$ attribuable à des révisions des prévisions de coûts et à des issues diverses de certains projets.

Pour les neuf premiers mois de 2017, le RAII sectoriel d'Infrastructures a augmenté pour s'établir à 115,1 millions \$, par rapport à 106,9 millions \$ pour les neuf premiers mois de 2016, car une hausse du ratio de marge brute et une baisse des frais généraux et administratifs ont été compensées par une diminution du volume d'activité et une augmentation des frais de vente, principalement en raison de l'augmentation des dépenses relatives à des offres de services et au développement des affaires pour des appels d'offres liés à des projets de grande envergure. L'issue favorable et les révisions des prévisions de coûts susmentionnées pour le troisième trimestre de 2017 ont eu une incidence nette positive sur le RAII sectoriel d'Infrastructures pour les neuf premiers mois de 2017. Pour les neuf premiers mois de 2016, la marge brute comprenant une incidence nette positive de 30,6 millions \$ découlant de révisions de prévisions de coûts et d'issues diverses pour certains projets.

Les produits du secteur Infrastructures proviennent de contrats de type remboursable, 30 % pour les neuf premiers mois de 2017 (2016 : 35 %), et de contrats à prix forfaitaire, 70 % pour les neuf premiers mois de 2017 (2016 : 65 %).

## 7.5 Atkins

Atkins, acquise par la Société le 3 juillet 2017, comprend des projets liés aux secteurs de l'énergie, du transport et des infrastructures. Atkins regroupe également les marques *Faithful+Gould*, une firme intégrée de calibre mondial spécialisée en consultation sur la gestion de projets et de programmes, *Atkins Acuity*, une entreprise de services-conseils opérant à l'échelle mondiale offrant des services consultatifs complets dans les secteurs de l'infrastructure et de l'énergie, et *Howard Humphreys*, une firme multidisciplinaire de consultation en génie basée au Kenya et en Tanzanie.

(EN MILLIONS \$ CA)	TROISIÈME TRIMESTRE		NEUF MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE	
	2017	2016	2017	2016
Produits provenant du secteur Atkins	805,3 \$	– \$	805,3 \$	– \$
RAII sectoriel - Atkins	73,5 \$	– \$	73,5 \$	– \$
Ratio du RAII sectoriel sur les produits provenant du secteur Atkins (%)	9,1 %	– %	9,1 %	– %

Pour la période allant du 3 juillet 2017 au 30 septembre 2017, les produits du secteur Atkins se sont établis à 805,3 millions \$. Les produits du secteur Atkins découlent principalement de ses activités au Royaume-Uni et en Europe, de ses opérations en Amérique du Nord, du secteur de l'énergie, de ses opérations au Moyen-Orient et en Afrique et de ses activités en Asie-Pacifique. Au Royaume-Uni et en Europe, les projets d'Atkins proviennent du secteur des transports, incluant le transport ferroviaire, les transports en commun et les routes, l'infrastructure et l'aérospatiale, la défense, la sécurité et la technologie. En Amérique du Nord, les projets sont principalement financés par le secteur public et comprennent des projets avec plusieurs départements des transports, ainsi que les marchés du traitement de l'eau, de l'environnement, des municipalités et des comtés, et les opérations intermodales. Les projets du secteur énergie d'Atkins, se concentrent principalement dans le secteur de l'énergie nucléaire, alors que les autres projets sont liés au secteur du pétrole et du gaz et la production d'énergie, incluant les énergies renouvelables.

Pour la période allant du 3 juillet 2017 au 30 septembre 2017, le RAII sectoriel d'Atkins s'est établi à 73,5 millions \$. Les apports les plus importants proviennent des opérations au Royaume-Uni et en Europe, du secteur de l'énergie et de l'Amérique du Nord.

Les contrats de services d'Atkins comprennent des contrats de type remboursable, ainsi que des contrats à prix forfaitaire comportant un nombre important de projets à court terme et de faible valeur au 30 septembre 2017, principalement pour des services consultatifs et de conception, et ayant des risques restreints au niveau de l'approvisionnement ou de la construction.

## 7.6 Capital

Le secteur Capital est la branche de SNC-Lavalin dédiée aux investissements et à la gestion d'actifs. Ses principales activités consistent à investir dans des titres de capitaux propres ou des prêts subordonnés dans le cadre de projets afin de générer des produits intégrés sur l'ensemble du cycle de vie dans les domaines de l'ingénierie et de la construction, ainsi que de l'exploitation et de l'entretien. Tous les investissements sont structurés pour générer un rendement du capital investi adapté au profil de risque de chaque projet individuel. SNC-Lavalin effectue des investissements de Capital dans un éventail d'infrastructures comme des ponts et des autoroutes, des réseaux de transport en commun, des centrales électriques, de l'infrastructure énergétique et des installations de traitement de l'eau. Ces investissements sont regroupés dans le secteur Capital et décrits à la section 7.5 du rapport de gestion 2016 de la Société.

### SNC-LAVALIN INFRASTRUCTURE PARTNERS LP

Le 30 juin 2017, SNC-Lavalin a annoncé le lancement d'un nouvel instrument de placement en infrastructures, SNC-Lavalin Infrastructure Partners LP (le « Partenariat »), établi pour redistribuer efficacement des capitaux dans des occasions de développement et a conclu une convention stratégique avec une filiale canadienne de BBGI. Ce Partenariat est composé à 100 % des participations de SNC-Lavalin dans certains actifs d'infrastructures canadiennes bien établies et leurs sociétés de portefeuille.

Le 28 septembre 2017, BBGI a souscrit aux parts du Partenariat pour un montant équivalent à 80 % de la valeur des quatre actifs suivants : Okanagan, InTransit, Chinook et Rainbow et, en même temps, SNC-Lavalin a transféré au Partenariat l'ensemble de sa participation dans les quatre actifs. Un cinquième actif, GISM, devrait être transféré au Partenariat à la fin de 2017. Le gain sur cession partielle du Partenariat s'est établi à 36,7 millions \$ (26,5 millions \$ après impôts) au troisième trimestre de 2017.

### GROUPE INFRASTRUCTURE SANTÉ MCGILL

Le 30 juin 2017, la coentreprise Groupe infrastructure santé McGill, dans laquelle SNC-Lavalin avait auparavant une participation de 60 %, a émis des instruments de capitaux propres à l'intention de l'autre investisseur dans GISM, donnant lieu à une dilution de la participation de SNC-Lavalin à 50 %. De plus, le prêt subordonné à recevoir de GISM de la Société de 109,3 millions \$ a été partiellement cédé à l'autre investisseur dans GISM et a été partiellement remboursé par GISM pour une contrepartie totale en trésorerie de 23,3 millions \$. Ces transactions ont donné lieu à un gain net de 5,4 millions \$ (5,4 millions \$ après impôts) au deuxième trimestre de 2017.

## VALEUR COMPTABLE NETTE DES INVESTISSEMENTS DE CAPITAL

La Société fournit des informations supplémentaires sur la valeur comptable nette des investissements de Capital à la note 4 de ses états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour la période de neuf mois se terminant le 30 septembre 2017.

Le tableau ci-dessous présente la valeur comptable nette des investissements de Capital par méthode de comptabilisation.

(EN MILLIONS \$ CA)	30 SEPTEMBRE 2017	31 DÉCEMBRE 2016
Investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la consolidation	(58,4) \$	(31,2) \$
Investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	299,9	399,4
Investissements de Capital comptabilisés selon la méthode du coût	46,1	48,3
<b>Valeur comptable nette totale des investissements de Capital</b>	<b>287,7 \$</b>	<b>416,5 \$</b>

La diminution de la valeur comptable nette totale des investissements de Capital présentés au tableau ci-dessus est attribuable en grande partie à la cession partielle du Partenariat, qui détient les quatre investissements de Capital susmentionnés, ainsi qu'à la présentation de l'investissement de la Société dans GSM comme groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente au 30 septembre 2017, comme il est expliqué ci-dessus.

Au 30 septembre 2017, la Société estimait que la juste valeur de son portefeuille d'investissements de Capital était nettement supérieure à sa valeur comptable nette, et que l'investissement de la Société dans l'Autoroute 407 ETR présente la juste valeur estimée la plus élevée de son portefeuille. Au 30 septembre 2017 et au 31 décembre 2016, la valeur comptable nette de l'investissement de la Société dans l'Autoroute 407 ETR était de néant.

## RAII SECTORIEL - CAPITAL

(EN MILLIONS \$ CA)	TROISIÈME TRIMESTRE		NEUF MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE	
	2017	2016 <sup>(1)</sup>	2017	2016 <sup>(1)</sup>
Produits provenant de Capital	60,3 \$	67,9 \$	187,9 \$	183,1 \$
RAII sectoriel :				
Provenant de l'Autoroute 407 ETR	36,1 \$	34,8 \$	105,7 \$	97,7 \$
Provenant des autres investissements de Capital <sup>(2)</sup>	24,7	17,8	66,1	52,0
<b>RAII sectoriel - Capital</b>	<b>60,8 \$</b>	<b>52,6 \$</b>	<b>171,7 \$</b>	<b>149,7 \$</b>

<sup>(1)</sup> Les chiffres comparatifs ont été révisés afin de refléter une modification apportée à l'indicateur du résultat pour les secteurs à présenter de la Société.

<sup>(2)</sup> Le RAII sectoriel provenant des autres investissements de Capital est présenté déduction faite des frais de vente, généraux et administratifs de la division, de certains frais de vente, généraux et administratifs corporatifs directement attribuables au secteur, ainsi que des frais de vente, généraux et administratifs de tous les autres investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la consolidation.

Les investissements de Capital de la Société sont comptabilisés selon la méthode du coût, la méthode de la mise en équivalence ou la méthode de la consolidation, suivant que SNC-Lavalin exerce ou non une influence notable, un contrôle conjoint ou le contrôle. La relation entre les produits et le RAII sectoriel n'est pas pertinente pour l'évaluation du rendement de ce secteur, puisqu'une partie importante des investissements est comptabilisée selon la méthode du coût ou celle de la mise en équivalence, méthodes qui ne reflètent pas les postes individuels des résultats financiers de chaque investissement de Capital.

Le RAI sectoriel de Capital a augmenté pour s'établir à 60,8 millions \$ au troisième trimestre de 2017, comparativement à 52,6 millions \$ à la période correspondante de l'exercice précédent. La variation est essentiellement attribuable à des frais de vente, généraux et administratifs moins élevés, en raison du reclassement des frais connexes à la cession au gain sur cession partielle du Partenariat, ainsi qu'à l'augmentation des dividendes reçus de l'Autoroute 407 ETR.

Le RAI sectoriel de Capital a augmenté pour les neuf premiers mois de 2017, s'établissant à 171,7 millions \$ comparativement à 149,7 millions \$ à la période correspondante de 2016, principalement attribuable à l'augmentation des dividendes reçus de l'Autoroute 407 ETR et des frais de vente, généraux et administratifs moins élevés, en raison des facteurs susmentionnés.

## 7.7 Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs et autres non attribués aux secteurs

Les frais de vente, généraux et administratifs corporatifs qui ne sont pas directement liés à des projets ou à des secteurs ne sont pas attribués aux secteurs de la Société.

**Les frais de vente, généraux et administratifs corporatifs et autres non attribués aux projets ou aux secteurs se sont établis à 33,1 millions \$ au troisième trimestre de 2017**, comparativement à 25,5 millions \$ au troisième trimestre de 2016. L'augmentation de 7,6 millions \$ s'explique principalement par l'incidence favorable de 32,5 millions \$ provenant de révisions d'estimations relativement à des passifs environnementaux et à d'autres provisions pour démantèlement d'actifs sur d'anciens sites au troisième trimestre de 2016, partiellement contrebalancée par une baisse du montant non attribué aux projets ou aux secteurs relatif à des avantages, primes, charges de sécurité sociale et autres frais au troisième trimestre de 2017, comparativement au trimestre correspondant de 2016.

**Les frais de vente, généraux et administratifs corporatifs et autres non attribués aux projets ou aux secteurs se sont établis à 131,2 millions \$ pour les neuf premiers mois de 2017**, comparativement à 121,3 millions \$ à la période correspondante de 2016. L'augmentation de 9,9 millions \$ est partiellement attribuable aux révisions d'estimations relativement à des passifs environnementaux et à d'autres provisions pour démantèlement d'actifs sur d'anciens sites au troisième trimestre de 2016, comme il est expliqué ci-dessus.

## 8 Liquidités et ressources financières

La présente section « Liquidités et ressources financières » a été préparée afin de donner au lecteur une meilleure compréhension des principaux éléments des liquidités et de la situation financière de la Société et a été structurée de la façon suivante :

- › l'**analyse des flux de trésorerie**, qui explique comment la Société a généré et affecté la trésorerie et les équivalents de trésorerie;
- › la description du **financement lié à l'acquisition d'Atkins**;
- › la présentation des **sources de financement** et de la **gestion de la structure du capital** de la Société, incluant ses **indicateurs de la gestion du capital**;
- › la mise à jour sur les **notations de crédit** de la Société;
- › la présentation des **dividendes déclarés** et de **l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités** de la Société;
- › l'analyse de la **situation financière** de la Société à la fin du troisième trimestre de 2017, comparativement à sa situation financière au 31 décembre 2016.

### 8.1 Analyse des flux de trésorerie

NEUF MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE  
(EN MILLIONS \$ CA)

	2017	2016
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) :		
Activités d'exploitation	(612,1) \$	(134,2) \$
Activités d'investissement	(2 960,6)	(33,6)
Activités de financement	3 199,1	(441,4)
Diminution liée aux écarts de change découlant de la conversion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(3,3)	(7,4)
Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(376,8)	(616,6)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	1 055,5	1 581,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	678,7 \$	965,2 \$
Moins: Trésorerie et équivalents de trésorerie des groupes destinés à être cédés classés comme étant détenus en vue de la vente	(36,4)	(69,7)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période, tel que présenté à l'état consolidé de la situation financière	642,3 \$	895,5 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie ont diminué de 376,8 millions \$ pour les neuf premiers mois de 2017, comparativement à une diminution de 616,6 millions \$ pour les neuf premiers mois de 2016, comme il est expliqué ci-dessous.

## FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

Les flux de trésorerie nets affectés aux activités d'exploitation ont totalisé 612,1 millions \$ pour les neuf premiers mois de 2017, comparativement à 134,2 millions \$ pour la période correspondante de 2016, une variation de 477,8 millions \$ qui est réconciliée comme suit :

(EN MILLIONS \$ CA)	POUR LA PÉRIODE DE NEUF MOIS
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'exploitation pour les neuf premiers mois de 2016	(134,2) \$
<b><u>Variation entre les neuf premiers mois de 2016 et les neuf premiers mois de 2017 :</u></b>	
Augmentation du résultat net pour la période	75,8
Diminution des impôts sur le résultat payés	37,4
Augmentation des intérêts payés (provenant d'I&C et des investissements de Capital)	(42,5)
Augmentation de l'amortissement des immobilisations corporelles et des autres actifs non courants	6,1
Augmentation des impôts sur le résultat comptabilisés en résultat net	22,3
Augmentation des charges financières nettes comptabilisées en résultat net	35,8
Diminution de la variation nette des provisions liées à des pertes prévues sur certains contrats	58,8
Diminution du gain sur cessions d'investissements de Capital	16,5
Réévaluation d'une option de change	48,7
Diminution des coûts de restructuration comptabilisés en résultat net	(0,8)
Diminution des coûts de restructuration payés	5,1
Gain lié à un ajustement sur cessions d'activités d'I&C	(1,0)
Gain sur cession de l'immeuble du siège social	(115,1)
Autres éléments	19,0
<b>Variation des flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation avant la variation nette des éléments du fonds de roulement hors effet de trésorerie</b>	<b>166,0 \$</b>
Augmentation des flux de trésorerie affectés à la variation des éléments du fonds de roulement hors effet de trésorerie	(643,8) \$
<b>Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'exploitation pour les neuf premiers mois de 2017</b>	<b>(612,1) \$</b>

- › Les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation avant la variation nette des éléments du fonds de roulement hors effet de trésorerie ont totalisé 246,8 millions \$ pour les neuf premiers mois de 2017, comparativement à 80,9 millions \$ pour les neuf premiers mois de 2016, une variation de 166,0 millions \$ principalement imputable aux facteurs indiqués au tableau ci-dessus, notamment par une augmentation du résultat net;
- › Tel qu'il est décrit à la note 11B des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour le troisième trimestre de 2017, les flux de trésorerie affectés à la variation nette des éléments du fonds de roulement hors effet de trésorerie ont totalisé 858,9 millions \$ pour les neuf premiers mois de 2017, contre 215,1 millions \$ à la période correspondante de 2016, reflétant principalement une diminution des produits différés en raison des activités menées sur certains projets d'envergure, une augmentation des contrats en cours principalement attribuable à Atkins, ainsi que des besoins en fonds de roulement liés à certains projets d'envergure et aux passifs relatifs à des avantages sociaux qui ont été déclenchés par l'acquisition d'Atkins.

## FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Les flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement se sont établis à 2 960,6 millions \$ pour les neuf premiers mois de 2017, par rapport à 33,6 millions \$ pour la période correspondante de 2016, une variation de 2 927,0 millions \$ qui est réconciliée comme suit :

(EN MILLIONS \$ CA)	POUR LA PÉRIODE DE NEUF MOIS
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement pour les neuf premiers mois de 2016	(33,6) \$
<b><u>Variation entre les neuf premiers mois de 2016 et les neuf premiers mois de 2017 :</u></b>	
Diminution des acquisitions d'immobilisations corporelles	25,0
Produit de la cession de l'immeuble du siège social	173,3
Diminution des paiements au titre des investissements de Capital	11,7
Augmentation des coûts liés à une option de change, déduction faite du recouvrement	(48,7)
Acquisition d'Atkins	(3 119,4)
Hausse de l'augmentation des créances en vertu des accords de concession de services, déduction faite du recouvrement	(9,1)
Baisse de la diminution des placements à court terme et à long terme	(27,2)
Baisse de l'entrée de trésorerie nette sur cessions d'investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	(78,6)
Entrée de trésorerie nette sur cessions d'un investissement de Capital comptabilisé selon la méthode de la consolidation	89,9
Autres éléments	56,0
<b>Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement pour les neuf premiers mois de 2017</b>	<b>(2 960,6) \$</b>

- › La variation des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement entre les neuf premiers mois de 2017 et la période correspondante de 2016 est principalement expliquée par les facteurs indiqués au tableau ci-dessus, notamment par les flux de trésorerie affectés à l'acquisition d'Atkins en juillet 2017, partiellement contrebalancés par le produit de 173,3 millions \$ provenant de la cession de l'immeuble du siège social de la Société à la fin du deuxième trimestre de 2017;
- › Pour les neuf premiers mois de 2016, il y a eu une entrée de trésorerie nette de 101,9 millions \$ à la cession d'investissements de Capital, résultant principalement de la cession de la participation indirecte de la Société dans SNCL Malta au premier trimestre de 2016. Au deuxième trimestre de 2017, la Société a reçu une contrepartie totale en trésorerie de 23,3 millions \$ provenant de la réduction du prêt subordonné à recevoir de GSM. Cette variation de 78,6 millions \$ est comprise dans le tableau présenté ci-dessus. Les deux transactions sont décrites à la note 4A des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour le troisième trimestre de 2017;
- › Au deuxième trimestre de 2017, la Société a contracté une option de change afin de couvrir le risque de change lié à la transaction d'acquisition d'Atkins. Cette option de change a été réglée durant le deuxième trimestre de 2017, ce qui a donné lieu à une perte, nette du recouvrement, de 48,7 millions \$ qui est incluse dans le tableau ci-dessus. À la suite du règlement de l'option, SNC-Lavalin a contracté des contrats de change à terme en vertu desquels SNC-Lavalin a vendu des dollars canadiens et a acheté des livres sterling ayant une valeur nominale de 1 500 millions de livres sterling. Ces contrats de change à terme ont été réglés en juillet 2017;

- Le 28 septembre 2017, BBGI a souscrit aux parts du Partenariat, comme il est expliqué à la section 7.6, pour un montant équivalent à 80 % de la valeur des quatre actifs suivants : Okanagan, InTransit, Chinook et Rainbow et, en même temps, SNC-Lavalin a transféré au Partenariat l'ensemble de sa participation dans ces quatre actifs, pour une entrée de trésorerie nette de 89,9 millions \$ au troisième trimestre de 2017, tel que présenté au tableau ci-dessus.

## FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Les flux de trésorerie nets provenant des activités de financement se sont établis à 3 199,1 millions \$ pour les neuf premiers mois de 2017, comparativement à des flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement de 441,4 millions \$ pour la période correspondante de 2016, une variation de 3 640,5 millions \$ qui est réconciliée comme suit :

(EN MILLIONS \$ CA)	POUR LA PÉRIODE DE NEUF MOIS
Flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement pour les neuf premiers mois de 2016	(441,4) \$
<b><u>Variation entre les neuf premiers mois de 2016 et les neuf premiers mois de 2017 :</u></b>	
Hausse de l'augmentation de la dette avec recours - Facilité renouvelable	1 156,4
Païement au titre des frais d'émission de la dette - Facilité renouvelable	(5,6)
Augmentation du remboursement de la dette avec recours - Facilité renouvelable	(560,0)
Augmentation de la dette avec recours - Facilité à terme	497,9
Païement au titre des frais d'émission de la dette - Facilité à terme	(2,6)
Augmentation de la dette avec recours limité	1 500,0
Païement au titre des frais d'émission de la dette - dette avec recours limité	(26,6)
Remboursement de la dette avec recours d'Atkins	(406,2)
Baisse du remboursement net des avances au titre d'arrangements de financement de contrats	327,7
Diminution du produit de l'exercice d'options sur actions	(11,0)
Augmentation des dividendes payés aux actionnaires de SNC-Lavalin	(13,0)
Produit de l'émission d'actions en contrepartie de reçus de souscription	1 220,8
Montant payé pour l'acquisition d'une participation ne donnant pas le contrôle	(59,5)
Autres éléments	22,4
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement pour les neuf premiers mois de 2017</b>	<b>3 199,1 \$</b>

- La variation des flux de trésorerie liés aux activités de financement entre les neuf premiers mois de 2017 et ceux de la période correspondante de 2016 est principalement expliquée par les facteurs indiqués au tableau ci-dessus, notamment par le financement relatif à l'acquisition d'Atkins, soit la dette avec recours limité, la facilité à terme et une portion de l'augmentation du solde de la facilité renouvelable, lesquelles sont définies et expliquées à la section 8.2, en plus du produit de l'émission d'actions;
- Durant le deuxième semestre de l'exercice 2016, la Société a remboursé en entier les avances au titre d'arrangements de financement de contrats liées aux projets Sainte-Justine et Evergreen, donc elles n'ont aucun impact sur les flux de trésorerie pour l'exercice 2017, tandis que la Société a déboursé un total net de 327,7 millions \$ en lien avec ces arrangements de financement pour les neuf premiers mois de 2016;

- › Les dividendes payés aux actionnaires de SNC-Lavalin ont augmenté de 13,0 millions \$ pour les neuf premiers mois de 2017, totalisant 130,0 millions \$, comparativement à 117,0 millions \$ pour les neuf premiers mois de 2016;
- › L'émission d'actions par suite de l'exercice d'options sur actions a généré des liquidités de 8,6 millions \$ au cours des neuf premiers mois de 2017 (224 937 options sur actions à un prix moyen de 38,42 \$), comparativement à 19,7 millions \$ à la période correspondante de 2016 (508 976 options sur actions à un prix moyen de 38,63 \$). Au 24 octobre 2017, 344 328 options sur actions étaient en cours, à un prix d'exercice de 40,98 \$ par action ordinaire. À la même date, le nombre d'actions ordinaires émises et en circulation était de 175 470 790, incluant l'émission d'actions effectuée en lien avec l'acquisition d'Atkins;
- › Au deuxième trimestre de 2017, SNC-Lavalin a signé une entente pour l'acquisition de la participation ne donnant pas le contrôle de Saudi Arabian Kentz Company Limited et pour introduire un nouvel actionnaire à cette entité, en augmentant ultimement la participation de SNC-Lavalin dans cette filiale de 49 % à 75 %. Cette transaction a été complétée au troisième trimestre de 2017. Au moment de la signature de l'entente, la première tranche de 22,9 millions \$ US (31,2 millions \$ CA) a été versée au vendeur, alors que la deuxième tranche de 22,9 millions \$ US (28,3 millions \$ CA) a été versée au cours de la période de trois mois terminée le 30 septembre 2017 pour une contrepartie totale en trésorerie de 45,8 millions \$ US (59,5 millions \$ CA). Se reporter à la section 5.11 plus de détails.

## 8.2 Financement lié à l'acquisition d'Atkins

Le 20 avril 2017, SNC-Lavalin a annoncé qu'elle avait conclu une entente avec Atkins en vue d'acquérir la totalité du capital-actions émis ou à émettre d'Atkins. Cette acquisition a été financée par l'émission de titres de capitaux propres et de dettes, dont une facilité à terme de 300 millions de livres sterling (la « facilité à terme ») et un prêt de 1 500 millions \$ (le « prêt de la CDPQ ») consenti par CDPQ Revenu Fixe inc. (la « Caisse ») à SNC-Lavalin Autoroute Holding inc. (l'« Autoroute Holding »).

Le 15 mai 2017, la Société a modifié sa facilité de crédit renouvelable existante (la « facilité renouvelable ») de 4 250 millions \$ et l'a fusionnée avec la facilité à terme dans une seule convention (la « convention de crédit »). La convention de crédit est assujettie à des engagements de faire et de ne pas faire, ainsi qu'à une clause financière restrictive, soit le maintien, à tout moment et sur une base consolidée, d'un ratio maximal de dette nette avec recours sur le RAIIA sur une période de 12 mois consécutifs, tel que défini à la convention de crédit. Le non-respect des termes d'une ou de plusieurs de ces clauses restrictives pourrait constituer un cas de défaut, ce qui pourrait provoquer le remboursement anticipé du solde du prêt encouru en vertu de la convention de crédit. Au 30 septembre 2017, la Société respectait toutes les clauses restrictives en vertu de la convention de crédit.

En juillet 2017, la contrepartie globale en espèces pour l'acquisition était de 20,80 livres sterling par action d'Atkins pour une contrepartie totale d'environ 3,5 milliards \$ et a été financée, de même que les frais connexes à l'acquisition, au moyen du produit net d'un placement auprès du public par voie de prise ferme portant sur des reçus de souscription de 880 millions \$, lequel a été réalisé par un syndicat de preneurs fermes, d'un placement privé simultané portant sur des reçus de souscription de 400 millions \$ avec la Caisse de dépôt et placement du Québec, d'un prêt de 1,5 milliard \$ de la Caisse à l'Autoroute Holding, d'un prélèvement de 300 millions de livres sterling (498 millions \$ CA) en vertu de la facilité à terme, ainsi qu'un prélèvement de 185 millions \$ US (238 millions \$ CA) et 56 millions de livres sterling (93 millions \$ CA) en vertu de la facilité renouvelable.

## FACILITÉ RENOUVELABLE

La facilité renouvelable comprend trois tranches : (i) la tranche A s'élève à 2 milliards \$, moins l'équivalent en dollars canadiens, à tout moment, de 400 millions de livres sterling jusqu'à l'expiration et à l'annulation de la tranche C, qui ont eu lieu le 14 juillet 2017 (la « date de réaffectation »); (ii) la tranche B s'élève à 750 millions \$; (iii) la tranche C s'élève à 400 millions de livres sterling. Après la date de réaffectation, la totalité de l'encours de la tranche C a été réaffectée à la tranche A, la tranche C a été annulée et la tranche A a été portée à 2 milliards \$. La facilité renouvelable viendra à échéance le 15 mai 2021 ou à toute autre date convenue aux termes des dispositions de prolongement de la convention de crédit. Les emprunts en vertu des tranches A et C peuvent être contractés sous les formes suivantes : (i) emprunts au taux préférentiel; (ii) acceptations; (iii) emprunts au taux de base américain; (iv) emprunts LIBOR en dollars US, en euros ou en livres sterling; (v) lettres de crédit documentaire, financières et non financières. Les emprunts en vertu de la tranche B peuvent être contractés seulement sous forme de lettres de crédit documentaire ou non financières.

## FACILITÉ À TERME

La facilité à terme comprend trois tranches : (i) la tranche 1 s'élève à 75 millions de livres sterling; (ii) la tranche 2 s'élève à 75 millions de livres sterling; (iii) la tranche 3 s'élève à 150 millions de livres sterling. Les dates d'échéance des tranches 1, 2 et 3 correspondent respectivement aux troisième, quatrième et cinquième anniversaires du décaissement de la facilité à terme. La facilité à terme est non renouvelable, et les montants remboursés et les montants payés d'avance ne peuvent pas être réempruntés. Les emprunts ont été contractés sous forme d'emprunts LIBOR en livres sterling.

## LETTRES DE CRÉDIT BILATÉRALES

Tout prêteur faisant partie de la convention de crédit peut, à sa discrétion, émettre des lettres de crédit bilatérales (hors de la facilité renouvelable et de la facilité à terme) à la demande de la Société dans toute devise convenue par ce prêteur émetteur. La Société doit s'assurer qu'en tout temps le montant total de toutes les lettres de crédit bilatérales émises en vertu de la convention de crédit n'excède pas 2 500 millions \$. La Société a également accès à d'autres lettres de crédit bilatérales en dehors de la convention de crédit.

## PRÊT DE LA CDPQ

Le prêt de la CDPQ, une dette à recours limité, comprend deux tranches : (i) la tranche A est un prêt à terme non renouvelable de 1 milliard \$ et (ii) la tranche B est un prêt à terme non renouvelable de 500 millions \$. L'Autoroute Holding pouvait se prévaloir de chacune des deux tranches en faisant un seul prélèvement. La date d'échéance du prêt de la CDPQ correspond au septième anniversaire de la date de prélèvement. Les emprunts contractés en vertu des tranches A et B portent intérêt à un taux de base égal au plus élevé (i) du taux CDOR ou (ii) de 0,9 %, majoré de la marge applicable.

La tranche A est assujettie à une période de non-remboursement de quatre ans après la date du déboursement du prêt, une période durant laquelle un remboursement anticipé du prêt ne peut être effectué par la Société. La tranche B peut être remboursée partiellement ou en totalité à la discrétion de la Société.

Le prêt de la CDPQ est assujetti à des engagements de faire et de ne pas faire, ainsi qu'à des clauses financières restrictives, notamment le maintien, sur une période de 12 mois continus et sur une base consolidée, d'un ratio

maximal de dette nette avec recours sur le RAIA, tel que défini à la convention de prêt avec la CDPQ, pour deux trimestres consécutifs, débutant six trimestres complets après la date du déboursement du prêt. Le non-respect des termes d'une ou de plusieurs de ces clauses restrictives pourrait constituer un cas de défaut, ce qui pourrait provoquer le remboursement anticipé du solde du prêt de la CDPQ. Au 30 septembre 2017, la Société respectait toutes les clauses restrictives en vertu de la convention de prêt avec la CDPQ.

## PLACEMENT PRIVÉ ET APPEL PUBLIC À L'ÉPARGNE

Le 24 avril 2017, la Société a émis un supplément du prospectus à son prospectus simplifié préalable de base daté du 13 mars 2017 pour son placement auprès du public par voie de prise ferme de 800 millions \$. Ce supplément du prospectus fournit, entre autres, les résultats financiers pro forma de la transaction proposée.

Le 27 avril 2017, la Société a annoncé la clôture de son placement auprès du public de 800 millions \$ déjà annoncé qui, incluant l'exercice intégral de l'option de surallocation par le syndicat de preneurs fermes, a donné lieu à un produit brut global de 880 millions \$. Aux termes de l'appel public à l'épargne, la Société a émis 17 105 000 reçus de souscription au prix unitaire de 51,45 \$.

Le 27 avril 2017, SNC-Lavalin a également réalisé son placement privé déjà annoncé avec la Caisse de dépôt et placement du Québec pour un produit brut global de 400 millions \$. Aux termes du placement privé, la Société a émis 7 775 000 reçus de souscription au prix unitaire de 51,45 \$.

Le 3 juillet 2017, chaque porteur d'un reçu de souscription a reçu d'office, sans contrepartie additionnelle ni mesure à prendre, une action ordinaire de la Société ainsi qu'une somme correspondant aux dividendes par action ordinaire que la Société a déclaré aux dates de clôture des registres qui ont eu lieu entre le 27 avril 2017 et le 3 juillet 2017, pour un total de 6,8 millions \$, déduction faite de toute retenue d'impôt requise.

## 8.3 Sources de financement

(EN MILLIONS DE \$ CA)	30 SEPTEMBRE 2017	31 DÉCEMBRE 2016
Trésorerie et équivalents de trésorerie	642,3 \$	1 055,5 \$
Portion inutilisée des facilités de crédit renouvelables engagées <sup>(1)(2)</sup>	2 044,5	2 227,6
<b>Sources de financement à court terme disponibles</b>	<b>2 686,8 \$</b>	<b>3 283,1 \$</b>

(1) Incluant les prélèvements de liquidités et les lettres de crédit émises sur une base engagée, mais excluant les lettres de crédit bilatérales qui peuvent être émises sur une base non engagée.

(2) Excluant l'incidence potentielle des limites de crédit qui pourraient être imposées en vertu des clauses restrictives figurant à la convention de crédit.

La diminution de la trésorerie et équivalents de trésorerie au 30 septembre 2017 comparativement au 31 décembre 2016 est expliquée à la section 8.1. Au 31 décembre 2016, la Société avait une facilité de crédit renouvelable d'un montant total de 4 250 millions \$, dont un montant de 2 227,6 millions \$ était inutilisé. Par suite de la modification de la facilité de crédit renouvelable existante, comme il est décrit à la section 8.2, la Société a maintenant une facilité renouvelable engagée d'un montant de 2 750 millions \$, dont un montant de 2 044,5 millions \$ était inutilisé au 30 septembre 2017, et des facilités de crédit non engagées au moyen de lettres de crédit bilatérales.

La direction continue de croire que, sous réserve des risques et limites décrits dans le présent rapport, sa situation actuelle de liquidité, incluant sa position de trésorerie et sa capacité de crédit inutilisée, devrait être suffisante pour financer ses activités dans un avenir prévisible.

## 8.4 Gestion de la structure du capital

Les sources de financement de la Société découlent principalement de ses flux de trésorerie provenant de ses activités d'exploitation sur ses projets d'I&C, ainsi que de ceux provenant de ses investissements de Capital, de la cession des investissements de Capital arrivés à maturité et des actifs non essentiels, et du levier financier additionnel disponible au moyen de sa facilité de crédit. Les fonds de la Société sont surtout utilisés pour répondre aux besoins en fonds de roulement et soutenir les dépenses en immobilisations liés aux projets, pour effectuer des investissements en capital qui génèrent des produits d'I&C, pour le paiement des dividendes aux actionnaires et pour conclure des activités de fusions et d'acquisitions.

Les principaux objectifs du cadre de la gestion et de l'attribution des capitaux de SNC-Lavalin sont les suivants :

- › Générer une croissance interne et externe en I&C;
- › Optimiser le bilan financier tout en préservant la notation de crédit de première catégorie de la Société;
- › Distribuer du capital aux actionnaires.

Au cours des neuf premiers mois de 2017, la Société a entrepris certaines actions significatives pour rencontrer ses objectifs. En juillet 2017, SNC-Lavalin a complété l'acquisition d'Atkins, qui a amélioré la composition de son portefeuille d'activités et qui a propulsé la croissance externe en I&C. De plus, la Société a monétisé certains investissements de Capital par la création d'un Partenariat, SNC-Lavalin Infrastructure Partners LP. La Société a augmenté l'effet de levier de sa structure de capital tout en conservant sa notation de crédit de première catégorie et elle respectait toutes les clauses restrictives en vertu de ses accords de financement au 30 septembre 2017. En outre, la Société vise à maintenir la croissance soutenue de son dividende, à stabiliser son ratio dividendes/bénéfices et à dégager un rendement des dividendes de l'ordre de 2 % pour ses actionnaires.

La Société évalue périodiquement la structure de son capital en utilisant certains ratios qui sont décrits ci-dessous. La Société s'efforce de maintenir ces ratios à des niveaux qui sont conformes à son objectif de préserver une notation de crédit de première qualité.

## INDICATEURS DE LA GESTION DU CAPITAL

### Trésorerie nette de la dette avec recours (Dette nette avec recours)

La trésorerie nette de la dette avec recours (dette nette avec recours) est une mesure financière non conforme aux IFRS. Une définition de cette mesure financière est présentée à la section 11.

(EN MILLIONS DE \$ CA)	30 SEPTEMBRE 2017	31 DÉCEMBRE 2016
Trésorerie et équivalents de trésorerie	642,3 \$	1 055,5 \$
Moins :		
Trésorerie et équivalents de trésorerie provenant des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la consolidation <sup>(1)</sup>	2,2	11,3
Dette avec recours :		
Facilité renouvelable	587,3	—
Obligations de premier rang d'Atkins	92,2	—
Facilité à terme	495,6	—
Déventures	349,5	349,4
<b>Trésorerie nette de la dette avec recours (Dette nette avec recours)</b>	<b>(884,5) \$</b>	<b>694,9 \$</b>

(1) Au 30 septembre 2017, la trésorerie et les équivalents de trésorerie provenant des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la consolidation ne comprennent pas la trésorerie et les équivalents de trésorerie des investissements de Capital de la Société dans Rainbow et Okanagan qui ont été transférés dans le Partenariat.

La dette nette avec recours s'établissait à 0,9 milliard \$ au 30 septembre 2017, comparativement à une trésorerie nette de la dette avec recours de 0,7 milliard \$ au 31 décembre 2016, reflétant principalement une augmentation de la dette avec recours pour financer l'acquisition d'Atkins et une diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, comme il est expliqué à la section 8.1.

### Ratio de la dette nette avec recours sur le RAIIA ajusté

Le ratio de la dette nette avec recours sur le RAIIA ajusté, une mesure financière non conforme aux IFRS, compare le solde de la dette nette avec recours, tel qu'il est déterminé ci-dessus, au RAIIA ajusté diminué de l'intérêt sur la dette avec recours limité. Se reporter à la section 11 pour plus de détails sur les mesures financières non conformes aux IFRS. Le ratio de la dette nette avec recours sur le RAIIA ajusté constitue un indicateur du levier financier et des capacités financières de la Société.

(EN MILLIONS DE \$ CA)	30 SEPTEMBRE 2017
<b>Dette nette avec recours<sup>(1)</sup></b>	<b>884,5 \$</b>
RAIIA ajusté sur 12 mois consécutifs <sup>(1)</sup>	688,2 \$
Moins: Intérêts sur la dette avec recours limité (sur 12 mois consécutifs)	(22,8)
<b>RAIIA ajusté, diminué des intérêts sur la dette avec recours limité (sur 12 mois consécutifs)<sup>(2)</sup></b>	<b>665,4 \$</b>
<b>Ratio de la dette nette avec recours sur le RAIIA ajusté</b>	<b>1,3</b>
<b>Ratio de la dette nette avec recours sur le RAIIA ajusté (incluant le RAIIA ajusté sur 12 mois consécutifs pour tenir compte de l'incidence de l'acquisition d'Atkins)</b>	<b>1,1</b>

(1) La dette nette avec recours et le RAIIA ajusté constituent des mesures financières non conformes aux IFRS ou d'autres mesures conformes aux IFRS. Se reporter à la section 11 pour plus de détails sur ces mesures financières et pour la référence au rapprochement à la mesure la plus directement comparable conforme aux IFRS.

(2) Le RAIIA ajusté sur 12 mois consécutifs comprend les dividendes reçus de l'Autoroute 407 ETR qui sont affectés au paiement des intérêts sur la dette avec recours limité, par conséquent, le RAIIA ajusté sur 12 mois consécutifs a été diminué du montant des intérêts sur la dette avec recours limité.

Au 30 septembre 2017, la dette nette avec recours de la Société s'établissait à 884,5 millions \$ et son ratio de la dette nette avec recours sur le RAIIA ajusté s'établissait à 1,3 fois. Le ratio de la dette nette avec recours sur le RAIIA ajusté, incluant le RAIIA ajusté sur 12 mois consécutifs pour tenir compte de l'incidence de l'acquisition d'Atkins, était de 1,1 fois. Il convient de noter que ces ratios ne correspondent pas aux calculs qui sont effectués pour évaluer le respect des clauses restrictives en vertu des accords de financement de la Société.

## Ratio de la dette avec recours sur le capital

Le ratio de la dette avec recours sur le capital, une autre mesure conforme aux IFRS, compare le solde de la dette avec recours à la somme de la dette avec recours et des capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin excluant les autres composantes des capitaux propres, et constitue une mesure des capacités financières de la Société. Se reporter à la section 11 pour plus de détails sur les mesures financières non conformes aux IFRS ou les autres mesures conformes aux IFRS. Le ratio de la dette avec recours sur le capital se calcule de la façon suivante :

(EN MILLIONS DE \$ CA)	30 SEPTEMBRE 2017	31 DÉCEMBRE 2016
Dette avec recours	1 524,6 \$	349,4 \$
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin	5 102,7 \$	3 873,2 \$
<i>Moins:</i> Autres composantes des capitaux propres	(109,1)	(359,0)
<i>Plus:</i> Dette avec recours	1 524,6	349,4
Total du capital	6 518,3 \$	3 863,6 \$
<b>Ratio de la dette avec recours sur le capital</b>	<b>23:77</b>	9:91

Au 30 septembre 2017, la dette avec recours a augmenté de 1 175,3 millions \$ et le solde total du capital a augmenté de 2 654,7 millions \$ comparativement au 31 décembre 2016, des hausses attribuables en grande partie à la dette contractée pour financer l'acquisition d'Atkins et au financement supplémentaire obtenu par l'émission d'actions ordinaires. Au 30 septembre 2017, la Société a maintenu une combinaison adéquate de dette et de capital, présentant un ratio de la dette avec recours sur le capital de 23 : 77, en deçà de son objectif, qui est de ne pas dépasser un ratio de 30 : 70.

## Rendement des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires (« RCPMA »)

Le RCPMA est une mesure financière non conforme aux IFRS. Une définition de cette mesure financière est présentée à la section 11. **Le RCPMA s'est établi à 9,0 % pour la période de 12 mois terminée le 30 septembre 2017, comparativement à 8,6 % pour la période de 12 mois terminée le 30 septembre 2016.**

## 8.5 Débenture avec recours – Notations de crédit

Le 21 avril 2017, Standard & Poor's (« S&P ») a maintenu la notation de BBB pour le crédit à long terme de SNC-Lavalin, après que la Société ait annoncé son intention d'acquérir Atkins. S&P a également maintenu la cote des émissions de la Société à BBB pour ses débentures de 350 millions \$, venant à échéance en 2019.

Le 21 avril 2017, à la suite de l'annonce selon laquelle SNC-Lavalin envisage d'acquérir Atkins, DBRS Limited (« DBRS ») a placé sous révision avec perspectives en développement la notation d'émetteur à BBB et la notation des

débetures à BBB de SNC-Lavalin. Le 7 juillet 2017 et le 29 septembre 2017, DBRS a confirmé la notation d'émetteur à BBB et la notation des débetures à BBB de SNC-Lavalin avec perspectives stables. D'après DBRS, la confirmation s'appuie principalement sur le profil de risque plus solide de la Société après l'acquisition d'Atkins.

## 8.6 Dividendes

Des dividendes trimestriels de 0,273 \$ par action ont été déclarés le 2 mars 2017, le 4 mai 2017 et le 3 août 2017 et versés le 30 mars 2017, 18 mai 2017 et le 31 août 2017, respectivement, ce qui représente une augmentation de 5,0 % par rapport aux dividendes trimestriels de 0,26 \$ par action versés en 2016.

## 8.7 Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Le 2 juin 2017, SNC-Lavalin a annoncé que son conseil d'administration a déposé un avis quant au renouvellement, pour une période de 12 mois, de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités qui a pris fin le 5 juin 2017. Dans l'avis, la Société précise qu'un nombre maximum de 1 500 000 actions ordinaires, lesquelles représentent moins de 1 % des actions ordinaires émises et en circulation au 23 mai 2017, peuvent être rachetées sur le marché ouvert pour fins d'annulation.

## 8.8 Instruments financiers

La nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers, ainsi que la gestion connexe de ces risques, sont décrites à la note 28 des états financiers consolidés annuels audités de 2016 de la Société et mises à jour lorsque requis à la note 13 de ses états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour le troisième trimestre de 2017. Pour les neuf premiers mois de 2017, il n'est survenu aucune modification importante à la nature des risques découlant des instruments financiers, à la gestion connexe de ces risques et à la classification des instruments financiers, sauf que la Société s'est prévalu d'une couverture de change pour couvrir le risque lié à l'acquisition d'Atkins; après le règlement de cet instrument, la Société a passé des contrats de change à terme, tels que décrits à la note 20 de ses états financiers consolidés intermédiaires résumés du troisième trimestre de 2017. Ces contrats de change à terme ont fait l'objet d'un règlement en juillet 2017. De plus, il n'y a pas eu de changement à la méthodologie utilisée pour déterminer la juste valeur des instruments financiers mesurés à la juste valeur à l'état de la situation financière consolidé de la Société.

## 8.9 Analyse de la situation financière

Le tableau ci-dessous présente une analyse des variations dans la situation financière de la Société entre le 31 décembre 2016 et le 30 septembre 2017.

(EN MILLIONS DE \$ CA)	30 SEPTEMBRE 2017	31 DÉCEMBRE 2016	VARIATION (\$)	EXPLICATIONS
Actifs courants	5 056,1 \$	4 190,0 \$	866,1 \$	La hausse des actifs courants est principalement liée à l'augmentation des créances clients, attribuable en grande partie à l'acquisition d'Atkins, ainsi qu'à une augmentation des contrats en cours, principalement en raison des travaux en cours d'Atkins et de certains projets d'envergure dans le secteur Pétrole et gaz. De plus, il y a eu une augmentation de l'actif des groupes destinés à être cédés classé comme étant détenu en vue de la vente et actifs détenus en vue de la vente au troisième trimestre de 2017, reflétant principalement le reclassement du groupe destiné à être cédé constitué de GSM, comme il est expliqué à la section 7.6. Ces augmentations ont été partiellement contrebalancées par une diminution de la trésorerie et équivalents de trésorerie (se reporter à la section 8.1 pour plus de détails).
Actifs non courants	8 737,0	5 108,3	3 628,7	La hausse des actifs non courants est principalement liée au goodwill et aux immobilisations incorporelles découlant de l'acquisition d'Atkins en juillet 2017, partiellement contrebalancés par la conversion des devises étrangères sur le goodwill lié à l'acquisition de Kentz.
<b>Total de l'actif</b>	<b>13 793,1 \$</b>	<b>9 298,3 \$</b>	<b>4 494,8 \$</b>	
Passifs courants	5 044,7 \$	3 962,2 \$	1 082,6 \$	L'augmentation des passifs courants est principalement attribuable à l'augmentation de la facilité renouvelable de la Société et à l'ajout des obligations de premier rang d'Atkins, ainsi qu'à une hausse des dettes fournisseurs et des autres passifs non financiers courants, en raison surtout de l'acquisition d'Atkins.
Passifs non courants	3 647,6	1 439,8	2 207,8	La hausse des passifs non courants est principalement liée à l'augmentation de la dette avec recours limité en raison du prêt avec la CDPQ, ainsi qu'à une augmentation de la dette avec recours en raison de la facilité à terme, qui ont servi à financer partiellement l'acquisition d'Atkins. De plus, il y a eu une hausse de la tranche à long terme des provisions, découlant principalement des obligations au titre des régimes de retraite d'Atkins.
<b>Total du passif</b>	<b>8 692,3 \$</b>	<b>5 402,0 \$</b>	<b>3 290,4 \$</b>	
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin	5 102,7 \$	3 873,2 \$	1 229,5 \$	La hausse des capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin est principalement liée à l'augmentation du capital social, par la suite de l'émission de 24 880 000 actions ordinaires de la Société pour financer l'acquisition d'Atkins.
Participations ne donnant pas le contrôle	(2,0)	23,1	(25,1)	La diminution des participations ne donnant pas le contrôle est principalement attribuable au rachat de la participation ne donnant pas le contrôle de Saudi Arabian Kentz Company Limited, comme il est expliqué à la section 5.11.
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>5 100,7 \$</b>	<b>3 896,3 \$</b>	<b>1 204,4 \$</b>	
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>13 793,1 \$</b>	<b>9 298,3 \$</b>	<b>4 494,8 \$</b>	

## 9 Transactions entre parties liées

Dans le cours normal de ses activités, SNC-Lavalin conclut des transactions avec certaines de ses entreprises associées et coentreprises, principalement ses investissements de Capital. Les participations dans lesquelles SNC-Lavalin a une influence notable ou un contrôle conjoint, qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, sont considérées comme des parties liées.

Conformément aux IFRS, les profits intragroupe tirés de produits provenant d'investissements comptabilisés selon les méthodes de la mise en équivalence ou de la consolidation sont éliminés dans la période où ils sont générés, à l'exception des profits réputés avoir été réalisés par l'investissement. Les profits découlant des transactions avec des investissements comptabilisés selon la méthode du coût ne sont pas éliminés.

Le traitement comptable des profits intragroupe est présenté ci-dessous :

INVESTISSEMENT	MÉTHODE DE COMPTABILISATION	TRAITEMENT COMPTABLE DES PROFITS INTRAGROUPE
Investissements de Capital comptabilisés en vertu de l'IFRIC 12	Méthode de la consolidation	Pas d'élimination à la consolidation dans la période où ils sont générés, puisque les transactions sont considérées comme ayant été réalisées par l'investissement de Capital en vertu de l'entente conclue avec son client.
	Méthode de la mise en équivalence	Pas d'élimination à la consolidation dans la période où ils sont générés, puisque les transactions sont considérées comme ayant été réalisées par l'investissement de Capital en vertu de l'entente conclue avec son client.
Autres	Méthode de la mise en équivalence	Élimination dans la période où ils sont générés, comme réduction de l'actif sous-jacent et, par la suite, constatation sur la période d'amortissement de l'actif correspondant.
	Méthode du coût	Pas d'élimination, conformément aux IFRS.

Pour le troisième trimestre et les neuf premiers mois de 2017, SNC-Lavalin a constaté des produits d'I&C de 288,7 millions \$ (2016 : 209,1 millions \$) et de 712,5 millions \$ (2016 : 575,3 millions \$), respectivement, tirés des contrats avec des investissements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. SNC-Lavalin a aussi constaté sa quote-part du résultat net provenant des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence de 45,8 millions \$ pour le troisième trimestre de 2017 (2016 : 46,4 millions \$) et de 145,3 millions \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2017 (2016 : 137,4 millions \$), respectivement.

Les créances clients de SNC-Lavalin provenant d'investissements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence s'élevaient à 110,2 millions \$ au 30 septembre 2017 (31 décembre 2016 : 90,2 millions \$). Les autres actifs financiers courants de SNC-Lavalin à recevoir de ces investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence s'élevaient à 99,3 millions \$ au 30 septembre 2017 (31 décembre 2016 : 83,0 millions \$). L'engagement de SNC-Lavalin restant à investir dans ces investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence était de 98,0 millions \$ au 30 septembre 2017 (31 décembre 2016 : 98,0 millions \$).

Toutes ces transactions entre parties liées sont évaluées à la juste valeur.

# 10 Méthodes comptables et modifications

La Société a établi ses méthodes comptables pour la préparation des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour le troisième trimestre de 2017 conformément à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*. Se reporter à la note 2 des états financiers consolidés annuels audités de 2016 de la Société pour en savoir plus sur les principales méthodes comptables utilisées dans la préparation des états financiers, car elles restent inchangées pour la période de six mois terminée le 30 juin 2017, à l'exception des changements expliqués dans les sections 9.1 et 9.2, et de la nouvelle méthode comptable et des modifications appliquées en 2017, comme il est décrit dans les sections 9.3 et 9.4 ci-dessous.

Les jugements critiques, les hypothèses et les fondements des estimations clés adoptés par la direction en vertu des IFRS, et leur incidence sur les montants figurant dans les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités, ont été divulgués dans les états financiers consolidés annuels audités de 2016 de la Société et restent inchangés pour la période de six mois terminée le 30 juin 2017, à l'exception des nouvelles estimations liées à la transaction de cession-bail, tel qu'il est indiqué à la section 9.3, notamment sur la juste valeur.

## 10.1 Changement de présentation

Au premier trimestre de 2017, la Société a combiné les résultats financiers de ses sous-secteurs Infrastructures et construction et Opérations et maintenance qui étaient précédemment présentés séparément à titre d'information supplémentaire pour le secteur Infrastructures. La combinaison est principalement attribuable à la cession d'une portion importante du sous-secteur Opérations et maintenance au quatrième trimestre de 2016 qui a réduit le niveau d'activité du sous-secteur Opérations et maintenance. À la suite de la combinaison, les chiffres comparatifs ont été révisés en n'ayant aucune incidence sur les résultats sectoriels du secteur Infrastructures.

## 10.2 Changements des méthodes comptables

Au quatrième trimestre de 2016, la Société a modifié son indicateur du résultat pour ses secteurs à présenter, à savoir le RAI sectoriel, qui exclut maintenant les gains (pertes) sur cessions d'activités d'I&C et d'investissements de Capital, alors que par le passé il excluait seulement les dispositions d'activités répondant à la définition de restructuration. Ce changement de la méthode comptable n'a eu aucune incidence sur les états financiers de la Société, autre que la présentation de l'information sectorielle, et a été effectué selon les directives de l'IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*.

Au deuxième trimestre de 2017, la Société a mis à jour sa définition du RAI sectoriel, qui exclut maintenant le gain sur cession de l'immeuble du siège social. Ce changement de la définition a été apporté pour prendre en compte une transaction qui a eu lieu au deuxième trimestre de 2017. Ce changement de la définition n'a eu aucune incidence sur les états financiers de la Société, autre que la présentation de l'information sectorielle, et a été effectué selon les directives de l'IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*.

## 10.3 Nouvelle méthode comptable appliquée au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2017

En raison de la cession de l'immeuble du siège social de la Société au deuxième trimestre de 2017, tel qu'il est détaillé à la section 5.10, la Société a appliqué une nouvelle méthode comptable applicable aux transactions de cession-bail qui est comme suit :

Une transaction de cession-bail est une opération de cession d'un actif par la Société pour le reprendre à bail de l'acheteur.

Lorsqu'une transaction de cession-bail débouche sur un contrat de location-financement, tout ce qui excède les produits de cession par rapport à la valeur comptable n'est pas immédiatement comptabilisé en résultat par le vendeur-preneur. L'excédent est, au contraire, différé et amorti sur la durée du contrat de location.

Lorsqu'une transaction de cession-bail débouche sur un contrat de location simple :

- › si le prix de cession de l'actif est égal à la juste valeur, le gain ou la perte sur cession est comptabilisé(e) immédiatement au compte de résultat de la Société;
- › si le prix de cession de l'actif est supérieur à la juste valeur, l'excédent est différé et amorti sur la durée d'utilisation attendue de l'actif;
- › si le prix de cession de l'actif est inférieur à la juste valeur, le gain ou la perte est comptabilisé(e) immédiatement au compte de résultat de la Société; en revanche, si la perte est compensée par des paiements futurs inférieurs au prix de marché, elle est différée et amortie proportionnellement aux paiements au titre de la location sur la période pendant laquelle il est prévu d'utiliser l'actif.

## 10.4 Modifications appliquées au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2017

Les modifications suivantes aux normes existantes ont été appliquées par la Société à compter du 1er janvier 2017 :

- › L'initiative concernant les informations à fournir (modifications à l'IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*) exige la présentation d'informations permettant aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les changements dans les passifs découlant d'activités de financement.
- › Les modifications à l'IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*, clarifient l'étendue de la norme en précisant que les exigences en matière d'informations à fournir de la norme, sauf en ce qui concerne les informations financières résumées relatives à des filiales, à des coentreprises et à des entreprises associées, s'appliquent aux intérêts de l'entité dans des filiales, des partenariats, des entreprises associées ou des entités structurées non consolidées qui sont classés comme détenus en vue de la vente, en vue d'une distribution ou à titre d'activités abandonnées conformément à l'IFRS 5, *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*.

L'application des modifications énumérées ci-dessus n'a pas eu d'incidence sur les états financiers de la Société, autre que pour sa divulgation de l'information financière.

## 10.5 Normes, modifications et interprétation publiées en vue d'être adoptées à une date ultérieure

Les normes, les modifications aux normes et l'interprétation suivantes ont été publiées et sont applicables par la Société pour ses exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, et l'application anticipée est permise :

- › L'IFRS 9, *Instruments financiers*, (l'« IFRS 9 ») porte principalement sur : i) le classement et l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers; ii) le nouveau modèle de dépréciation pour la comptabilisation des pertes de crédit attendues; et iii) la nouvelle méthode de comptabilité de couverture.
- › L'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (l'« IFRS 15 »), énonce un modèle global unique que les entités doivent utiliser pour comptabiliser les produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients. Elle remplacera les normes actuelles sur la comptabilisation des produits, notamment l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, l'IAS 11, *Contrats de construction*, et les interprétations connexes.
- › Les modifications à l'IFRS 15 précisent comment : i) identifier les obligations de prestation dans un contrat; ii) déterminer si une société agit pour son propre compte ou comme mandataire et iii) déterminer si la comptabilisation des produits tirés de l'octroi d'une licence à un client doit être effectuée à un moment précis ou progressivement. De plus, les modifications à l'IFRS 15 contiennent deux allègements transitoires additionnels.
- › Les modifications à l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*, prévoient des exigences relativement à la comptabilisation i) des effets des conditions d'acquisition des droits et des conditions accessoires à l'acquisition des droits sur l'évaluation des paiements fondés sur des actions qui sont réglés en trésorerie, ii) des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui comportent des modalités de règlement net concernant l'obligation relative aux retenues d'impôt à la source et iii) d'une modification des termes et conditions qui a pour effet qu'une transaction dont le paiement est fondé sur des actions et qui est réglée en trésorerie est reclassée comme étant réglée en instruments de capitaux propres.
- › Les modifications à l'IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*, précisent que le choix d'évaluer à la juste valeur par le biais du résultat net une participation dans une entreprise associée ou une coentreprise lorsque la participation est détenue par une entité qui est un organisme de capital-risque ou une autre entité admissible peut être fait individuellement pour chacune des participations dans une entreprise associée ou une coentreprise au moment de la comptabilisation initiale.
- › L'Interprétation IFRIC 22, *Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée*, clarifie que : i) la date de la transaction aux fins d'établissement du cours de change est la date de la comptabilisation initiale de l'actif non monétaire au titre d'un paiement anticipé ou du passif non monétaire au titre des produits différés et ii) s'il y a des paiements ou encaissements anticipés multiples, une date de transaction doit être établie pour chaque paiement ou encaissement.
- › Les modifications intitulées « *Transferts d'immeubles de placement* » (modifications à l'IAS 40, *Immeubles de placement*) stipulent qu'une entité doit transférer un bien immobilier depuis (ou vers) la catégorie des immeubles

de placement si, et seulement si, il existe une indication d'un changement d'utilisation. Il y a changement d'utilisation lorsque le bien immobilier devient, ou cesse d'être, un immeuble de placement au sens de la définition de ce terme. Les changements dans les intentions de la direction relatives à l'utilisation du bien immobilier ne constituent pas une indication d'un changement d'utilisation.

La norme suivante a été publiée et est applicable par la Société pour ses exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, et l'application anticipée est permise pour les entités qui ont aussi adopté l'IFRS 15 :

- › L'IFRS 16, *Contrats de location*, fournit un modèle global pour l'identification des contrats de location et leur traitement dans les états financiers du preneur et du bailleur. Elle remplacera l'IAS 17, *Contrats de location*, et ses directives d'interprétation connexes.

Les modifications suivantes aux normes ont été publiées et sont applicables par la Société pour ses exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, et l'application anticipée est permise :

- › *Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative* (modifications à l'IFRS 9, *Instruments financiers*); ce changement permet aux actifs financiers assortis d'une clause de remboursement anticipé pouvant donner lieu à la réception, par le porteur, d'une indemnité de résiliation anticipée, de répondre au critère « dont les flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts » si des conditions précises sont respectées.
- › *Intérêts à long terme dans des entreprises associées ou des coentreprises* (modifications à l'IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*); ce changement précise que l'entité doit appliquer les dispositions de l'IFRS 9 (y compris celles concernant la dépréciation) aux intérêts à long terme dans une entreprise associée ou une coentreprise qui constituent une partie de sa participation nette dans l'entreprise associée ou la coentreprise, mais auxquels la méthode de la mise en équivalence n'est pas appliquée.

La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de ces normes, de ces modifications et de cette interprétation sur ses états financiers.

## QUESTIONS LIÉES À L'APPLICATION DE L'IFRS 9 ET DE L'IFRS 15

L'IFRS 9 et l'IFRS 15 sont applicables aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. SNC-Lavalin n'adoptera ni l'IFRS 9 ni l'IFRS 15 par anticipation.

### IFRS 9

L'IFRS 9 s'applique de manière rétrospective conformément à l'IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*, sous réserve de certaines exemptions et exceptions. De façon générale, les modifications principales introduites par l'application de l'IFRS 9 sont liées au classement et à l'évaluation des actifs financiers, à l'introduction d'un nouveau modèle de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues (plutôt que les pertes subies selon l'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*) et à la comptabilité de couverture. Bien que la méthodologie associée à la classification des actifs financiers changera, la Société prévoit que la plupart de ses actifs financiers actuellement classés comme « prêts et créances » (environ 2,2 milliards \$ au 30 septembre 2017) seront classés comme « actifs financiers ultérieurement évalués au coût amorti ». En excluant l'incidence potentielle résultant des modifications au modèle de dépréciation applicable à ces actifs financiers, qui est présentement en cours d'analyse (se reporter au paragraphe ci-dessous), la Société ne prévoit pas d'incidence significative sur l'évaluation de

ces actifs financiers. En outre, les investissements de la Société dans des instruments de capitaux propres classés comme étant « disponibles à la vente » totalisant un montant d'environ 45,6 millions \$ au 30 septembre 2017 seront désignés comme actifs financiers ultérieurement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net ou désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global lors de la transition à l'IFRS 9. La Société ne prévoit pas d'incidence significative découlant de la classification de ses passifs financiers.

La Société procède actuellement à l'évaluation de l'incidence de la détermination du montant de la dépréciation de certains actifs financiers selon le modèle des pertes de crédit attendues. Bien que la provision pour créances douteuses liée aux créances clients de la Société était d'environ 122 millions \$ au 31 décembre 2016, la plus grande partie de cette provision était liée à de raisons commerciales, comme la contestation ou la négociation des soldes, plutôt que le risque de crédit. La Société a aussi des provisions sur les soldes de ses contrats en cours, cependant la plupart de ces provisions sont également liées à de raisons commerciales plutôt qu'au risque de crédit.

La Société prévoit appliquer l'exemption à l'obligation de retraiter les informations comparatives lors de l'application de l'IFRS 9. Par conséquent, les différences entre les valeurs comptables précédentes et les valeurs comptables à la date de première application, s'il y a lieu, seront comptabilisées dans le solde d'ouverture des résultats non distribués ou, le cas échéant, des autres composantes des capitaux propres, au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

La Société évalue actuellement l'incidence de l'application de l'IFRS 9 sur ses systèmes financiers, ses contrôles internes et ses politiques et procédures.

## IFRS 15

L'IFRS 15 présente un modèle en cinq étapes pour la constatation des produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients. Ce modèle requiert : 1) l'identification du contrat conclu avec le client; 2) l'identification des obligations de prestation prévues au contrat; 3) la détermination du prix de transaction du contrat; 4) la répartition du prix de transaction entre les obligations de prestation; et 5) la détermination de la méthode de constatation des produits.

L'IFRS 15 peut être appliquée au moyen de l'une des deux méthodes suivantes : de façon rétrospective à chaque période antérieure pour laquelle est présentée de l'information financière, conformément à l'IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*, ou de façon rétrospective en comptabilisant l'effet cumulé de l'application initiale de l'IFRS 15 à la date de la première application dans le solde d'ouverture des résultats non distribués (soit au 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour la Société). La Société procède actuellement à l'évaluation des dispositions transitoires prescrites aux termes de l'IFRS 15.

La Société examine présentement ses contrats avec des clients afin de déterminer l'incidence de cette nouvelle norme sur ses états financiers consolidés. En plus de modifier la constatation des produits, l'IFRS 15 devrait également avoir une incidence sur la présentation et les informations à fournir, ce qui pourrait avoir une incidence sur les systèmes financiers et les contrôles et politiques internes de la Société, qui sont actuellement en cours d'analyse par la Société.

Jusqu'à présent, alors que la Société continue d'évaluer l'incidence de l'IFRS 15 sur ses états financiers consolidés, il est prévu que les éléments suivants devraient entraîner des différences dans la manière de constater les produits :

### Ordres de modification et réclamations

Les ordres de modification et les réclamations, aussi appelés modifications de contrat, sont actuellement comptabilisés conformément aux dispositions de l'IAS 11, *Contrats de construction*. En vertu de ces dispositions, les

produits provenant des modifications de contrat peuvent être constatés seulement lorsque certaines conditions sont remplies, notamment lorsqu'il est **probable** que le client approuvera les modifications et le montant des produits résultant de ces modifications. L'IFRS 15 fournit également des directives concernant la constatation des produits découlant des modifications de contrat, cependant ces directives sont fondées, entre autres, sur le fait que cette modification de contrat est approuvée et qu'il est **hautement probable** que le dénouement ultérieur de l'incertitude ne donnera pas lieu à un ajustement à la baisse important du montant cumulé des produits constatés relativement aux modifications de contrat. Étant donné le niveau de probabilité plus élevé à appliquer en vertu de l'IFRS 15, la Société revoit actuellement ses positions comptables concernant les modifications de contrat.

#### Évaluation des produits prévus et détermination du degré d'avancement

En vertu de l'IFRS 15, le montant utilisé des produits prévus lors de la détermination du montant des produits à constater progressivement doit être établi en fonction de contrats comportant des droits et obligations légalement exécutoires. Par conséquent, certains contrats pour lesquels la Société anticipe un volume de travail fondé sur des discussions avec le client ou d'autres indicateurs, mais pour lesquels des bons de commande ou des bons de travail formels doivent être émis par le client afin d'officialiser l'étendue des travaux, sont actuellement examinés par la Société afin de déterminer le moment auquel les produits prévus doivent être inclus dans le prix de transaction.

De plus, pour les projets dont les produits sont constatés en fonction du degré d'avancement selon une méthode fondée sur les intrants qui s'appuie sur les coûts, la Société comptabilise actuellement ses coûts de garanties portant sur une assurance de la même manière que ses autres coûts de projets. Par conséquent, la Société ne comptabilise pas de provision à l'égard des coûts anticipés pour honorer ces garanties. La Société comptabilise plutôt ces coûts lorsqu'ils sont encourus, un traitement qui contribue à l'avancement du projet en fonction du degré d'avancement et qui, à ce titre, permet de constater des produits.

En vertu de l'IFRS 15, ces coûts liés à des garanties portant sur une assurance doivent être exclus de la mesure de l'avancement des projets lorsque les produits sont constatés progressivement en fonction des intrants en s'appuyant sur les coûts. La Société comptabilisera une provision relativement à ces coûts anticipés au fur et à mesure que le projet progresse, puis utilisera cette provision lorsque les coûts seront encourus ou, si elle n'est plus nécessaire, la provision sera renversée.

En plus de revoir ces coûts liés à des garanties portant sur une assurance, la Société procède actuellement à l'examen des coûts des projets pour les contrats dont les produits sont constatés progressivement afin de déterminer si chacun de ces coûts contribue au transfert du contrôle des biens ou des services au client. Le fait d'exclure certains coûts du calcul de l'avancement des projets aura pour effet soit d'augmenter ou de réduire les produits constatés au titre d'un projet, et ce, sans aucune incidence sur les produits totaux qui seront constatés sur la durée du projet.

# 11 Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures conformes aux IFRS

La section suivante présente des informations concernant les mesures financières non conformes aux IFRS et les autres mesures conformes aux IFRS utilisées par la Société pour analyser et mesurer ses résultats. Les mesures non conformes aux IFRS n'ont pas de définition normalisée en vertu des IFRS et pourraient donc ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. La direction est d'avis que, en plus des mesures conventionnelles préparées conformément aux IFRS, ces mesures financières non conformes aux IFRS permettent de mieux comprendre les résultats financiers de la Société et certains investisseurs pourraient utiliser ces informations pour évaluer le rendement de la Société d'une période à l'autre. Cependant, ces mesures financières non conformes aux IFRS comportent certaines limites et ne devraient pas être considérées séparément ni comme un substitut aux mesures de rendement préparées en vertu des IFRS.

## Rendement

Le **carnet de commandes** est un indicateur prévisionnel des produits prévus qui seront comptabilisés par la Société, établis en fonction des contrats octroyés considérés comme des commandes fermes. La direction pourrait devoir effectuer des estimations quant aux produits qui seront tirés des contrats à long terme de type remboursable qui ont été octroyés comme des commandes fermes. Les activités O&M sont exercées en vertu de contrats qui s'étalent sur une période pouvant aller jusqu'à 40 ans. Afin de fournir une information comparable au carnet de commandes des autres catégories d'activité, la Société limite le carnet de commandes d'O&M à la période dont l'échéance est la plus rapprochée, soit : i) la durée du contrat ; ou ii) les cinq prochaines années.

La **marge brute provenant d'I&C** et la **marge brute provenant de Capital** correspondent aux produits diminués des charges directement liées aux activités pour I&C et pour Capital.

Le **rendement des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires (« RCPMA »)** correspond au résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin des 12 derniers mois, divisé par la moyenne des capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin des 13 derniers mois, excluant les « autres composantes des capitaux propres ». La Société exclut les « autres composantes des capitaux propres » puisque cette composante des capitaux propres découle en partie de la conversion en dollars canadiens de ses établissements à l'étranger ayant une monnaie fonctionnelle différente ainsi que du traitement comptable des couvertures de flux de trésorerie, incluant sa quote-part cumulative des autres éléments du résultat global tirés de participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Ces montants ne reflètent pas la méthode utilisée par la Société pour évaluer la gestion de son risque de change et de son risque de taux d'intérêt. Ainsi, les « autres composantes des capitaux propres » ne reflètent pas la situation financière de la Société.

Le **RAII** est un indicateur de la capacité de l'entité à générer un résultat à même ses activités d'exploitation avant la prise en compte de l'incidence des décisions de financement de la direction. Par conséquent, le RAI est défini aux présentes comme le résultat avant les charges financières nettes (produits financiers nets) et l'impôt sur le résultat. Se reporter à la [section 5.4](#) pour un rapprochement du RAI et du résultat net déterminé conformément aux IFRS.

Le **RAII sectoriel** correspond à la marge brute moins i) les frais de vente, généraux et administratifs directs; ii) les frais de vente, généraux et administratifs corporatifs qui sont directement associés à des projets ou à des secteurs; et iii) les participations ne donnant pas le contrôle, avant impôts. Les frais qui ne sont pas attribués aux secteurs de la Société comprennent : les frais de vente, généraux et administratifs corporatifs qui ne sont pas directement associés à des projets ou à des secteurs, les coûts de restructuration, la dépréciation du goodwill, les frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration, l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises, ainsi que les gains (pertes) sur cessions d'activités d'I&C, d'investissements de Capital et de l'immeuble du siège social. Se reporter aux [sections 7](#) et [5.4](#) pour un rapprochement du RAII sectoriel à la mesure la plus directement comparable conforme aux IFRS.

Le **RAIIA** se définit comme le résultat avant les charges financières nettes (produits financiers nets), l'impôt sur le résultat et les amortissements. Se reporter à la [section 5.4](#) pour un rapprochement du RAIIA et du résultat net déterminé conformément aux IFRS.

Le **RAIIA ajusté** se définit comme le résultat avant les charges financières nettes (produits financiers nets), l'impôt sur le résultat et les amortissements, et ne comprend pas les charges liées à la restructuration, à la rationalisation et autres, les frais connexes à l'acquisition et les coûts d'intégration, ainsi que les gains (pertes) sur cessions d'activités d'I&C, d'investissements de Capital et de l'immeuble du siège social. Se reporter à la [section 5.4](#) pour un rapprochement du RAIIA ajusté et du résultat net déterminé conformément aux IFRS.

Le **résultat dilué par action ajusté provenant d'I&C** se définit comme le résultat net ajusté provenant d'I&C, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pour la période. Le résultat dilué par action ajusté provenant d'I&C est une mesure financière non définie par les IFRS qui constitue un indicateur du rendement financier des activités d'I&C de la Société. Se reporter à la [section 5.3](#) pour un rapprochement du résultat dilué par action ajusté provenant d'I&C et du résultat dilué par action déterminé conformément aux IFRS.

Le **résultat dilué par action provenant d'I&C** et le **résultat dilué par action provenant de Capital** correspondent au résultat dilué par action tel que déterminé conformément aux IFRS, présenté séparément pour I&C et pour Capital.

Le **résultat net ajusté provenant d'I&C** se définit comme le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant d'I&C, à l'exclusion des charges liées à la restructuration, à la rationalisation et autres, des frais connexes à l'acquisition et des coûts d'intégration, ainsi que l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises, et des gains (pertes) sur cessions d'activités d'I&C et de l'immeuble du siège social. Le résultat net ajusté provenant d'I&C est une mesure financière non définie par les IFRS qui constitue un indicateur du rendement financier des activités d'I&C de la Société. Se reporter à la [section 5.3](#) pour le rapprochement du résultat net ajusté provenant d'I&C et du résultat net déterminé conformément aux IFRS.

## Liquidité

La **trésorerie nette de la dette avec recours de la Société (Dette nette avec recours)** est obtenue en excluant la trésorerie et les équivalents de trésorerie des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la consolidation ainsi que la dette avec recours de la Société de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie. Se reporter à la [section 8.4](#) pour le rapprochement de la trésorerie nette de la dette avec recours (dette nette avec recours) et de la trésorerie et équivalents de trésorerie établis conformément aux IFRS.

Le **ratio de la dette nette avec recours sur le RAIIA ajusté** se définit comme la dette nette avec recours, telle que définie ci-dessus, divisé par le RAIIA ajusté sur une période de 12 mois consécutifs diminué de l'intérêt sur la dette avec

recours limité. Le **ratio de la dette nette avec recours sur le RAIIA ajusté, comprenant le RAIIA ajusté d'Atkins sur 12 mois consécutifs pour tenir compte de l'incidence de l'acquisition d'Atkins**, correspond à la dette nette avec recours, telle que définie ci-dessus, divisée par le RAIIA ajusté sur 12 mois consécutifs sur une base pro forma, comprenant le RAIIA ajusté provenant d'Atkins avant son acquisition par SNC-Lavalin, diminué de l'intérêt sur la dette avec recours limité. Le ratio de la dette nette avec recours sur le RAIIA ajusté constitue un indicateur du levier financier et des capacités financières de la Société. Se reporter à la [section 8.4](#) pour le rapprochement de la dette nette avec recours et de la dette avec recours établie conformément aux IFRS et à la [section 5.4](#) pour un rapprochement du RAIIA ajusté et du résultat net déterminé conformément aux IFRS.

Le **ratio de la dette avec recours sur le capital** compare le solde de la dette avec recours à la somme de la dette avec recours et des capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin excluant les autres composantes des capitaux propres, et constitue une mesure des capacités financières de la Société. Se reporter à la [section 8.4](#) pour le calcul détaillé de ce ratio.

## 12 Risques et incertitudes

Les risques et incertitudes, ainsi que certaines pratiques de gestion des risques de la Société, sont décrits à la section 12 du « Rapport de gestion » inclus dans le rapport annuel 2016 de la Société. Il n'y a pas eu de changements importants ni à ces pratiques de gestion des risques ni à ces risques et incertitudes au cours des neuf premiers mois de 2017, à l'exception des risques identifiés ci-dessous relativement à l'acquisition d'Atkins par la Société (l'« Acquisition ») (se reporter à la section 8.2 « Financement relié à l'acquisition d'Atkins »).

### RISQUES LIÉS À L'ACQUISITION

#### *Incapacité éventuelle de réaliser les avantages attendus de l'Acquisition et difficultés sur le plan de l'intégration d'Atkins*

La Société estime que l'Acquisition lui apportera certains avantages. La réalisation des avantages de l'Acquisition dépend en partie du regroupement fructueux des fonctions et d'une bonne intégration des activités, des procédures et du personnel en temps opportun et de manière efficace, ainsi que de la capacité de la Société de matérialiser les occasions de croissance tirées du regroupement des entreprises et des activités d'Atkins avec celles de la Société. Pour intégrer efficacement les activités d'Atkins à ses activités d'exploitation actuelles, la Société doit établir des systèmes et des contrôles appropriés sur les plans opérationnel, administratif, financier et de la gestion, ainsi que des fonctions de commercialisation appropriées en lien avec Atkins. Pour y arriver, la direction de la Société devra y consacrer des efforts substantiels et beaucoup de temps et de ressources, ce qui pourrait détourner son attention et ses ressources d'autres occasions stratégiques et des questions opérationnelles pendant ce processus. Le processus d'intégration pourrait donner lieu à la perturbation des relations commerciales et des relations avec les clients et les employés, ce qui pourrait nuire à la capacité de la Société de réaliser les avantages attendus de l'Acquisition, y compris la capacité de la Société de réaliser les synergies prévues du regroupement des deux entités. Divers facteurs pourraient aussi nuire à la probabilité que les avantages prévus de l'Acquisition se réalisent au profit de la Société ou au moment prévu par la Société. En outre, le processus d'intégration global des deux sociétés pourrait donner lieu à des problèmes opérationnels, à des coûts, à des dépenses, à des responsabilités, à la perte de clients et à la perturbation des activités qui n'étaient pas prévus pour la Société (y compris, mais sans s'y limiter, des difficultés à maintenir les relations avec les employés, les clients ou les fournisseurs et à maintenir en fonction les employés clés d'Atkins et de ses filiales) et, par conséquent, à l'incapacité de réaliser, en tout ou partie, les avantages attendus de l'Acquisition. Le rendement des activités d'Atkins pourrait être compromis si l'entité issue du regroupement est incapable de maintenir en fonction certains employés clés pour participer à l'intégration des activités de la Société et d'Atkins. En outre, les changements qui sont apportés aux lois ou à la réglementation, dont les lois fiscales, dans les territoires où la Société, Atkins et leurs filiales exercent leurs activités pourraient avoir une incidence défavorable sur leurs activités, situation financière et résultats d'exploitation respectifs, ou sur la capacité de la Société de réaliser les avantages attendus de l'Acquisition. Rien ne garantit que la Société réussira à intégrer les activités d'exploitation d'Atkins ou que les avantages attendus se matérialiseront.

### ***Changement de contrôle/Résiliation pour raisons de commodité***

Atkins est partie à des conventions qui renferment des dispositions en matière de changement de contrôle et/ou de résiliation pour raisons de commodité pouvant être déclenchées suivant la réalisation de l'Acquisition. L'application de ces dispositions en matière de changement de contrôle ou de résiliation, si elles sont déclenchées, pourrait donner lieu à des dépenses imprévues et/ou à des paiements en espèces après la réalisation de l'Acquisition ou influencer défavorablement sur les résultats d'exploitation et la situation financière d'Atkins. À moins que ces dispositions en matière de changement de contrôle ne fassent l'objet d'une renonciation de la part de l'autre partie ou que les dispositions en matière de résiliation ne soient pas exercées par celle-ci, l'application de ces dispositions pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats d'exploitation et la situation financière de l'entité issue du regroupement.

### ***Risque de change***

Compte tenu de l'Acquisition, une grande partie du résultat et des actifs nets de la Société seront libellés en multiples devises, y compris en livres sterling et en dollars américains. Par conséquent, les fluctuations des taux de change entre le dollar canadien et ces devises pourraient augmenter l'effet défavorable sur les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société. Il est impossible de prévoir les événements futurs qui pourraient accroître ou atténuer de façon considérable les risques rattachés à la fluctuation du taux de change entre ces monnaies.

### ***Obligations non déclarées éventuelles liées à l'Acquisition***

Dans le cadre de l'Acquisition, il se pourrait que la Société n'ait pas découvert ou ait été incapable de quantifier ou d'évaluer des obligations dans le cadre de la vérification diligente qu'elle a effectuée avant la conclusion du Plan, ce qui pourrait avoir un effet défavorable important sur les activités, la situation financière ou les perspectives de la Société. De plus, la Société pourrait ne pas être en mesure de conserver les clients d'Atkins ou de maintenir en poste les employés d'Atkins à la suite de l'Acquisition. La Société ne sera pas indemnisée à l'égard de ces obligations.

### ***Hausse de l'endettement***

Le 20 avril 2017, SNC-Lavalin Autoroute Holding Inc. (l'« emprunteur »), une filiale en propriété exclusive indirecte de la Société, a signé une convention de prêt avec CDPQ Revenu Fixe Inc. (le « prêteur »), une filiale en propriété exclusive de la Caisse de dépôt et placement du Québec (la « Caisse »), établissant un prêt avec recours limité d'un capital initial de 1,5 milliard \$ (le « prêt consenti à SNC-Lavalin Autoroute Holding » et la convention s'y rapportant, la « convention relative au prêt consenti à SNC-Lavalin Autoroute Holding »).

Outre le prêt consenti à SNC-Lavalin l'Autoroute Holding, la Société a prélevé les montants additionnels suivants en juillet 2017 en vertu de son entente de crédit syndiquée existante : a) un montant de 300 millions de livres sterling (environ 498 millions \$ CA) en vertu de sa facilité à terme, et b) un montant de 56 millions de livres sterling (environ 93 millions \$ CA) et un montant de 185 millions \$ US (environ 238 millions \$ CA) en vertu de sa facilité renouvelable. Ces emprunts représentent une hausse importante de la dette consolidée de la Société. La dette consolidée de la Société s'élevait à environ 1,2 milliard \$ au 10 juillet 2017, à l'exception du prêt avec recours limité et de la dette sans recours, sur une base pro forma, après la conclusion de l'Acquisition et certaines autres opérations, en plus de la dette existante d'Atkins d'environ 518 millions \$ CA à la date d'acquisition. Le niveau d'endettement de l'entité issue du regroupement pourrait être considérablement plus élevé. Cet endettement supplémentaire entraînera une hausse des frais d'intérêts consolidés et des obligations au titre du service de la dette de la Société, ce qui aura un effet préjudiciable sur ses résultats d'exploitation et pourrait avoir un effet préjudiciable sur ses notes de crédit futures.

Par conséquent, la Société devra refinancer ou rembourser des tranches de l'encours de sa dette consolidée. Rien ne garantit que la dette de la Société sera refinancée ou que la Société obtiendra un financement additionnel ou, si elle l'obtient, que les modalités seront raisonnables sur le plan commercial.

Le niveau d'endettement de la Société pourrait avoir d'autres répercussions importantes, dont les suivantes :

- › avoir une incidence défavorable sur les notes de crédit actuelles de la dette à long terme évaluée de la Société;
- › limiter la capacité de la Société d'obtenir du financement additionnel et, le cas échéant, à des conditions raisonnables sur le plan commercial, notamment pour le fonds de roulement, les dépenses en immobilisations, le service de la dette, les acquisitions ou les besoins généraux de l'entreprise;
- › exposer la Société aux risques de hausse de taux d'intérêt, étant donné que la plupart de ses emprunts ont des taux d'intérêt variables;
- › limiter la capacité de la Société de s'ajuster à l'évolution du marché et défavoriser la Société par rapport à ses concurrents (notamment si la note de qualité de la Société est touchée défavorablement) moins endettés ou possédant davantage de ressources financières;
- › limiter la capacité de la Société de déclarer et de verser des dividendes sur ses actions ordinaires;
- › accroître la vulnérabilité de la Société à un repli de l'économie générale; et
- › empêcher la Société de faire des dépenses en immobilisations essentielles à sa croissance et à ses stratégies.

Les facilités de crédit et les instruments régissant la dette consolidée de la Société renferment certains engagements financiers exigeant que la Société respecte, sur une base consolidée, des ratios de la dette nette avec recours par rapport au résultat avant les intérêts, les impôts et l'amortissement ajusté. Ces facilités de crédit et instruments renferment aussi des clauses restreignant la capacité de la Société à consentir des charges sur ses actifs, à contracter une autre dette ou à effectuer des aliénations d'actifs ou des changements fondamentaux à ses activités, à verser des dividendes et à procéder à d'autres décaissements ou à employer le produit tiré de la vente d'actifs et d'actions des filiales. Ces clauses limiteront le pouvoir discrétionnaire et la flexibilité financière de la Société dans l'exploitation de son entreprise. Aux termes de ces facilités de crédit et de ces instruments, la Société et ses filiales sont autorisées à contracter des dettes supplémentaires dans certaines circonstances, ce qui pourrait toutefois accroître les risques décrits précédemment. En outre, si la Société ou ses filiales contractaient d'autres dettes à l'avenir, la Société pourrait être assujettie à d'autres clauses qui pourraient être plus restrictives que celles auxquelles elle est assujettie maintenant.

Un manquement à l'une quelconque de ces conventions ou l'incapacité de l'emprunteur ou de la Société, selon le cas, de respecter ces clauses pourrait donner lieu, en l'absence d'une renonciation ou d'une correction, à la déchéance du terme de la dette consolidée de la Société ou à un défaut croisé aux termes des modalités de certains emprunts. En cas de déchéance du terme de la dette de la Société, la Société pourrait ne pas être en mesure de s'acquitter du service de la dette ou d'emprunter suffisamment de fonds pour refinancer sa dette. En outre, si l'emprunteur n'était pas en mesure d'assurer le service de sa dette et/ou si une autre condition à l'égard du remboursement était déclenchée aux termes des modalités de sa dette, l'emprunteur pourrait, en vue de régler les paiements dus aux termes de sa dette, être tenu de vendre tout ou partie de ses actions de 407 International Inc. conformément à la convention entre actionnaires de cette société à un moment, à un prix et dans des circonstances qui sont indépendantes de sa volonté et/ou qui pourraient ne pas permettre un prix de vente optimal de ces actions de 407 International Inc.

La capacité de la Société de s'acquitter du service de sa dette consolidée accrue dépendra notamment de son rendement financier et opérationnel futur, qui sera touché par la conjoncture économique, la fluctuation des taux d'intérêt ainsi que d'autres facteurs, notamment d'ordre financier, commercial, juridique et réglementaire, dont certains sont indépendants de la volonté de la Société. Si ses résultats d'exploitation ou sa liquidité ne suffisaient pas pour lui permettre de s'acquitter du service de sa dette consolidée actuelle ou future, la Société pourrait être contrainte de prendre des mesures telles que la diminution de ses dividendes, la réduction ou le report d'activités commerciales, d'acquisitions, d'investissements ou de dépenses en immobilisations, la vente d'actifs, la restructuration ou le refinancement de sa dette ou encore la sollicitation de capital supplémentaire.

### ***Dépendance envers les filiales***

Une partie importante des actifs de la Société est formée du capital-actions de ses filiales et la Société exerce une grande partie de son entreprise par l'entremise de ses filiales. Par conséquent, les flux de trésorerie de la Société et sa capacité d'honorer ses obligations liées au service de la dette sont fonction, dans une grande mesure, du résultat de ses filiales et de la distribution de ce résultat à la Société, ou de prêts, d'avances ou d'autres paiements consentis par ces entités à la Société.

Les filiales de la Société sont des entités juridiques séparées et distinctes et elles ont d'importantes obligations. La capacité de ces entités de verser des dividendes ou de consentir d'autres prêts, avances ou paiements à la Société dépendra de leurs résultats d'exploitation et sera assujettie aux lois applicables et aux restrictions contractuelles contenues dans les documents régissant leurs dettes, notamment, par exemple, les clauses financières applicables à l'emprunteur aux termes de la convention relative au prêt consenti à SNC-Lavalin Autoroute Holding selon lesquelles le ratio de la dette avec recours nette consolidée de la Société par rapport au résultat avant intérêts, impôts et amortissement ajusté ne peut dépasser une certaine limite. De plus, certains autres actes et certaines autres ententes régissant certaines filiales de la Société renferment des restrictions quant au versement de dividendes et aux distributions, ainsi que des clauses précises relatives aux liquidités.

La capacité des filiales de la Société de générer suffisamment de flux de trésorerie d'exploitation dépendra de leur rendement financier futur, qui sera touché par une série de facteurs d'ordre économique, concurrentiel et commercial, notamment les facteurs susmentionnés, dont beaucoup sont indépendants de la volonté de la Société ou de ses filiales. Les flux de trésorerie et le résultat des filiales en exploitation de la Société et les montants qu'elles sont en mesure de distribuer à la Société sous forme de dividendes ou autrement pourraient ne pas générer suffisamment de flux de trésorerie d'exploitation pour que la Société honore ses obligations liées à la dette. Par conséquent, la Société pourrait devoir envisager des plans de financement de rechange, comme le refinancement ou la restructuration de sa dette, la vente d'actifs, la réduction ou le report d'investissements en capital ou la recherche de capitaux additionnels. La Société ne peut garantir que ces options de rechange seraient possibles, que les actifs pourraient être vendus ou, s'ils l'étaient, à quel moment ils le seraient et quel produit en serait tiré, que du financement additionnel pourrait être obtenu et, le cas échéant, à des conditions acceptables ou que du financement additionnel serait permis aux termes des modalités des divers instruments d'emprunt de la Société alors en vigueur. L'incapacité de la Société de générer suffisamment de flux de trésorerie pour honorer ses obligations liées à la dette ou de refinancer ses obligations selon des modalités raisonnables sur le plan commercial aurait un effet défavorable sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

### ***Garantie aux termes du prêt consenti à SNC-Lavalin Autoroute Holding***

Le prêt consenti à SNC-Lavalin Autoroute Holding est garanti par une hypothèque mobilière universelle en faveur du prêteur grevant la totalité des actifs de l'emprunteur, excluant expressément les actions de 407 International Inc.

détenues par l'emprunteur (jusqu'au moment où l'emprunteur choisira d'octroyer un gage à ce sujet), ainsi que les droits et les débiteurs de l'emprunteur aux termes du prêt intersociétés. Outre cette sûreté, SNC-Lavalin inc. a fourni un cautionnement (le « cautionnement ») en faveur du prêteur garanti par un gage donné par SNC-Lavalin inc. au prêteur sur 20 900 actions ordinaires détenues par cette dernière dans le capital-actions de l'emprunteur (représentant environ 29,9 % des actions ordinaires en circulation de l'emprunteur). Le seul recours du prêteur contre SNC-Lavalin inc. en lien avec le cautionnement et tout manquement ou défaut potentiel par l'emprunteur aux termes du prêt consenti à SNC-Lavalin Autoroute Holding est limité à des mesures d'exécution visant les actions du capital de l'emprunteur détenues par SNC-Lavalin inc. La Société détient une participation de 16,77 % dans 407 International Inc. par l'intermédiaire de sa filiale détenue en propriété exclusive, l'emprunteur. Les modalités du prêt consenti à SNC-Lavalin Autoroute Holding comprennent plusieurs clauses qui doivent être remplies par l'emprunteur. Rien ne garantit que ces clauses seront remplies. Tout cas de défaut aux termes de la convention relative au prêt consenti à SNC-Lavalin Autoroute Holding, y compris à l'égard des clauses prises aux termes de ce prêt, pourrait donner lieu à une demande de remboursement immédiat par le prêteur de tous les montants dus aux termes du prêt consenti à SNC-Lavalin Autoroute Holding, ou forcer la vente des actions de 407 International Inc. conformément à la convention entre actionnaires de 407 International Inc. à un moment, à un prix et dans des circonstances indépendants de la volonté de la Société et/ou qui ne permettent pas d'obtenir un prix de vente optimal de ces actions de 407 International Inc., ce qui pourrait avoir un effet défavorable important sur l'entreprise et la situation financière de la Société.

### ***Nature des acquisitions***

Les acquisitions de cabinets de services professionnels sont fondées en grande partie sur le goodwill de la société acquise et sa clientèle. Les clients d'Atkins pourraient, en réaction à l'Acquisition, retarder ou différer les décisions concernant leur utilisation de ses services en raison d'incertitudes liées à l'Acquisition, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur les produits et la rentabilité de la Société.

### ***Effet de dilution sur les porteurs d'actions ordinaires***

Le financement de l'Acquisition comprend un placement auprès du public par voie de prise ferme de 880 millions \$ et un placement privé de 400 millions \$ auprès de la Caisse en actions ordinaires dans le cadre de l'échange de reçus de souscription. L'émission d'actions ordinaires par la Société a un effet de dilution sur les porteurs d'actions ordinaires de la Société.

### ***Dividendes***

La déclaration et le versement des dividendes sur les actions ordinaires sont au gré du conseil d'administration de la Société. Les liquidités pouvant servir à verser des dividendes dépendent d'un grand nombre de facteurs, dont le rendement financier de la Société, l'incidence des taux d'intérêt, les clauses restrictives et les obligations des contrats de prêt, les besoins du fonds de roulement et les besoins en capitaux futurs. Après l'Acquisition, la capacité de la Société à verser des dividendes pourrait être touchée de façon défavorable si les flux de trésorerie disponibles découlant de l'Acquisition ne se concrétisaient pas comme prévu lorsqu'ils seront associés à l'effet dilutif éventuel des actions ordinaires supplémentaires émises pour financer l'Acquisition. En outre, la capacité de la Société à verser des dividendes dépend du versement de dividendes par certaines filiales de la Société ou du remboursement de fonds en faveur de la Société par ses filiales. Les filiales de la Société, dont Atkins après l'Acquisition, pourraient à leur tour être empêchées de verser des dividendes, d'effectuer des remboursements ou de verser d'autres distributions à la Société pour des motifs d'ordre financier, réglementaire, juridique ou autre. Dans la mesure où les filiales de la Société ne sont

pas en mesure de verser des dividendes ou de rembourser des fonds à la Société, la capacité de la Société à verser des dividendes sur les actions ordinaires pourrait être touchée de façon défavorable.

### *Renseignements fournis par Atkins*

Une grande partie des renseignements relatifs à Atkins sur lesquels la Société s'appuie pour les fins de l'Acquisition ont été tirés de documents publics déposés par Atkins. Bien que la Société ait fait des vérifications qu'elle jugeait adéquates dans le cadre de l'Acquisition, l'exactitude et l'exhaustivité de ces renseignements demeurent soumises à un degré de risque inévitable.

### *Importants frais liés à l'opération et frais connexes*

La Société a engagé et engagera d'importants frais liés à la réalisation de l'Acquisition et à l'intégration des activités d'exploitation de la Société et d'Atkins. La grande majorité de ces frais sont des dépenses non récurrentes découlant de l'Acquisition et sont composés de frais liés à l'Acquisition, de coûts liés au regroupement d'installations et de systèmes et de frais liés à la main-d'œuvre. Des frais supplémentaires imprévus pourraient être engagés dans le cadre de l'intégration des activités de la Société et d'Atkins.

## RISQUES LIÉS AUX ACTIVITÉS DE L'ENTITÉ ISSUE DU REGROUPEMENT

Les facteurs de risque qui sont décrits dans le rapport de gestion 2016 et dans le présent document qui sont liés aux activités et à l'exploitation de la Société qui sont semblables aux activités d'Atkins s'appliquent également aux éléments semblables des activités d'Atkins. En outre, les investisseurs devraient examiner attentivement les risques croissants suivants qui sont liés aux activités d'Atkins et qui sont décrits ci-dessous.

### *Obligations au titre des régimes de retraite d'Atkins*

Atkins administre deux importants régimes à prestations déterminées, soit le Atkins Pension Plan et le Railways Pension Scheme, dont le passif net combiné au titre des prestations de retraite est significatif et totalise la somme de 250,8 millions de livres sterling (soit environ 416,2 millions \$ CA) au 30 septembre 2017 (2016 : 424,3 millions de livres sterling (soit environ 721,5 millions \$ CA)). La majeure partie des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi d'Atkins sont liées au Royaume-Uni et sont constituées d'obligations au titre du régime de retraite à prestations déterminées. Au Royaume-Uni, les exigences de financement des régimes de retraite à prestations déterminées sont fondées sur les évaluations actuarielles de l'actif et du passif de chaque régime. L'actif d'un régime est déterminé en fonction de la valeur des placements détenus par le régime et de leur rendement. L'évaluation du passif d'un régime exige des niveaux d'appréciation et d'expertise technique considérables pour choisir les hypothèses appropriées. Modifier un chiffre des principales hypothèses peut avoir une incidence importante sur le calcul du passif. Comme l'évaluation de la juste valeur de l'actif du régime de retraite fait intervenir un certain degré d'appréciation, il existe un risque d'inexactitude importante des évaluations.

La nature du régime entourant le financement au Royaume-Uni crée de l'incertitude quant au montant en espèces nécessaire qu'Atkins sera tenue de verser aux régimes de retraite et au moment où elle sera tenue de le verser. Des contributions de 32,8 millions de livres sterling (ou environ 54,8 millions \$ CA) visant à réduire le déficit des régimes de retraite ont été versées aux régimes de retraite d'Atkins au cours de l'exercice d'Atkins terminé le 31 mars 2016. Aux termes du dernier plan de redressement accepté qui prend fin en mars 2025, Atkins devait verser 33,6 millions de livres sterling (ou environ 56,1 millions \$ CA) aux régimes de retraite d'Atkins pour l'exercice terminé le 31 mars 2017, les contributions annuelles augmentant de 2,5 % par année jusqu'au 31 mars 2025. Si Atkins doit augmenter ses

contributions monétaires, cette situation aura pour effet de réduire l'application de ces fonds à d'autres fins générales de l'entreprise et limitera sa capacité d'investir dans sa croissance. La détérioration des conditions économiques pourrait donner lieu à des augmentations importantes des obligations de financement d'Atkins, ce qui pourrait limiter les liquidités disponibles d'Atkins pour son exploitation, ses dépenses en immobilisations et d'autres besoins et pourrait avoir un effet défavorable important sur les activités d'Atkins, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Le passif lié aux régimes de retraite d'Atkins et ses obligations de paiement futures aux termes de ceux-ci pourraient limiter les liquidités disponibles aux fins des activités, des dépenses en immobilisations et autres besoins de la Société et pourraient avoir un effet défavorable important sur sa situation financière et ses liquidités.

# 13 Informations trimestrielles

(EN MILLIONS DE \$ CA, SAUF LE RÉSULTAT PAR ACTION ET LES DIVIDENDES PAR ACTION)	2017			2016				2015
	TROISIÈME TRIMESTRE	DEUXIÈME TRIMESTRE	PREMIER TRIMESTRE	QUATRIÈME TRIMESTRE	TROISIÈME TRIMESTRE	DEUXIÈME TRIMESTRE	PREMIER TRIMESTRE	QUATRIÈME TRIMESTRE
Produits	<b>2 632,7 \$</b>	1 934,9 \$	1 849,3 \$	2 211,1 \$	2 168,5 \$	2 103,0 \$	1 988,2 \$	2 646,3 \$
RAII	<b>181,3 \$</b>	145,3 \$	117,1 \$	2,3 \$	42,5 \$	119,5 \$	147,8 \$	73,5 \$
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant d'I&C	<b>29,0 \$</b>	87,4 \$	45,3 \$	(38,4) \$	0,7 \$	52,9 \$	31,2 \$	14,0 \$
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant de Capital :								
Provenant de l'Autoroute 407 ETR	<b>36,1</b>	34,8	34,8	34,8	34,8	31,5	31,5	31,5
Provenant des autres investissements de Capital	<b>38,5</b>	14,2	9,6	5,2	7,8	4,2	59,5	3,8
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin	<b>103,6</b>	136,4	89,7	1,6	43,3	88,5	122,1	49,2
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	<b>(2,4)</b>	(2,0)	5,4	0,1	(8,1)	3,8	5,3	19,3
Résultat net	<b>101,2 \$</b>	134,4 \$	95,1 \$	1,6 \$	35,2 \$	92,3 \$	127,4 \$	68,6 \$
Résultat de base par action (\$)	<b>0,59 \$</b>	0,91 \$	0,60 \$	0,01 \$	0,29 \$	0,59 \$	0,82 \$	0,33 \$
Résultat dilué par action (\$)	<b>0,59 \$</b>	0,91 \$	0,60 \$	0,01 \$	0,29 \$	0,59 \$	0,81 \$	0,33 \$
Dividendes déclarés par action (\$)	<b>0,273 \$</b>	0,273 \$	0,273 \$	0,273 \$	0,26 \$	0,26 \$	0,26 \$	0,26 \$

## 14 Contrôles et procédures

Le chef de la direction et le chef des affaires financières de la Société ont la responsabilité d'établir et de maintenir les contrôles et procédures de communication de l'information de la Société ainsi qu'un contrôle interne à l'égard de l'information financière, tels qu'ils sont définis dans le Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs (le « Règlement 52-109 ») des Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Le chef de la direction et le chef des affaires financières ont conçu, ou fait concevoir sous leur supervision, des contrôles et procédures de communication de l'information pour fournir l'assurance raisonnable que :

- › l'information importante relative à la Société leur est communiquée par d'autres personnes, en particulier pendant la période où les documents intermédiaires sont établis; et que
- › l'information qui doit être présentée par la Société dans ses documents annuels, ses documents intermédiaires ou d'autres rapports que la Société dépose ou transmet en vertu des lois sur les valeurs mobilières est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par les lois sur les valeurs mobilières.

Le chef de la direction et le chef des affaires financières ont également conçu, ou fait concevoir sous leur supervision, le contrôle interne à l'égard de l'information financière pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de publication de l'information financière, conformément aux IFRS.

Il n'y a eu aucune modification apportée au contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au cours de la période commençant le 1<sup>er</sup> juillet 2017 et se terminant le 30 septembre 2017 qui a eu, ou est raisonnablement susceptible d'avoir, une incidence importante sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société, mis à part les changements découlant de l'acquisition d'Atkins décrits ci-dessous.

La Société a finalisé l'acquisition d'Atkins en juillet 2017. Par conséquent, l'évaluation et la conclusion de la direction quant à la conception des contrôles et procédures de communication de l'information et du contrôle interne à l'égard de l'information financière ne tiennent pas compte des contrôles, des politiques et des procédures d'Atkins. Atkins représente 30,6 % des produits, 36,2 % du résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin et 38,9 % du total de l'actif des chiffres consolidés présentés dans les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour le troisième trimestre de 2017. La note 20 des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour le troisième trimestre de 2017 présente des informations financières sommaires sur la répartition préliminaire du prix d'achat, les actifs acquis et les passifs repris, ainsi que d'autres données financières sur l'incidence de l'acquisition et des activités d'Atkins sur les résultats consolidés de la Société.

## 15 Événements postérieurs à la date de clôture

### Atkins - Remboursement d'obligations de premier rang

Le 19 octobre 2017, SNC-Lavalin a remboursé en totalité les obligations de premier rang ayant une valeur nominale de 75 millions \$ US (environ 94 millions \$ CA) émises par Atkins dans le marché de placement privé aux États-Unis donnant lieu à une sortie de trésorerie de 98,9 millions \$, y compris les intérêts à payer, et à une perte avant impôts de 3,5 millions \$ (perte après impôts de 2,9 millions \$) qui seront constatées dans les états financiers consolidés de la Société au quatrième trimestre de 2017.

### Cession d'Equinox

En octobre 2017, SNC-Lavalin a conclu la cession d'Equinox, une filiale de la Société, ce qui n'aura pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés de la Société au quatrième trimestre de 2017.

### Acquisition de Data Transfer Solutions LLC

Le 31 octobre 2017, SNC-Lavalin a annoncé l'acquisition de Data Transfer Solutions LLC pour une somme de 45 millions \$ US (environ 58 millions \$ CA). L'acquisition conclue le 30 octobre 2017 viendra bonifier les capacités du secteur Atkins de SNC-Lavalin et permettra d'offrir aux clients des services améliorées pour la gestion de contenus numériques.